



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES
ENSEIGNEMENT
ET RECHERCHE
SCIENTIFIQUE

Les indicateurs de l'enseignement

2012

7^e édition

Les indicateurs de l'enseignement

2012

A line graph with multiple thin lines plotted against a white background. The lines represent different indicators over time, showing an overall upward trend with some fluctuations. The year '2012' is written in the center of the graph area.

J'ai le plaisir, pour la 4^e année consécutive, d'ouvrir la nouvelle édition des Indicateurs de l'enseignement. Depuis 2006, cette publication présente un ensemble cohérent d'indicateurs correspondant à des données statistiques qui informent sur l'état ou l'évolution de certaines dimensions du système scolaire.

La lecture de l'édition 2012 met une fois encore en lumière des caractéristiques du fonctionnement de notre système éducatif qui ne peuvent laisser indifférent.

Bien sûr, les indicateurs ne constituent qu'un des éléments révélateurs du fonctionnement du système éducatif dont ils n'éclairent pas toutes les facettes; d'autres outils, entre autres les évaluations externes et le rapport du service général de l'inspection, viennent en appui au pilotage ; en outre, la froideur des données ne doit pas faire oublier toute l'importance du fait humain, dans ses données culturelles, sociales et économiques mais aussi psychosociologiques (dimensions motivationnelles, relationnelles, institutionnelles...) moins préhensibles par des études statistiques.

Toutefois, les indicateurs établissent d'indéniables constats. Cette année encore, ils mettent en évidence les phénomènes de relégation ou de ségrégation que le Gouvernement, les responsables du pilotage ainsi que tous les acteurs du système éducatif doivent affronter, afin de continuer à lutter contre toute forme de déterminisme et d'éviter l'accroissement des inégalités au sein et à la sortie du système scolaire.

- Le taux de redoublants (indicateur 12), tant dans l'enseignement primaire que secondaire, reste un objet de préoccupation important. Même si on peut se réjouir d'une tendance à la baisse en primaire depuis 2008-2009, les taux en secondaire restent très inquiétants, que ce soit dans le 1^{er} degré, ou dans certaines filières des 2^e et 3^e degrés.
- Si on complète cet indicateur par celui sur les disparités socioéconomiques (indicateur 8), on doit constater que le risque de déterminisme académique (l'échec produisant l'échec) se double d'un risque de ségrégation socioéconomique.
- Le poids de la dimension économique se retrouve encore dans l'indicateur 13 sur les changements d'établissements, en montrant que, dans le secondaire, les élèves vont, en moyenne, vers un établissement d'indice socioéconomique plus faible que le précédent, ce qui renforce la ségrégation des publics.
- Enfin, le retard scolaire dans l'enseignement ordinaire (indicateur 11), la transition de l'enseignement primaire à l'enseignement secondaire (indicateur 15), la certification en 6^e année de l'enseignement secondaire et le taux d'accès à l'enseignement supérieur (indicateur 21) font apparaître des mécanismes de discrimination sur la base du genre, les garçons étant systématiquement plus « fragiles » que les filles.

La réussite scolaire doit donc rester la priorité, en mettant les outils pédagogiques et le savoir-faire professionnel des acteurs de terrain au cœur de l'action. Non pas au travers de réformes structurelles imposées « d'en haut », mais en fondant les actions sur une relation de confiance avec les enseignants, les éducateurs, les chefs d'établissement, les agents des Centres PMS... et en aidant les équipes éducatives à améliorer leurs gestes professionnels.

Je suis en effet convaincue que soutenir tous les acteurs de l'enseignement dans le cœur de leur métier permettra d'emmener plus efficacement les élèves vers l'acquisition des savoirs et la maîtrise des compétences. Nombre de projets initiés poursuivent cette démarche. À titre d'exemples, on peut citer :

- le soutien au développement de la communauté « Décolège ! », au bénéfice des enfants de 2,5 à 8 ans et des adultes qui les entourent, dont la démarche centrale consiste à offrir des ressources aux équipes éducatives (enseignants, chefs d'établissements et centres PMS) afin de construire des alternatives pédagogiques au redoublement, mais également à mobiliser la collaboration des acteurs intermédiaires de l'enseignement (inspecteurs, conseillers pédagogiques, formateurs), afin que tous portent avec cohérence la même philosophie éducative ;
- le plan « Dyslexie », qui adopte la même démarche de soutien des équipes éducatives dans l'amélioration de leurs gestes professionnels pour les élèves à besoins spécifiques, au travers d'une formation de personnes relais au sein des établissements scolaires, et d'une réflexion sur l'inclusion d'un maximum de ces élèves dans l'enseignement ordinaire ;
- la poursuite de la réflexion sur la différenciation pédagogique au sein du 1^{er} degré du secondaire, en reconnaissant différents modes et chemins d'apprentissage par rapport à un socle de compétences communes, dans l'objectif d'ajuster et d'approfondir la réforme de cette dernière étape de l'école du fondement ;
- la valorisation de l'enseignement qualifiant, au travers de la certification par unités pour les dernières années du qualifiant mais également du soutien aux innovations positives dans le cadre du projet « Expairs » qui cible en particulier les élèves de la 3^e année professionnelle ;
- depuis février 2012, la révision des référentiels des compétences terminales en mathématiques et en sciences pour l'enseignement de transition et des compétences terminales en formation commune pour l'enseignement de qualification en vue d'une plus grande cohérence et d'une meilleure progression des apprentissages ;

- le financement, dans le cadre de l'évaluation du décret organisant l'encadrement différencié, d'une recherche scientifique qui produira des recommandations sur la façon la plus efficace de guider les équipes éducatives dans l'utilisation des moyens supplémentaires.

Dans toutes ces actions, la démarche est la même : porter le regard, non pas seulement sur les élèves en difficultés, mais bien sur les équipes éducatives et le défi que les élèves leur posent. Apparaît alors de façon évidente la nécessité de soutenir les équipes éducatives dans leur action pédagogique.

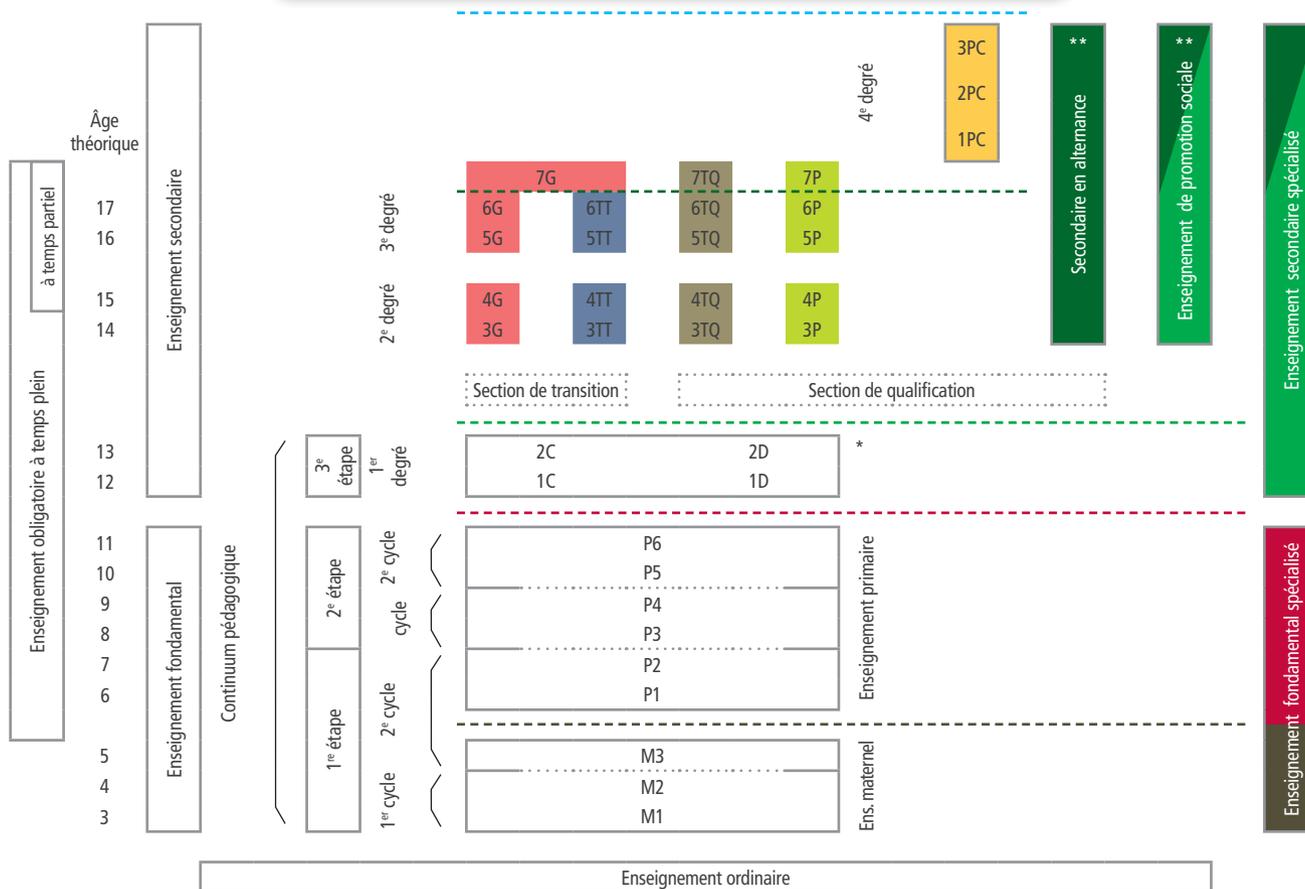
Il faudra, pour appuyer cette démarche nouvelle, s'emparer de la révision de la formation initiale des maîtres, soutenir l'entrée dans le métier des enseignants débutants, réformer la formation en cours de carrière. Mais également se doter d'une meilleure connaissance des réalités professionnelles quotidiennes, au travers d'indicateurs plus nombreux sur les personnels de l'enseignement.



Marie-Dominique SIMONET
Ministre de l'Enseignement obligatoire
et de promotion sociale

Structure de l'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles

L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL ET SECONDAIRE



- G = Forme générale
- TT = Forme technique ou artistique de transition
- TQ = Forme technique ou artistique de qualification
- P = Forme professionnelle

- = CITE 0
- = CITE 1
- = CITE 2
- = CITE 3
- = CITE 4
- = CITE 5A
- = CITE 5B
- = CITE 6

* Depuis 2008-2009, le 1^{er} degré de l'enseignement secondaire ordinaire comprend :

- la 1C et la 2C, 1^{re} et 2^e années communes ;
- la 1D et la 2D, 1^{re} et 2^e années différenciées.

Précédemment, le 1^{er} degré se présentait comme ci-contre :

2C	2P
1A	1B

où la 1C se nommait 1A ; il existait également la 1B (« classe d'accueil ») et la 2P (2^e professionnelle).

** L'entrée dans l'enseignement en alternance et de promotion sociale est possible à partir de 15 ans.

La CITE (Classification Internationale Type de l'Éducation), conçue par l'UNESCO, sert d'instrument de classement permettant de rassembler, de compiler et de mettre en forme les statistiques éducatives tant dans les différents pays que sur le plan international.

L'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ

Type d'enseignement	Niveau maternel	Niveau primaire	Niveau secondaire	s'adressent aux élèves atteints
1	non	oui	oui	« retard mental léger »
2	oui	oui	oui	« retard mental modéré ou sévère »
3	oui	oui	oui	« de troubles du comportement et/ou de la personnalité »
4	oui	oui	oui	« de déficience physique »
5	oui	oui	oui	« de maladies ou convalescents »
6	oui	oui	oui	« de déficiences visuelles »
7	oui	oui	oui	« de déficiences auditives »
8	non	oui	non	« de troubles des apprentissages »

L'enseignement fondamental spécialisé est organisé en quatre degrés de maturité (pour l'enseignement de type 2, les degrés de maturité différent)

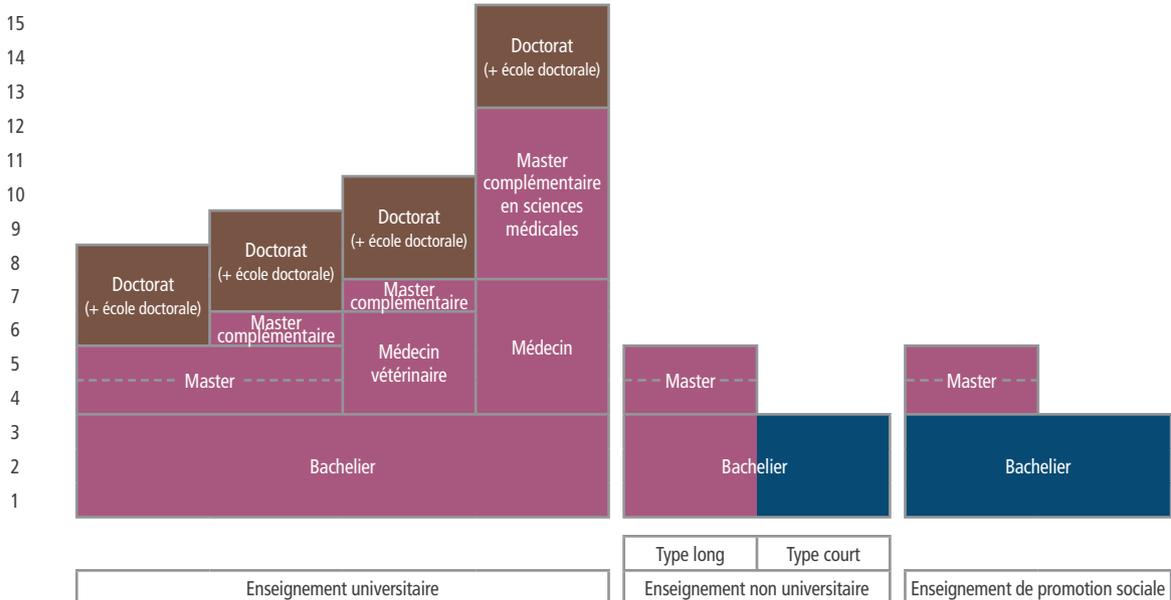
- maturité I : niveaux d'acquisition de l'autonomie et de la socialisation
- maturité II : niveaux d'apprentissages préscolaires
- maturité III : éveil des premiers apprentissages scolaires (initiation)
- maturité IV : approfondissements

L'enseignement secondaire spécialisé est organisé en quatre formes, prenant en compte le projet personnel de l'élève

- la forme 1 : enseignement d'adaptation sociale CITE 2
- la forme 2 : enseignement d'adaptation sociale et professionnelle CITE 2
- la forme 3 : enseignement professionnel CITE 2 CITE 3
- la forme 4 : enseignement général, technique, artistique ou professionnel CITE 2 CITE 3

L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Années d'études



Pour de plus amples informations, consultez le site www.enseignement.be

Une *table de correspondance* entre les indicateurs de cette publication et ceux produits antérieurement (de 2006 à 2011) se trouve sur le site www.enseignement.be, ainsi que les indicateurs des publications successives.

Cette publication est conforme à la nouvelle orthographe.

GÉNÉRALITÉS

1.	Taux de scolarisation en Fédération Wallonie-Bruxelles	12
2.	Évolution de la population scolaire de l'enseignement fondamental et secondaire	14
3.	Le cout de la scolarité à charge de la Fédération Wallonie-Bruxelles	16

PUBLICS

4.	Population scolaire dans l'enseignement fondamental et secondaire	18
5.	Répartition différenciée des effectifs scolaires entre les différents niveaux, types et formes d'enseignement ordinaire	20
6.	Publics de l'enseignement spécialisé : effectifs et âge	22
7.	Publics de l'enseignement spécialisé : types et niveaux	24
8.	Disparités socioéconomiques dans l'enseignement fondamental et secondaire	26
9.	Publics des différentes formes de l'enseignement secondaire ordinaire	28
10.	Immersion linguistique dans l'enseignement fondamental ordinaire	30

PARCOURS

11.	Retard scolaire dans l'enseignement ordinaire de plein exercice	32
12.	Redoublants dans l'enseignement ordinaire de plein exercice	34
13.	Changements d'établissement dans l'enseignement ordinaire de plein exercice	36
14.	Parcours sur 6 ans d'élèves entrés en 1 ^{re} année primaire ordinaire en 2005-2006	38
15.	Transition de l'enseignement primaire à l'enseignement secondaire	40
16.	Parcours d'élèves entrés en 1 ^{re} année du 1 ^{er} degré commun de l'enseignement secondaire	42
17.	Parcours d'élèves entrés en 1 ^{re} année du 1 ^{er} degré différencié de l'enseignement secondaire	44
18.	Origine scolaire des élèves inscrits en 3 ^e secondaire	46
19.	Parcours sur 6 ans des élèves issus de l'enseignement primaire spécialisé et inscrits dans l'enseignement secondaire	48
20.	Attestations d'orientation délivrées par les Conseils de classe dans l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice	50
21.	Taux d'accès à l'enseignement supérieur	52

RÉSULTATS

22.	Compétences en mathématiques des élèves de 2 ^e primaire (2011)	54
23.	Compétences en mathématiques des élèves de 5 ^e primaire (2011)	56
24.	Compétences en mathématiques des élèves de 2 ^e secondaire (2011)	58
25.	Compétences en mathématiques des élèves de 4 ^e secondaire (2011)	60
26.	Compétences en langues des élèves de 4 ^e secondaire (2011)	62
27.	Obtention du Certificat d'Études de Base	64
28.	Certification en 6 ^e année de l'enseignement secondaire	66
29.	Taux de réussite en 1 ^{re} année des étudiants de 1 ^{re} génération dans l'enseignement supérieur en haute école et à l'université	68

PERSONNELS

22.	Formation initiale des enseignants	70
31.	Nombre de charges enseignantes de l'enseignement ordinaire fondamental et secondaire	72
32.	Âge et féminisation du personnel enseignant de l'enseignement obligatoire	74

ORGANISATIONS

33.	Population scolaire, par réseau, dans l'enseignement fondamental et secondaire	76
-----	--	----

Taux de scolarisation en Fédération Wallonie-Bruxelles

En Fédération Wallonie-Bruxelles, l'enseignement est caractérisé par la scolarisation de la presque totalité des élèves âgés de 3 à 17 ans. Le taux de scolarisation des jeunes âgés de 18 à 22 ans inscrits dans l'enseignement supérieur est compris entre 30 et 50 %. De plus, l'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles attire des jeunes provenant non seulement des pays étrangers, mais aussi des Communautés flamande et germanophone. Dans l'enseignement ordinaire obligatoire, les élèves domiciliés à l'étranger représentent 2 % des inscrits dans les écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles tandis qu'ils en représentent 13 % dans l'enseignement supérieur. Parmi la population âgée de 12 à 17 ans et domiciliée en Région wallonne (hors communes germanophones), 96 % sont inscrits dans les écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour 79 % qui sont domiciliés dans la Région bruxelloise.

Le financement de la Fédération Wallonie-Bruxelles est en partie établi en fonction du nombre d'élèves de 6 à 17 ans régulièrement inscrits dans ses établissements scolaires. Dès lors, il est intéressant d'avoir un aperçu des taux bruts de scolarisation en Fédération Wallonie-Bruxelles ainsi que des facteurs susceptibles d'influencer le nombre d'élèves tels que l'origine géographique de ceux-ci.

Taux brut de scolarisation¹ par niveau dans l'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles (fig. 1.1)

En 2010-2011, la quasi-totalité des enfants sont inscrits en maternelle à partir de 3 ans. À 5 ans, un peu plus de 1 % ont déjà commencé des études primaires. À 11 ans, 2 % d'enfants sont inscrits en 1^{re} année de l'enseignement secondaire. En revanche, à 12 ans, 27 % des élèves ont cumulé un retard puisqu'ils sont toujours en primaire. Un an plus tard, à 13 ans, cette proportion est encore de 4 %.

Entre 12 et 16 ans, les taux bruts de scolarisation sont supérieurs à 100 %. Cette situation traduit des migrations d'élèves entre la Fédération Wallonie-Bruxelles et les autres Communautés et pays limitrophes dont le solde est positif.

À partir de 16 ans, et surtout à partir de 18 ans, âge qui correspond à la fin de l'obligation scolaire, les taux bruts de scolarisation diminuent. À l'âge théorique d'entrée dans l'enseignement supérieur (18 ans), le taux de scolarisation est de 88 %. Ce taux élevé reflète un retard scolaire important puisque 57 % des jeunes de 18 ans fréquentent encore l'enseignement secondaire. Le taux d'élèves en retard se résorbe ensuite lentement et devient négligeable à partir de 24 ans. Notons que 15 % des jeunes de 20 ans sont encore scolarisés dans le secondaire.

Avec des taux de scolarisation compris entre 30 et 50 % pour les jeunes de 18 à 22 ans recensés dans l'enseignement supérieur, la Fédération Wallonie-Bruxelles occupe une des 1^{res} places parmi les pays de l'OCDE. Cette position est due en grande partie au développement de l'enseignement supérieur de type court. Dans cette tranche d'âge, ce type d'études absorbe la moitié des étudiants de l'enseignement supérieur.

Répartition des élèves de l'enseignement de plein exercice et en alternance de la Fédération Wallonie-Bruxelles par région de domicile (fig. 1.2)

C'est la part des élèves domiciliés à l'étranger et qui fréquentent notre système d'enseignement qui varie le plus selon le niveau et la forme d'enseignement : elle représente 1 % de la population scolarisée dans l'enseignement fondamental ordinaire, 3 % dans le secondaire ordinaire, 7 % dans le spécialisé et 12 % dans le supérieur.

Taux de participation des élèves domiciliés en Belgique, par région, dans l'enseignement de plein exercice et en alternance de la Fédération Wallonie-Bruxelles (fig. 1.3)

Le taux de participation à l'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles des élèves âgés de 2 à 5 ans, qui ne sont pas soumis à l'obligation scolaire², est de 85 % pour les enfants domiciliés en Région wallonne (hors Communauté germanophone) et de 63 % en Région de Bruxelles-Capitale.

Pour la tranche d'âges 6-11 ans, le taux de participation est respectivement de 97 % en Région wallonne (hors Communauté germanophone) et de 76 % pour la Région de Bruxelles-Capitale. Concernant la population âgée de 12 à 17 ans, 96 % habitant dans la Région wallonne (hors Communauté germanophone) fréquentent l'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. En Région de Bruxelles-Capitale, ce taux est de 79 %. Le reliquat correspond, sans doute, à la part d'élèves scolarisés en Communauté flamande ou germanophone, dans le privé, dans l'enseignement en alternance ailleurs qu'en CÉFA, à l'étranger ou non scolarisés.

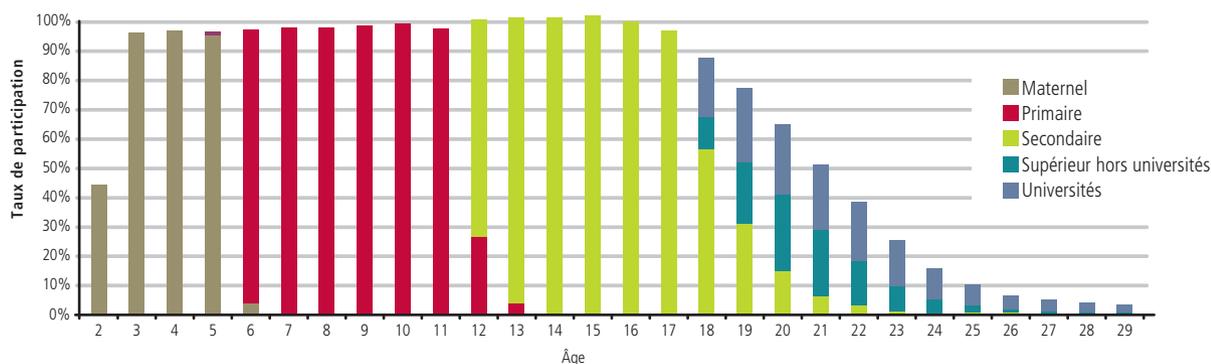
Pour la population âgée de 18 à 25 ans, ils sont respectivement 40 % en Région wallonne hors Communauté germanophone et 32 % en Région de Bruxelles-Capitale à être encore inscrits dans l'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Dans les deux autres communautés, le taux de participation à l'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles est évidemment nettement plus faible. En Région flamande, le taux de participation maximum est de 3 % pour la tranche d'âges 12-17 et de 20 % pour la tranche d'âges 18-25 dans la Communauté germanophone.

1 Le taux brut est le résultat, exprimé en pourcentage, du rapport entre la population scolarisée dans une entité territoriale et la population de même âge résidant dans la même entité. Le volume de la population scolaire dépend du nombre de jeunes scolarisables dans l'entité, de leur taux net de scolarisation et, dans une moindre mesure, du solde des migrations d'élèves. Le taux brut de scolarisation intègre ces deux derniers facteurs. L'âge considéré est exprimé en années révolues au 1^{er} janvier. La population totale est celle inscrite au Registre national le 1^{er} janvier. En Région bruxelloise, la population a été répartie linguistiquement selon la clé : 90 % pour la Fédération Wallonie-Bruxelles, 10 % pour la Communauté flamande.

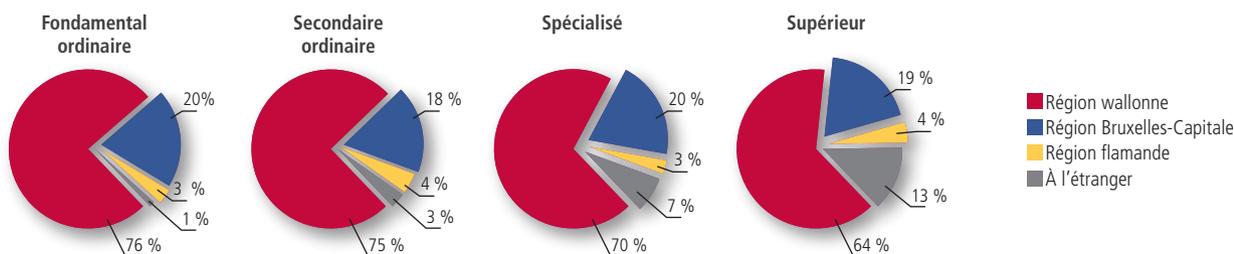
2 Les élèves sont soumis à l'obligation scolaire lorsqu'ils atteignent l'âge de 6 ans et jusqu'à leurs 17 ans révolus.

1.1 Taux brut de scolarisation par niveau dans l'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles en 2010-2011



À 12 ans, le taux brut de scolarisation dans l'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles est de 101 %, dont 74 % correspond à une inscription dans l'enseignement secondaire et 27 % à une inscription dans l'enseignement primaire.

1.2 Répartition des élèves de l'enseignement de plein exercice et en alternance de la Fédération Wallonie-Bruxelles par région de domicile en 2010-2011



Dans l'enseignement spécialisé, 70 % des élèves sont domiciliés en Région wallonne, 20 % en Région bruxelloise, 3 % en Région flamande et 7 % sont domiciliés à l'étranger.

1.3 Taux de participation des élèves domiciliés en Belgique, par région de domicile, dans l'enseignement de plein exercice et en alternance de la Fédération Wallonie-Bruxelles, en 2010-2011

	2-5 ans	6-11 ans	12-17 ans	18-25 ans
Région wallonne hors communes germanophones	85 %	97 %	96 %	39 %
Région Bruxelles-Capitale	62 %	76 %	79 %	32 %
Communes germanophones	5 %	5 %	12 %	20 %
Région flamande	1 %	2 %	3 %	2 %

En Région wallonne hors communes germanophones, 97 % de la population âgée entre 6 et 11 ans sont présents dans l'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles ; ce même taux de participation est de 76 % en Région bruxelloise, de 4,8 % dans les communes germanophones et de 2 % en Flandre.

De 2004-2005 à 2010-2011, la population scolaire de l'enseignement fondamental et secondaire a augmenté de 1 % et le scénario retenu en matière de perspectives de population scolaire fait apparaître, à l'horizon 2016-2017, une croissance de près de 5 % des effectifs scolaires par rapport à 2010-2011. Selon le niveau, la population scolaire augmenterait de 6 % dans le maternel, 7 % dans le primaire et 2 % dans le secondaire. Ces variations de population présentent cependant des écarts importants selon la région et l'arrondissement de domicile de l'élève.

Ces dernières années, la population scolaire de l'enseignement fondamental et secondaire en Fédération Wallonie-Bruxelles présente une croissance constante.

En appliquant les perspectives démographiques établies dans l'étude de la Direction générale Statistique et Information économique¹ (DGSIE), un scénario d'évolution de population a été appliqué aux élèves recensés en Fédération Wallonie-Bruxelles. Les perspectives de population ont été étudiées pour l'enseignement maternel, primaire et secondaire (en ce compris le spécialisé et l'alternance).

Le taux de scolarisation, par âge, par région et par arrondissement de domiciliation (pour les régions bruxelloise et wallonne), observé dans les écoles organisées ou subventionnées par la Fédération Wallonie-Bruxelles en 2010-2011 a été appliqué sur les perspectives démographiques de 2016-2017. Ce scénario maintient constants d'une part les flux entrants et sortants d'élèves domiciliés à l'étranger étudiant en Fédération Wallonie-Bruxelles et d'autre part la migration des élèves entre régions et arrondissements. Il ne prend cependant pas en compte les stratégies individuelles qui pourraient influencer sur les effectifs prévus.

Évolution de la population scolaire de l'enseignement fondamental et secondaire selon le lieu de domicile (fig. 2.1)

Entre 2004-2005 et 2010-2011, la population scolaire considérée a augmenté de 1,1 % mais avec des différences selon les niveaux : au niveau maternel +4,9 % et au primaire +2,5 % alors que le niveau secondaire a présenté une diminution de ses effectifs de 1,8 % en 6 ans. À noter que la population scolaire domiciliée en région flamande est en augmentation sur les 6 dernières années, quel que soit le niveau.

Dans 6 ans (soit en 2016-2017), la population scolaire devrait croître de 4,7 % avec, au niveau maternel +5,9 %, au niveau primaire +6,9 % et au niveau secondaire +2,2 %. Cette croissance est le fait des populations domiciliées en régions bruxelloise et wallonne.

Évolution de la population scolaire par niveau et par arrondissement de domicile en régions bruxelloise et wallonne (fig. 2.2)

Au niveau maternel, en 6 ans, la population a augmenté fortement en région

bruxelloise (+13,8 %) et dans une moindre mesure dans l'arrondissement de Neufchâteau (+8,1 %). Par contre une diminution d'effectifs s'observe dans l'arrondissement de Marche-en-Famenne (-3,6 %) ou encore dans l'arrondissement de Tournai (-3,0 %). Dans 6 ans (en 2016-2017), la région bruxelloise présenterait à nouveau une augmentation importante de ses effectifs (+13,5 %) de même que l'arrondissement de Bastogne (+9,0 %) alors que les arrondissements de Virton et Arlon subiraient une diminution importante (respectivement -14,0 % et -10,5 %).

Au niveau primaire, en 6 ans, la population a augmenté particulièrement dans les arrondissements de Waremme et d'Arlon (respectivement +6,9 % et +6,5 %). Par contre une diminution d'effectifs s'observe dans l'arrondissement de Marche-en-Famenne (-2,9 %). Dans 6 ans (en 2016-2017), la région bruxelloise présenterait une augmentation importante de ses effectifs par rapport à 2010-2011 (+16,1 %) de même que les arrondissements de Neufchâteau, Huy, Mouscron, Liège et Waremme (respectivement +8,6 %, +8,4 %, +7,6 %, +7,3 % et +6,4 %) alors que les arrondissements de Marche-en-Famenne et Tournai subiraient une légère diminution (respectivement -0,5 % et -0,1 %).

Au niveau secondaire, en 6 ans, la population a augmenté le plus fortement dans les arrondissements d'Ath, Virton et Bastogne (respectivement +4,8 %, +2,6 % et +2,1 %). Par contre une diminution importante d'effectifs s'observe dans les arrondissements de Thuin et de Neufchâteau (respectivement -7,1 % et -6,9 %). Dans 6 ans (en 2016-2017), la région bruxelloise ainsi que les arrondissements d'Arlon et de Waremme présenteraient une augmentation importante des effectifs par rapport à 2010-2011 (respectivement +8,3 %, +6,7 % et +6,1 %) alors que les arrondissements de Dinant, Verviers et Marche-en-Famenne subiraient une diminution (respectivement -3,3 %, -3,2 % et -2,3 %).

Ces données permettent d'anticiper les besoins en termes de places et d'encadrements à prévoir pour accueillir la population scolaire, en prenant en compte les spécificités locales. Il est évident que ces perspectives nécessiteront d'être adaptées périodiquement aux dernières hypothèses démographiques de la DGSIE et du Bureau du Plan.

¹ Perspectives de population 2010-2060 – Direction générale Statistique et Information économique et Bureau fédéral du Plan – Décembre 2011.

La base de départ de ces perspectives de la population est la situation au 1^{er} janvier 2010. Outre les quatre mouvements démographiques (mortalité, fécondité, migrations internes et externes), ces perspectives tiennent compte de la naturalisation et de la régularisation des sans-papiers. Les calculs sont effectués par sexe, par âge et par arrondissement (http://statbel.fgov.be/fr/modules/publications/statistiques/population/downloads/population_au_1er_janvier_2011-2061.jsp).

2.1 Évolution de la population scolaire par niveau selon le lieu de domicile

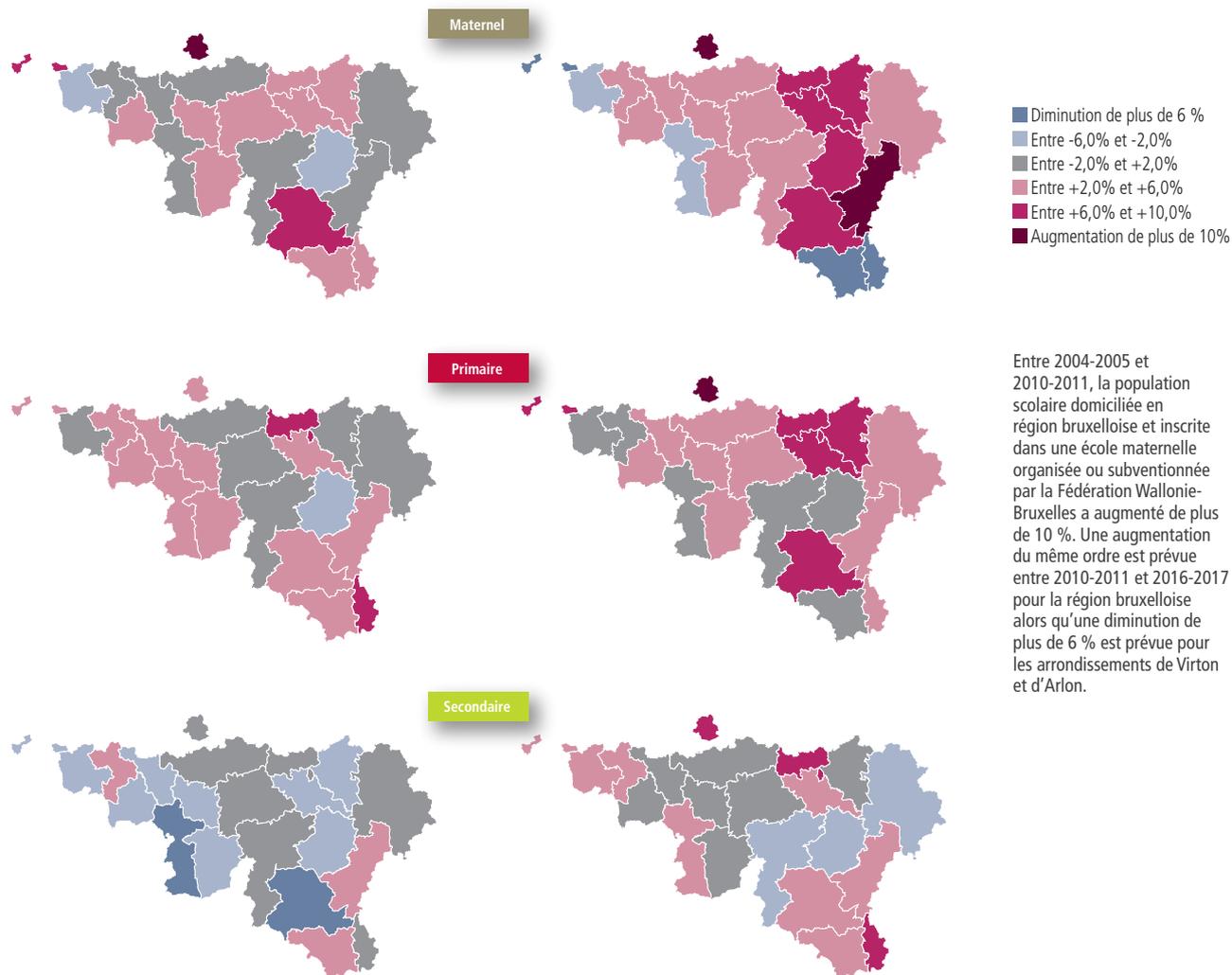
Niveaux	Domicile	Effectifs 2004-2005		Effectifs 2010-2011		Perspective 2016-2017
Maternel	Bruxelles et Wallonie	170 712		178 926		189 420
	Région flamande	3 853	+4,9 %	4 050	+5,9 %	4 403
	Étranger	1 417		1 547		1 547
Primaire	Bruxelles et Wallonie	304 073		310 980		332 242
	Région flamande	8 677	+2,5 %	9 532	+6,9 %	10 551
	Étranger	3 224		3 361		3 361
Secondaire	Bruxelles et Wallonie	345 200		337 609		345 899
	Région flamande	13 861	-1,8 %	15 336	+2,2 %	14 913
	Étranger	12 151		11 579		11 579
Ensemble	Bruxelles et Wallonie	819 985		827 515		867 561
	Région flamande	26 391	+1,1 %	28 918	+4,7 %	29 867
	Étranger	16 792		16 487		16 487

En 2004-2005, 170 712 élèves domiciliés en régions bruxelloise et wallonne fréquentent l'enseignement maternel dans une école organisée ou subventionnée par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ce serait le cas de 189 420 enfants en 2016-2017.

2.2 Évolution de la population scolaire par niveau et par arrondissement pour les élèves domiciliés en régions bruxelloise et wallonne

Évolution des effectifs (historique)
entre 2004-2005 et 2010-2011

Évolution des effectifs (perspective)
entre 2010-2011 et 2016-2017



En 2011, la Fédération Wallonie-Bruxelles a consacré 6,872 milliards d'euros à son système éducatif. La dépense moyenne par étudiant varie de 3 100 € à 7 100 € dans l'enseignement obligatoire ordinaire et de 5 500 € à 7 900 € dans l'enseignement supérieur. L'enseignement spécialisé coûte quant à lui 14 300 € par élève. Ainsi, une scolarité menée sans redoublement de la maternelle au terme de l'enseignement secondaire supérieur s'évalue à 76 500 € par élève (à charge de la Fédération Wallonie-Bruxelles). Le cout moyen d'un parcours menant au titre de bachelier varie de 93 100 € à 100 300 € tandis qu'un parcours menant au master varie de 104 200 € à 116 200 € selon qu'il est effectué hors ou au sein d'une université, sans redoublement depuis la maternelle. En 2010-2011, l'échec scolaire a généré un surcout d'environ 421,9 millions d'euros dans l'enseignement obligatoire ordinaire de plein exercice.

Évolution du budget global « Éducation, Recherche et Formation » (fig. 3.1)

Le budget annuel global de l'enseignement s'élève à 6 872 millions d'euros représentant, en 2011, une part de 74,5% du budget total de la Fédération Wallonie-Bruxelles (9 229 millions d'euros).

Évolution du cout annuel moyen par élève/étudiant (fig. 3.2)

Le cout annuel par élève ou étudiant en 2011 est obtenu en divisant, par l'ensemble des effectifs 2010-2011, la partie du budget global destinée à l'enseignement au sens strict. Sont principalement exclues de ce cout les dépenses des services communs, des affaires générales, de la recherche en éducation, du pilotage de l'enseignement, des bâtiments scolaires, des allocations et prêts d'études, d'inspection médicale et de recherche scientifique¹. Le cout annuel moyen par élève a été calculé globalement par niveau de scolarité indépendamment de la forme d'enseignement (générale, technique ou professionnelle) suivie dans le secondaire et indépendamment du type (court ou long) et du domaine d'études suivies dans le supérieur.

Les couts globaux doivent être nuancés par le fait que la Fédération Wallonie-Bruxelles octroie à l'école des dotations ou subventions de fonctionnement plus importantes pour un élève du secondaire qualifiant, au vu des équipements nécessaires à son apprentissage, tout comme pour le spécialisé qui nécessite un encadrement et une infrastructure plus importants. De la même façon, les dotations ou subventions de fonctionnement attribuées aux établissements d'enseignement supérieur sont pondérées en fonction du type d'enseignement (court ou long) et en fonction du domaine d'études suivies, générant des dépenses annuelles plus importantes pour certains domaines d'études. En 2010-2011, le cout moyen de l'année scolaire à charge de la Fédération Wallonie-Bruxelles passe de 3 093 € par élève de l'enseignement maternel à 7 937 € par étudiant de l'enseignement universitaire. Le cout annuel moyen le plus important, 14 339 € par élève, est engendré par l'enseignement spécialisé.

Évolution du cout annuel moyen par élève/étudiant à prix constant (fig. 3.3)

Sur les 10 ans observés, le cout par élève a augmenté de 17,8 % à prix constants dans l'enseignement fondamental ordinaire pour un accroissement des effectifs élèves de 4,4 % au cours de la même période. Dans l'enseignement secondaire ordinaire, ce cout a crû de 8,1 % alors que sa population a augmenté de 2,3 %. Il a légèrement diminué (-1,6 %) dans l'enseignement supérieur non universitaire tandis que sa population augmentait de 9,6 %. Dans l'enseignement en universités, ce cout n'a cessé de diminuer en 10 ans (-14,9 %) principalement du fait de l'importante croissance des effectifs

étudiants (+36,3%). Dans l'enseignement spécialisé, une augmentation du cout de 13,3 % s'est produite contre une augmentation d'effectifs de 13,9 % dans le même temps.

Cout cumulé théorique moyen de scolarités types (fig. 3.4)

Le cumul des dépenses annuelles par niveau d'enseignement permet d'estimer la dépense théorique totale de plusieurs scolarités types, sans redoublement sur la base des couts de 2010-2011. Ainsi, pour un élève quittant l'enseignement secondaire après 15 ans de scolarité (du maternel à la fin du secondaire), la Fédération Wallonie-Bruxelles dépense 76 511 € en moyenne. Le cout de l'enseignement spécialisé sur une durée de 15 ans représente, quant à lui, un montant moyen de 215 082 €. Dans l'enseignement supérieur, les cursus afférents au bachelier et au master génèrent des couts par étudiant différents selon qu'ils sont organisés hors université ou à l'université. Les études menant au titre de bachelier (en 3 ans) et de master (en 5 ans) hors universités engendrent un cout moyen total de 93 125 et de 104 201 €. Les mêmes titres obtenus à l'université s'évaluent respectivement à 100 323 et 116 198 €. Il convient d'interpréter ces divergences de cout en gardant à l'esprit le principe de financement de l'enseignement supérieur par enveloppe fermée avec, pour conséquence, un cout moyen par étudiant principalement influencé par le nombre d'étudiants. Puisqu'ils sont plus nombreux en établissements supérieurs hors universités (dont les trois quarts suivent du type court), le cout moyen de cet enseignement par étudiant est plus faible, à enveloppe constante.

Évolution du cout engendré par le retard scolaire et par le redoublement (fig. 3.5)

Au-delà du cout théorique, il y a lieu de prendre en compte les couts supplémentaires engendrés par le redoublement et par le retard scolaire qui en découle. En 2010-2011, les élèves de l'enseignement maternel ordinaire ayant atteint l'âge de 6 ans (ou plus) en 2010, soit 1 885 élèves, peuvent être considérés maintenus en 3^e maternelle. Le cout annuel moyen de 3 093 € attribué à ces élèves génère un surcout d'environ 5,8 millions d'euros. Dans le primaire, le taux de redoublement a diminué en 2011 (3,9 %) et s'est maintenu à un niveau élevé (15,3 %) dans le secondaire. Ainsi, le cout engendré par ces échecs scolaires peut être approché en imputant le cout moyen d'une année supplémentaire à chaque redoublant. Il s'évalue à environ 49,6 millions d'euros dans le primaire et à 372,3 millions d'euros dans le secondaire (hors CÉFA) en 2011, soit 11,4 % du budget strictement consacré à ces niveaux d'enseignement ordinaire. Ces surcouts sont probablement sous-estimés au niveau du secondaire par le fait que les taux de redoublement les plus élevés s'observent dans l'enseignement qualifiant (principalement en 3^e, 4^e et 5^e années), plus cher.

¹ Sauf celle consacrée directement à la charge des allocations de fonctionnement des établissements supérieurs.

3.1 Évolution du budget annuel total de la FWB et du budget global « Éducation, Recherche et Formation », en milliers d'euros courants, de 2002 à 2011

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
BUDGET GLOBAL FWB	6 821 193	7 105 625	7 102 819	7 676 807	7 535 756	7 701 622	8 305 873	8 448 026	8 858 332	9 228 811
Formation	3 967	8 521	8 471	9 471	9 471	9 347	9 471	10 557	10 535	28 004
Recherche scientifique	91 935	93 760	95 147	98 017	106 060	111 870	121 788	130 239	130 184	134 535
Enseignement	4 570 646	4 677 565	4 854 962	5 115 643	5 291 405	5 472 731	5 709 740	5 880 013	6 107 928	6 361 875
Autres	288 968	254 564	219 788	249 809	282 048	271 514	339 996	342 833	349 311	347 285
Budget global enseignement	4 955 516	5 034 410	5 178 368	5 472 940	5 688 984	5 865 462	6 180 995	6 363 642	6 597 958	6 871 699
BUDGET GLOBAL ENSEIGNEMENT/BUDGET TOTAL	72,6 %	70,9 %	72,9 %	71,3 %	75,5 %	76,2 %	74,4 %	75,3 %	74,5 %	74,5 %

En 2011, le budget global de l'enseignement à charge de la Fédération Wallonie-Bruxelles s'élève à 6 871 699 milliers d'euros, soit une part de 74,5 % du budget total.

3.2 Évolution du cout annuel moyen par élève/étudiant à charge de la FWB, en euros courants, de 2001-2002 à 2010-2011

	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
FONDAMENTAL ORDINAIRE	2 636	2 727	2 842	2 947	3 078	3 189	3 309	3 404	3 534	3 719
Maternel	2 233	2 318	2 502	2 448	2 548	2 669	2 774	2 880	2 975	3 093
Primaire	2 839	2 939	3 023	3 238	3 387	3 490	3 617	3 710	3 862	4 093
SECONDAIRE ORDINAIRE	5 491	5 554	5 645	5 925	6 058	6 249	6 574	6 721	6 990	7 112
Plein exercice	5 507	5 576	5 654	5 953	6 080	6 285	6 612	6 755	7 026	7 138
En alternance	4 596	4 394	5 188	4 653	4 763	4 802	5 131	5 420	5 609	6 099
SPÉCIALISÉ	10 556	10 713	11 352	11 887	12 185	12 590	13 264	13 564	13 941	14 339
SUPÉRIEUR (hors universités)	4 694	4 737	4 772	4 741	4 868	5 096	5 265	5 549	5 429	5 538
UNIVERSITÉS	7 781	7 726	7 761	7 835	8 008	8 053	8 280	8 217	7 975	7 937

En 2010-2011, le cout annuel moyen à charge de la Fédération Wallonie-Bruxelles d'un élève de l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice s'élève à 7 138 €.

3.3 Évolution du cout annuel moyen par élève/étudiant à charge de la FWB, à prix constants (base de 2002)

	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
FONDAMENTAL ORDINAIRE	100,0	102,0	104,6	106,1	108,9	110,9	110,4	112,9	115,3	117,8
Maternel	100,0	102,3	108,7	104,1	106,5	109,6	109,3	112,8	114,6	115,6
Primaire	100,0	102,0	103,3	108,3	111,3	112,7	112,1	114,2	117,0	120,3
SECONDAIRE ORDINAIRE	100,0	99,7	99,7	102,4	102,9	104,3	105,3	107,0	109,5	108,1
Plein exercice	100,0	99,8	99,6	102,6	103,0	104,6	105,6	107,2	109,7	108,2
En alternance	100,0	94,2	109,5	96,1	96,7	95,8	98,2	103,1	104,9	110,7
SPÉCIALISÉ	100,0	100,0	104,3	106,9	107,7	109,3	110,5	112,3	113,6	113,3
SUPÉRIEUR (hors universités)	100,0	99,5	98,6	95,9	96,7	99,5	98,7	103,4	99,4	98,4
UNIVERSITÉS	100,0	97,9	96,7	95,6	96,0	94,9	93,6	92,3	88,1	85,1

Le cout annuel moyen à charge de la Fédération Wallonie-Bruxelles d'un élève de l'enseignement primaire a augmenté de 20,3 % depuis 2001-2002 (à prix constants).

3.4 Cout cumulé théorique moyen de scolarités types à charge de la Fédération Wallonie-Bruxelles, en euros courants courants (2010-2011)

	Obligatoire				Supérieur		Master		Cout TOTAL
	maternel ordinaire	primaire ordinaire	secondaire ordinaire	spécialisé	hors univ.	universités	hors univ.	universités	
Cout annuel/élève-étudiant (€)	3 093 €	4 093 €	7 112 €	14 339 €	5 538 €	7 937 €	5 538 €	7 937 €	
Scolarités types									
Secondaire ordinaire	3 ans	6 ans	6 ans						76 511 €
Secondaire spécialisé				15 ans					215 082 €
Bachelier hors universités	3 ans	6 ans	6 ans		3 ans				93 125 €
Master hors universités	3 ans	6 ans	6 ans		3 ans		2 ans		104 201 €
Bachelier universités	3 ans	6 ans	6 ans			3 ans			100 323 €
Master universités	3 ans	6 ans	6 ans			3 ans		2 ans	116 198 €

En 2010-2011, le cout cumulé moyen par étudiant à charge de la Fédération Wallonie-Bruxelles d'un master obtenu dans une université s'élève à 116 198 €.

3.5 Évolution du retard scolaire de l'enseignement maternel ordinaire, du taux de redoublement de l'enseignement primaire et secondaire ordinaires (hors CÉFA) et du cout engendré par le retard scolaire à charge du budget de la Fédération Wallonie-Bruxelles de 2001-2002 à 2010-2011

	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Retard scolaire et redoublement										
Maternel ordinaire : élèves de 6 ans ou plus	1,2 %	1,4 %	1,5 %	1,4 %	1,5 %	1,5 %	1,5 %	1,1 %	1,1 %	1,0 %
Primaire ordinaire : redoublants	3,4 %	4,0 %	4,1 %	4,5 %	4,4 %	4,3 %	4,6 %	4,4 %	4,3 %	3,9 %
Secondaire ordinaire (hors CÉFA) : redoublants	11,4 %	12,8 %	12,7 %	13,2 %	13,4 %	13,6 %	14,0 %	13,7 %	15,3 %	15,3 %
Cout du redoublement (€ courants)										
Maternel ordinaire	4 349 085	5 092 254	6 151 721	6 058 350	6 659 105	7 220 656	7 496 026	5 840 003	5 664 164	5 831 000
Primaire ordinaire	30 325 697	36 534 223	37 572 298	44 355 003	44 767 262	45 505 997	51 439 306	49 425 399	50 711 661	49 563 859
Secondaire ordinaire (hors CÉFA)	210 045 096	242 780 581	249 608 255	274 558 290	284 196 224	298 086 432	318 512 266	317 055 631	365 692 416	372 349 262
TOTAL	240 370 793	279 314 804	287 180 553	318 913 293	328 963 487	343 592 429	369 951 572	366 481 031	416 404 077	421 913 120

En 2010-2011, le cout du redoublement à charge de la Fédération Wallonie-Bruxelles s'élève à 49 963 859 € dans l'enseignement primaire et à 372 349 262 € dans l'enseignement secondaire (hors CÉFA).

Depuis 2000-2001, la population scolaire de l'enseignement primaire ordinaire a globalement diminué, contrairement à celle de l'enseignement primaire spécialisé qui a augmenté. Les effectifs de l'enseignement secondaire ordinaire et spécialisé croissent. Les 2^e et 3^e degrés de l'enseignement secondaire se caractérisent par un nombre de filles plus élevé dans la section de transition et un nombre de garçons plus élevé dans la section de qualification. L'enseignement secondaire en alternance a vu ses effectifs augmenter de près de 45 % en 10 ans.

Évolution de la population scolaire dans l'enseignement fondamental et secondaire ordinaire, selon le sexe (fig. 4.1 et 4.2)

La population scolaire de l'enseignement maternel est en augmentation depuis 2000-2001¹. La population scolaire de l'enseignement primaire diminue de 2000-2001 à 2006-2007 (-4,6 %) et progresse depuis (+2,1 %). La population scolaire de l'enseignement secondaire augmente de 2000-2001 à 2006-2007 (+5,2 %) et diminue depuis (-2,8 %)². Dans chaque niveau d'enseignement et pour chaque année scolaire, le nombre de garçons est supérieur à celui des filles. En 2010-2011, l'enseignement maternel accueille 183 488 élèves (94 142 garçons et 89 346 filles). L'enseignement primaire en accueille 307 637 (156 062 garçons et 151 575 filles) et l'enseignement secondaire 334 973 élèves (169 151 garçons et 165 822 filles).

Évolution de la population scolaire dans l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice selon la filière suivie (fig. 4.3)

Au 1^{er} degré, en 2010-2011, on compte 106 530 élèves en 1C-2C et 8 310 en 1D-2D³. D'une part, le nombre d'élèves présents en 1C-2C augmente jusqu'en 2004-2005 (+4,5 %) puis diminue jusqu'en 2008-2009 (-6,5 %). Cependant, une nette augmentation des effectifs s'effectue entre 2008-2009 et 2010-2011 (+11,3%). D'autre part, le nombre d'élèves en 1D (1B)-2D (2P) augmente de 2000-2001 à 2006-2007 de 5,8 %, puis se réduit (-4,3 %) jusqu'en 2008-2009. Une diminution conséquente des effectifs s'est produite entre 2008-2009 et 2010-2011 (-35,9 %). Un élève obtenant son CEB en 1D (1B) ou 2D (2P) peut rejoindre la 1C ou la 2C l'année suivante, ce qui peut expliquer l'augmentation du nombre d'élèves en 1C-2C et la forte diminution en 1D (1B)-2D (2P) pour l'année scolaire 2010-2011.

Aux 2^e et 3^e degrés, les effectifs de la section de transition (enseignement général et technique de transition) dépassent les effectifs de la section de qualification (enseignement technique de qualification et professionnel). Le nombre d'élèves en transition augmente de 2000-2001 à 2006-2007 (+6,6 %) et diminue depuis (-5,3 %). En 2010-2011, on y compte 117 187 élèves. Les effectifs de la section de qualification augmentent de 2000-2001 à 2006-2007

(+9,3 %). Une diminution s'est amorcée depuis (-5,8 %) pour atteindre 102 876 élèves en 2010-2011.

Évolution de l'indice de parité entre les sexes, au 1^{er} degré et aux 2^e-3^e degrés, dans l'enseignement ordinaire, selon la filière d'enseignement (fig. 4.4)

En 1C-2C, le nombre de filles rejoint celui des garçons. L'indice de parité entre les sexes (IPS)⁴, de 2000-2001 à 2010-2011, est proche de la valeur 1. Malgré une évolution dans le temps vers la parité entre sexes en 1D-2D, le nombre de filles reste inférieur à celui des garçons⁵. En 2010-2011, l'IPS est de 0,79 : on y compte en moyenne 79 filles pour 100 garçons. Dans l'enseignement de qualification, l'IPS suit la même trajectoire dans le temps que celui du 1^{er} degré différencié avec une différence d'environ 14 points. En 2009-2010, il est de 0,93 : la parité entre sexes est plus proche alors qu'en 2000-2001, l'IPS était de 0,85. Un déséquilibre s'observe dans la filière de transition en 2010-2011 : on y compte en moyenne 107 filles pour 100 garçons⁴.

Évolution de la population scolaire dans l'enseignement secondaire ordinaire en alternance, selon le sexe (fig. 4.5)

L'enseignement en alternance (CÉFA) a multiplié ses effectifs par 1,4 en 10 ans, passant de 5 855 élèves à 8 482 élèves. Les garçons y sont majoritaires : en 2010-2011, on comptait 5 644 garçons pour 2 838 filles⁶.

Évolution de la population scolaire dans l'enseignement spécialisé⁷ (fig. 4.6)

Contrairement à l'évolution des effectifs du primaire ordinaire, ceux du primaire spécialisé augmentent (+16,3 %). Ils passent de 14 267 en 2000-2001 à 16 595 en 2010-2011. Dans l'enseignement secondaire spécialisé, on assiste également à une augmentation des effectifs (+24,3 %) qui passent de 12 818 à 15 934. L'évolution des effectifs n'est pas aussi nette dans l'enseignement secondaire ordinaire.

1 Depuis l'année 2003-2004, le comptage des élèves au niveau maternel est établi au 15 janvier au lieu du 1^{er} octobre de l'année qui précède. Ceci a une incidence sur la représentation graphique de la figure 4.1.

2 Pour connaître les perspectives d'évolution de la population scolaire de l'enseignement fondamental et secondaire, voir indicateur 2.

3 D'une part, la 1^{re} année du 1^{er} degré différencié est la 1D depuis 2008-2009. Auparavant il s'agissait de la classe d'accueil, appelée 1B. D'autre part, la 2^e année du ce même degré correspond à la 2D depuis 2009-2010 qui a remplacé la 2P, 2^e année professionnelle. (Voir Structures de l'enseignement p. 8).

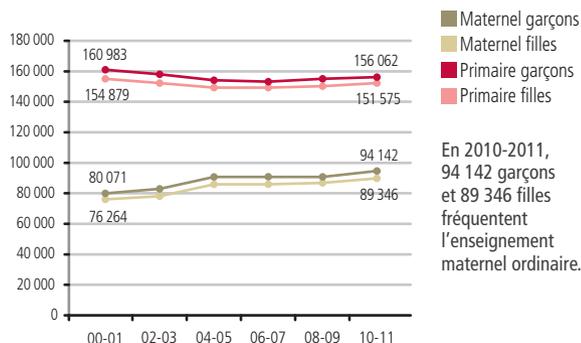
4 L'Indice de Parité entre les Sexes (IPS) est le rapport entre la valeur correspondant au sexe féminin et celle correspondant au sexe masculin pour un indicateur donné. Un IPS de 1 indique une parité entre les sexes » (UNESCO, 2009). Un indice de parité inférieur à 1 signifie que le nombre de filles est inférieur au nombre de garçons. Un indice supérieur à 1 signifie que le nombre de filles est supérieur au nombre de garçons.

5 Voir l'indicateur 5 : Répartition différenciée des effectifs scolaires entre les différents niveaux, types et formes d'enseignement ordinaire, plus particulièrement la figure 5.2.

6 Voir l'indicateur 5 : Répartition différenciée des effectifs scolaires entre les différents niveaux, types et formes d'enseignement ordinaire, plus particulièrement la figure 5.4.

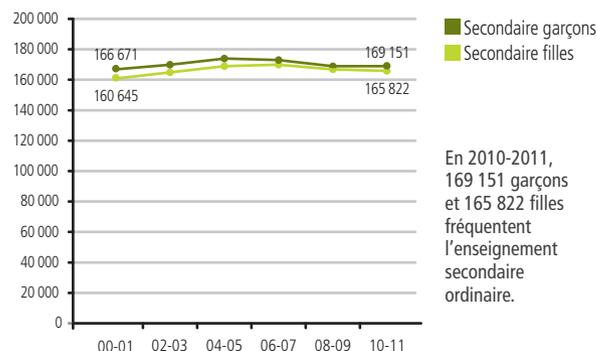
7 Voir l'indicateur 6 : Publics de l'enseignement spécialisé : effectifs et âge.

4.1 Évolution de la population scolaire dans l'enseignement fondamental ordinaire, selon le sexe (de 2000-2001 à 2010-2011)



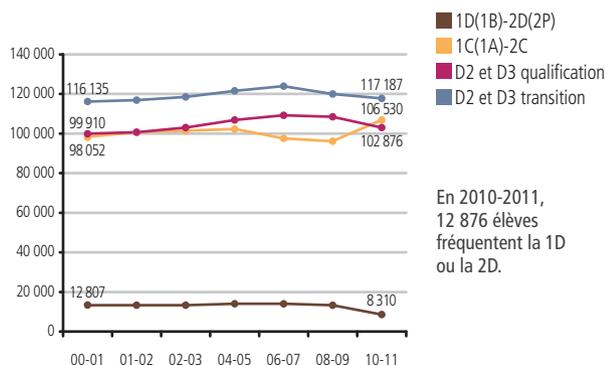
En 2010-2011, 94 142 garçons et 89 346 filles fréquentent l'enseignement maternel ordinaire.

4.2 Évolution de la population scolaire dans l'enseignement secondaire ordinaire, selon le sexe (de 2000-2001 à 2010-2011)



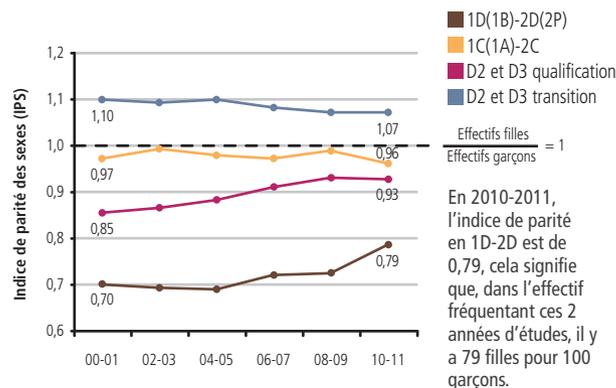
En 2010-2011, 169 151 garçons et 165 822 filles fréquentent l'enseignement secondaire ordinaire.

4.3 Évolution de la population scolaire dans l'enseignement secondaire ordinaire au 1^{er} degré et aux 2^e - 3^e degrés, selon la filière d'enseignement (de 2000-2001 à 2010-2011)



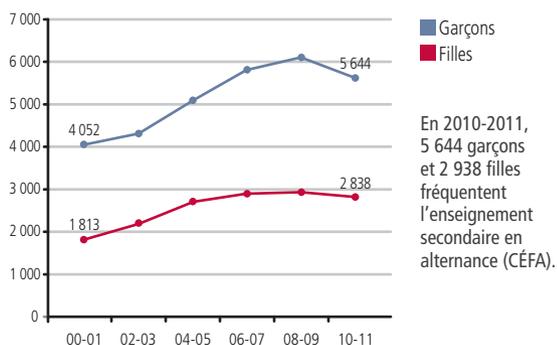
En 2010-2011, 12 876 élèves fréquentent la 1D ou la 2D.

4.4 Évolution de l'indice de parité entre sexes (IPS), au 1^{er} degré et aux 2^e - 3^e degrés, dans l'enseignement secondaire ordinaire, selon la filière d'enseignement (de 2000-2001 à 2010-2011)



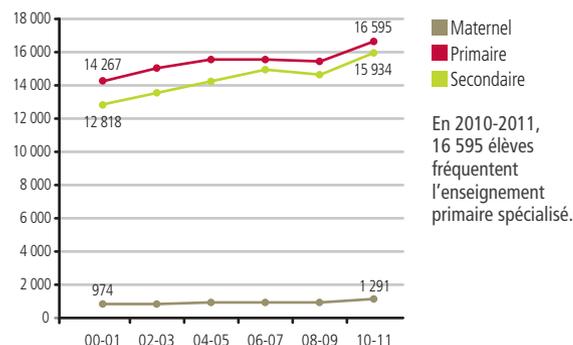
En 2010-2011, l'indice de parité en 1D-2D est de 0,79, cela signifie que, dans l'effectif fréquentant ces 2 années d'études, il y a 79 filles pour 100 garçons.

4.5 Évolution de la population scolaire dans l'enseignement secondaire ordinaire en alternance, selon le sexe (de 2000-2001 à 2010-2011)



En 2010-2011, 5 644 garçons et 2 938 filles fréquentent l'enseignement secondaire en alternance (CÉFA).

4.6 Évolution de la population scolaire dans l'enseignement spécialisé (de 2000-2001 à 2010-2011)



En 2010-2011, 16 595 élèves fréquentent l'enseignement primaire spécialisé.

La distribution des élèves selon leur âge et leur sexe montre que l'enseignement maternel et primaire se caractérise par une part un peu plus importante de garçons, mais une répartition équilibrée des élèves selon l'âge. Cette tendance tend à s'inverser selon la forme d'enseignement secondaire de plein exercice. D'une part, la forme générale compte plus de filles et le groupe d'élèves âgés de 15 ans y est le plus représenté. D'autre part, la forme professionnelle se caractérise par une présence plus importante de garçons et les élèves les plus présents y sont ceux âgés de 17 ans.

Le Décret « Missions » prévoit un accès égal à toutes les formations pour les filles et les garçons et une absence de hiérarchie entre établissements, formes et sections d'enseignement¹. Les pyramides des âges décrivent l'importance et la variation de caractéristiques individuelles (âge et sexe) des élèves, par forme, section et année d'études pour l'année scolaire 2010-2011.

Répartition différenciée des effectifs selon l'âge et le sexe : l'enseignement fondamental (fig. 5.1)

L'enseignement maternel² se caractérise par une part un peu plus importante de garçons (51,3 %). La faible proportion d'élèves âgés de 2 ans³ inscrits en maternelle, 6,9 % de garçons et 6,5 % de filles, s'explique par l'âge d'entrée de 2 ans et demi dans ce niveau d'enseignement. Enfin, 1,0 % des élèves inscrits en maternelle sont âgés de 6 ans et seront en retard dès le début de leur parcours dans l'enseignement primaire.

La population scolaire de l'enseignement primaire est, comme celle de l'enseignement maternel, composée d'une proportion légèrement supérieure de garçons. Les élèves considérés comme étant « à l'avance », c'est-à-dire entrés à 5 ans, correspondent à 0,2 % de cette population.

Répartition différenciée des effectifs selon l'âge et le sexe : l'enseignement secondaire de plein exercice (fig. 5.2)

L'ensemble du 1^{er} degré de l'enseignement secondaire se caractérise par une présence légèrement supérieure de garçons (51,4 %). Normalement, tous les élèves de ce degré devraient avoir 12 ou 13 ans. Cependant, la part des élèves de 13 ans est la plus importante dans cette population (41,2 %). En 1C et 2C (y compris les années complémentaires), la tranche de la population scolaire âgée de 14 ans (au minimum un an de retard dans le cursus scolaire) comprend 8,9 % de garçons et 7,3 % de filles. Au même âge, 1,2 % des garçons et 0,9 % des filles scolarisés au 1^{er} degré sont inscrits dans le degré différencié (1D-2D) alors que la part de tous les élèves du 1^{er} degré différencié est de 4,1 % de garçons et 3,2 % de filles du degré.

Dans les 2^e et 3^e degrés de l'enseignement ordinaire de plein exercice (de la 3^e à la 6^e année), les élèves devraient normalement avoir entre 14 et 17 ans.

La section de transition comporte plus de filles (51,7 %) dont 45,3 % se situent dans la forme générale et 6,4 % en technique de transition, alors que les garçons sont 40,8 % dans la forme générale et 7,5 % en technique de transition. Le groupe d'élèves âgés de 15 ans représente la part la plus importante de la section de transition. Les élèves âgés de 18 ans représentent une faible part de la population (7,5 %), âge correspondant à la fin de l'obligation scolaire.

La section de qualification, quant à elle, regroupe plus de garçons (52,3 %) que de filles (47,7 %). Cependant, les filles se trouvent plus dans la forme technique de qualification (26,0 %) que dans la forme professionnelle (21,7 %). La population masculine se répartit presque de manière équilibrée entre les formes technique de qualification et professionnelle. Les élèves âgés de 17 ans constituent la part la plus importante de la population scolaire inscrite dans la section de qualification (23,5 %). Ceci laisse supposer la présence d'un taux élevé de retard parmi ces élèves.

Répartition différenciée des effectifs selon l'âge et le sexe : 7^e année, CÉFA et 4^e degré (fig. 5.3, fig. 5.4 et fig. 5.5)

La 7^e année (dans les formes générale, technique de qualification et professionnelle) est un peu plus féminisée avec 52,9 % de filles. L'ensemble des élèves de 19 ans constituent la part la plus élevée de cette population (32,0 %). À l'opposé, les CÉFA se caractérisent par une présence masculine plus marquée (66,5 %). Le groupe d'élèves âgés de 17 ans est le plus important (31,8 %) : il est composé de 20,5 % de garçons et 11,3 % de filles.

Le 4^e degré professionnel complémentaire⁴, type d'études complémentaires en soins infirmiers, compte près de 82,9 % de filles. Les filles âgées de 25 ans et plus constituent le groupe d'étudiants le plus important de ce type d'études (30,6 %).

1 Décret du 24 juillet 1997, article 10.

2 L'enseignement maternel n'est pas obligatoire, mais l'élève est soumis à l'obligation scolaire lorsqu'il atteint l'âge de 6 ans et jusqu'à ses 17 ans révolus (Loi du 29 juin 1983).

3 Cet indicateur se base sur l'âge scolaire qui correspond à celui que l'élève atteint dans le courant de l'année civile durant laquelle il entre dans une année scolaire. Par exemple, un élève né en 2004 aura 6 ans pour l'année scolaire 2010-2011.

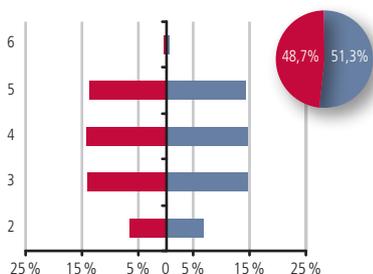
4 La condition d'admission au 4^e degré est la possession soit d'un CESS soit d'un CE de 6^e année de l'enseignement secondaire professionnel ou encore d'une réussite de l'épreuve préparatoire organisée par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Répartition différenciée des effectifs de l'enseignement ordinaire selon l'âge et le sexe en 2010-2011

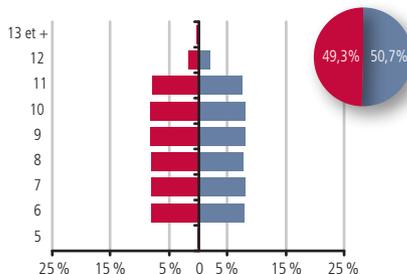
■ Filles ■ Garçons

5.1 Dans l'enseignement fondamental

Enseignement maternel
(183 488 élèves)

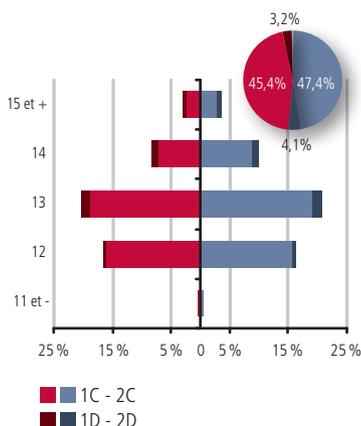


Enseignement primaire
(307 637 élèves)

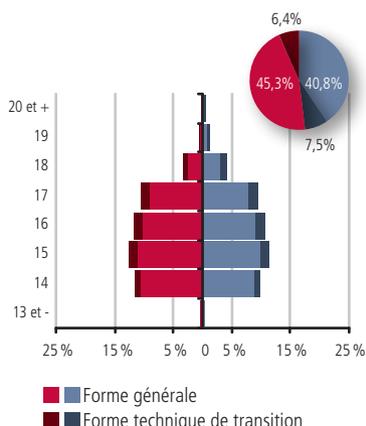


5.2 Dans l'enseignement secondaire de plein exercice

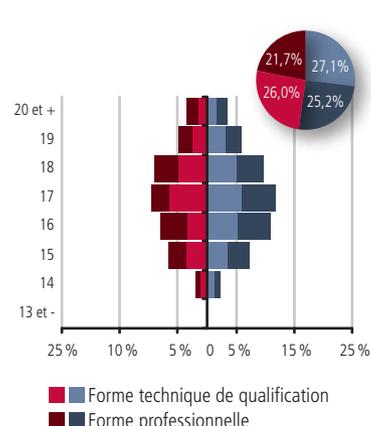
1^{er} degré
(114 840 élèves)



Section de transition (3^e à 6^e)
(116 816 élèves)

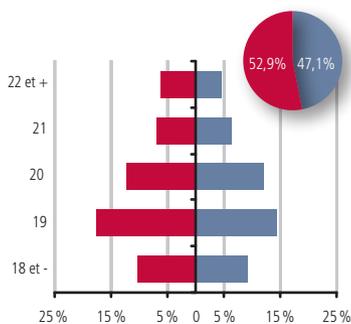


Section de qualification (3^e à 6^e)
(96 283 élèves)



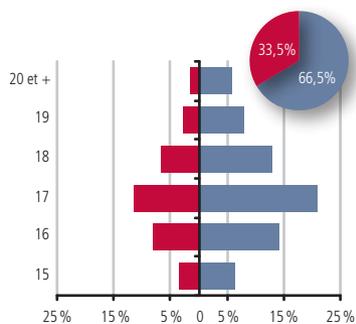
5.3 En 7^e année de l'enseignement secondaire de plein exercice

(6 964 élèves)



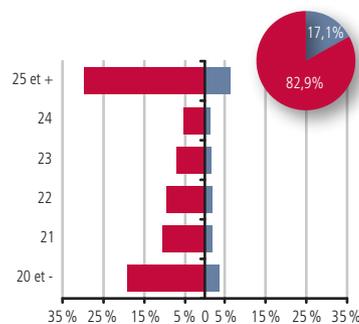
5.4 Dans l'enseignement en alternance (CÉFA)

(8 482 élèves)



5.5 Dans le 4^e degré de l'enseignement secondaire

(5 575 élèves)



Les effectifs de l'enseignement spécialisé sont en constante augmentation. En 15 ans, chaque niveau a connu une croissance de ses effectifs d'au moins 20 %. En 2010-2011, l'enseignement spécialisé accueille près de 5 % des élèves. Cette proportion reste faible avant 6-7 ans, augmente ensuite pour connaître un maximum à 11 ans pour les deux sexes (5 % pour les filles et 7 % pour les garçons). Elle se stabilise de 14 à 17 ans autour de 3 % pour les filles et 6 % pour les garçons.

Évolution des effectifs¹ de l'enseignement spécialisé, par sexe (fig. 6.1)

En 2010-2011, 1 291 élèves, filles et garçons confondus, fréquentent le niveau maternel spécialisé tandis qu'aux niveaux primaire et secondaire, ce sont respectivement 16 595 et 15 934 élèves. En 15 ans, le nombre d'élèves a augmenté tant en maternel (+30 %) qu'en primaire (+26 %) et en secondaire (+24 %). Le nombre de garçons est systématiquement supérieur à celui des filles : celles-ci ne composent en effet qu'un tiers des effectifs de l'enseignement spécialisé. En 15 ans, le nombre de garçons a augmenté dans une proportion similaire au nombre de filles dans l'enseignement primaire spécialisé, passant ainsi de 8 401 à 10 500 garçons et de 4 710 à 6 095 filles. Dans l'enseignement secondaire par contre, le nombre de garçons est passé de 8 479 à 10 177, soit une augmentation de 20 % depuis 1995-1996 tandis que le nombre de filles est passé de 4 308 à 5 757, soit une augmentation de 34 % en 15 ans.

Évolution de la part de l'enseignement spécialisé (fig. 6.2)

La part que représente l'enseignement spécialisé dans chacun des niveaux de l'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles est en constante évolution depuis 15 ans. Toutefois, au niveau maternel, bien que le nombre d'élèves ait crû de manière importante en 15 ans, sa part relative est restée stable durant la période considérée. Au niveau primaire par contre, à partir de 1999-2000, la croissance des effectifs de l'enseignement spécialisé va de pair avec une diminution des populations de l'enseignement ordinaire. Il en résulte une augmentation de la part de l'enseignement spécialisé dans l'enseignement primaire, passant de 4,1 % en 1998-1999 à 4,9 % en 2004-2005. Cette proportion, restée stable jusqu'en 2008-2009, présente depuis lors une légère hausse. À partir de 2004-2005, on assiste également à une légère augmentation de la part de l'enseignement spécialisé dans l'enseignement secondaire, passant de 3,8 % en 2004-2005 à 4,4 % en 2010-2011. L'enseignement spécialisé accueille ainsi 4,7 % des élèves scolarisés (5,1 % au primaire et 4,4 % au secondaire).

Effectifs de l'enseignement spécialisé, par âge et sexe (fig. 6.3)

La pyramide des âges² des élèves de l'enseignement spécialisé présente une structure très spécifique. Deux caractéristiques soulignées ci-dessus sont à nouveau visibles dans cette figure : le niveau maternel est faiblement peuplé et les garçons sont largement plus nombreux que les filles dans l'enseignement spécialisé. On y observe aussi la progression des effectifs par âge : le nombre d'élèves inscrits dans l'enseignement spécialisé reste faible jusqu'à 6 ans et augmente ensuite de manière importante pour atteindre son maximum à 12 ans, avec 2 029 garçons et 1 249 filles. Dans l'enseignement spécialisé, le nombre d'élèves de 12 ans inscrits en primaire est important tandis que peu d'élèves de cet âge sont inscrits en secondaire. Les élèves de l'enseignement primaire spécialisé entrent en effet plus tard dans l'enseignement secondaire (en moyenne à l'âge de 13,1 ans) que les élèves de l'enseignement primaire ordinaire (en moyenne à l'âge de 12,3 ans). À partir de 13 ans, on assiste à un repli : les garçons ne sont plus que 1 652 et les filles, 929, à fréquenter l'enseignement spécialisé. En effet, dès 12-13 ans, une partie des élèves passent de l'enseignement primaire spécialisé à l'enseignement secondaire ordinaire. Ensuite, les effectifs diminuent régulièrement suite au retour dans l'enseignement ordinaire, au passage vers les CÉFA ou à la sortie de l'enseignement.

Part de l'enseignement spécialisé, par âge et sexe (fig. 6.4)

La part des élèves inscrits dans l'enseignement spécialisé, à chaque âge et selon le sexe, est calculé par rapport aux effectifs totaux de l'enseignement ordinaire et secondaire, de chaque âge et sexe. À nouveau, la proportion d'élèves inscrits dans l'enseignement spécialisé est systématiquement plus importante chez les garçons que chez les filles. Elle atteint un premier maximum à l'âge de 12 ans où 7,6 % des garçons et 4,9 % des filles sont inscrits dans l'enseignement spécialisé. Le second maximum à l'âge de 20 ans n'est pas tant dû à une augmentation de la fréquentation du spécialisé qu'à un repli rapide et important de la fréquentation de l'ordinaire : les élèves quittent généralement l'enseignement secondaire ordinaire à partir de 18 ans alors que dans le spécialisé, les élèves ont tendance à quitter l'enseignement secondaire à un âge légèrement plus avancé.

1 Les effectifs de l'enseignement spécialisé sont calculés de la manière suivante pour les figures 6.1 et 6.2 : il s'agit des effectifs inscrits dans l'enseignement spécialisé au 15 janvier pour les types 1, 2, 3, 4, 6, 7, et 8 auxquels est ajoutée une estimation de nombre d'élèves dans l'enseignement de type 5 correspondant à la moyenne des présences de l'année scolaire précédente dans l'enseignement de type 5 par établissement scolaire si cet enseignement était organisé dans l'établissement ou la moyenne des présences du mois de septembre de l'année scolaire considérée dans l'enseignement de type 5 par établissement scolaire si celui-ci n'était pas organisé dans l'établissement l'année précédente.

2 Les élèves pris en compte pour les figures 6.3 et 6.4 sont les élèves de moins de 23 ans inscrits dans l'enseignement ordinaire et spécialisé.

6.1 Évolution des effectifs de l'enseignement spécialisé par sexe (de 1995-1996 à 2010-2011)



En 2010-2011, l'enseignement primaire spécialisé compte 10 500 garçons et 6 095 filles.

- Maternel garçons
- Maternel filles
- Primaire garçons
- Primaire filles
- Secondaire garçons
- Secondaire filles

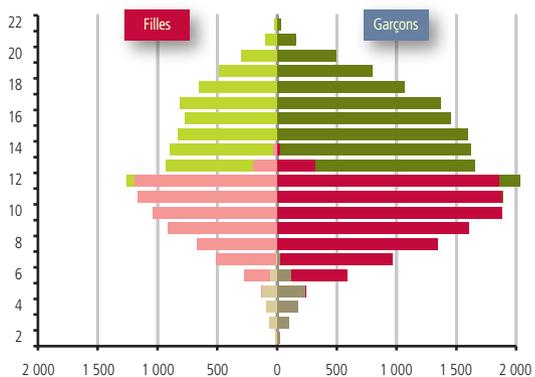
6.2 Évolution de la part de l'enseignement spécialisé (de 1995-1996 à 2010-2011)



En 2010-2011, 5,1 % des élèves de l'enseignement primaire sont inscrits dans l'enseignement spécialisé.

- Maternel
- Primaire
- Secondaire

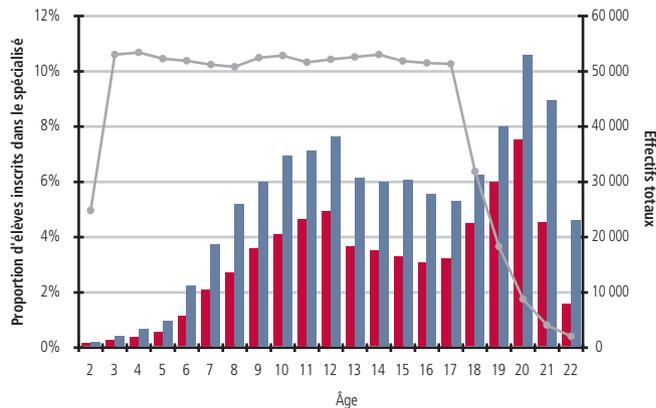
6.3 Effectifs de l'enseignement spécialisé par âge et sexe en 2010-2011



En 2010-2011, l'enseignement spécialisé compte 1 862 garçons de 12 ans inscrits en primaire et 167 inscrits en secondaire.

- Maternel garçons
- Maternel filles
- Primaire garçons
- Primaire filles
- Secondaire garçons
- Secondaire filles

6.4 Part de l'enseignement spécialisé par âge et sexe en 2010-2011



En 2010-2011, 7,6 % des garçons de 12 ans inscrits dans l'enseignement ordinaire ou spécialisé le sont dans l'enseignement spécialisé contre 4,9 % des filles. La population totale à cet âge est de 52 047.

- Part de garçons
- Part de filles
- Effectifs totaux

En 2010-2011, dans l'enseignement primaire spécialisé, les types 8 et 1 accueillent respectivement 38 % et 28 % des élèves. Dans le secondaire spécialisé, 53 % des élèves fréquentent le type 1 de forme 3. Dans l'enseignement primaire spécialisé, de 2005-2006 à 2010-2011, les parts relatives des différents types d'enseignement sont restées stables.

Effectifs par niveau, forme et type¹ dans l'enseignement spécialisé (fig. 7.1)

Dans l'enseignement spécialisé, on constate que peu d'élèves sont inscrits au niveau maternel. Cependant, dans l'enseignement primaire spécialisé, les types 8 et 1 accueillent les populations les plus importantes, à savoir respectivement 6 352 et 4 628 élèves. Le nombre d'élèves inscrits dans les types 2 et 3 atteint 2 221 et 1 833. Dans l'enseignement secondaire, la forme 3 de l'enseignement spécialisé de type 1 accueille la grande majorité des élèves : 8 432 élèves en 2010-2011. Du primaire au secondaire, les effectifs du type 1 s'accroissent de manière importante (+82 %). Outre les élèves déjà présents en primaire, le type 1 accueille au niveau secondaire un nombre important d'élèves issus d'autres types (notamment le type 8) mais encore de l'enseignement ordinaire². Dans le type 2 sont inscrits 3 016 élèves qui se répartissent entre les formes 1 et 2 (respectivement 885 et 2 131). Dans le type 3, on trouve 2 925 élèves dont 2 241 sont inscrits dans la forme 3. Ce type connaît également une croissance notable entre le primaire et le secondaire, à savoir plus de 60 %.

Dans l'enseignement secondaire spécialisé, les formes 1, 2, 3 et 4 accueillent respectivement 1 279, 2 801, 10 990 et 864 élèves. La forme 3 représente ainsi la majorité des élèves scolarisés dans l'enseignement secondaire spécialisé (69,0 %). La forme 4, seule forme qui délivre des certificats et diplômes équivalant à ceux délivrés dans l'enseignement secondaire ordinaire, ne scolarise que 864 élèves, soit 5,4 % de la population de l'enseignement secondaire spécialisé.

Répartition relative des élèves de l'enseignement spécialisé par niveau et type (fig. 7.2)

Dans l'enseignement maternel spécialisé, la majorité des élèves sont scolarisés dans les types 2 et 5 dont la population représente respectivement 32,9 % et 24,7 %.

Dans l'enseignement primaire spécialisé, quatre des huit types d'enseignement représentent près de neuf dixièmes des effectifs. Le type 8 scolarise 38,3 % des élèves du primaire spécialisé (41,1 % en 2005-2006), le type 1 en scolarise 27,9 % (26,3 % en 2005-2006), le type 2 en scolarise 13,4 % (12,5 % en 2005-2006), et le type 3 en scolarise 11,0 % (10,9 % en 2005-2006). Entre 2005-2006 et 2010-2011, les parts relatives des huit types d'enseignement de l'enseignement fondamental spécialisé ont légèrement changé. Cependant, la part relative du type 1 a augmenté (+1,6 %), la part du type 8 est descendue de 2,8 % depuis 2005-2006.

L'enseignement secondaire spécialisé se répartit en sept types d'enseignement, le type 8 n'étant pas organisé à ce niveau. La majorité des élèves sont scolarisés dans le type 1 (52,9 % en 2010-2011 et 53,7 % en 2005-2006). Deux autres types d'enseignement comptent également une part importante de la population scolaire : le type 2 (18,9 % en 2010-2011 et 18,5 % en 2005-2006) ainsi que le type 3 (18,4 % en 2010-2011 contre 18,7 % en 2005-2006). De 2005-2006 à 2010-2011, la répartition des élèves entre les différents types de l'enseignement secondaire spécialisé est relativement restée stable.

GLOSSAIRE

Types d'enseignement spécialisé :

- Type 1 : Retard mental léger
- Type 2 : Retard mental modéré ou sévère
- Type 3 : Troubles du comportement et/ou de la personnalité
- Type 4 : Déficience physique
- Type 5 : Maladies ou convalescence
- Type 6 : Déficiences visuelles
- Type 7 : Déficiences auditives
- Type 8 : Troubles des apprentissages

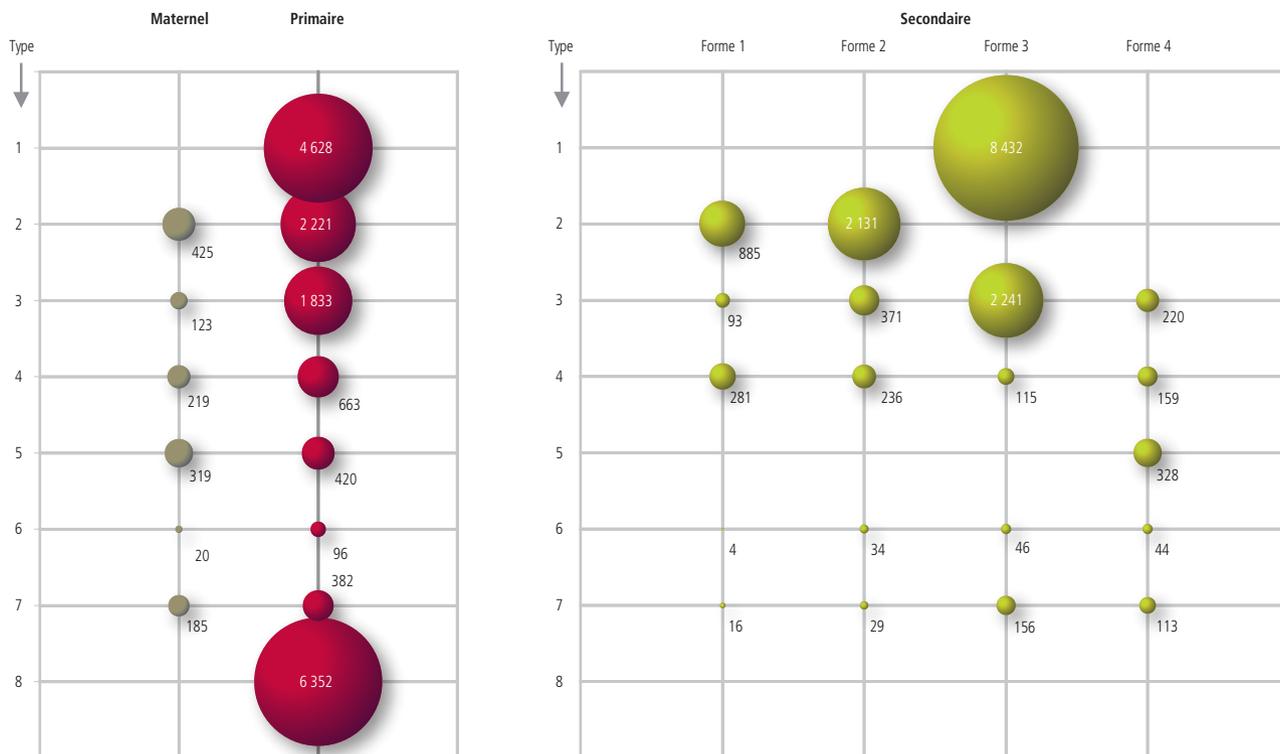
Formes de l'enseignement secondaire spécialisé :

- Forme 1 : Enseignement secondaire spécialisé d'adaptation sociale
- Forme 2 : Enseignement secondaire spécialisé d'adaptation sociale et professionnelle
- Forme 3 : Enseignement secondaire professionnel spécialisé
- Forme 4 : Enseignement secondaire général, technique, artistique et professionnel de transition ou de qualification

¹ Le type 8 n'est organisé qu'au niveau primaire. Dans le secondaire, seule la forme 3 est organisée pour le type 1 et seules les formes 1 et 2 le sont pour le type 2.

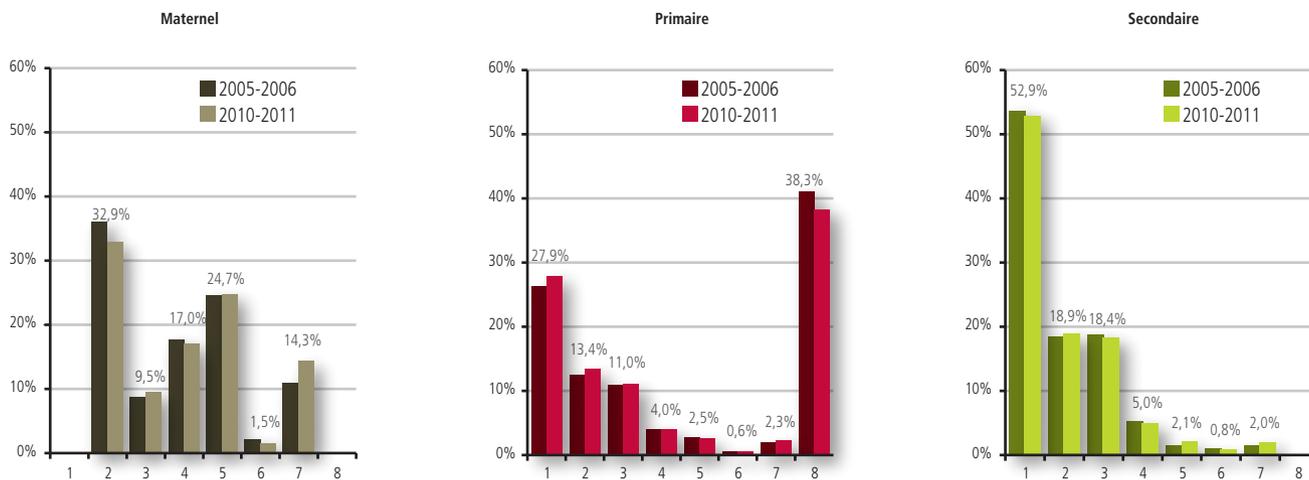
² Voir aussi l'indicateur 19 : *Parcours sur 6 ans des élèves issus de l'enseignement primaire spécialisé et inscrits dans l'enseignement secondaire* qui illustre les parcours des élèves issus de l'enseignement primaire spécialisé et inscrits dans l'enseignement secondaire.

7.1 Effectifs par niveau, forme et type dans l'enseignement spécialisé en 2010-2011



En 2010-2011, 8 432 élèves sont inscrits dans la forme 3 de l'enseignement secondaire spécialisé de type 1.

7.2 Répartition relative des élèves de l'enseignement spécialisé par type de 2005-2006 à 2010-2011



En 2010-2011, parmi les élèves inscrits dans l'enseignement primaire spécialisé, 38,3 % le sont dans le type 8.



Disparités socioéconomiques dans l'enseignement fondamental et secondaire

La répartition différenciée des élèves en fonction de l'indice socioéconomique apparaît très tôt dans le parcours scolaire et s'accroît tout au long de l'enseignement obligatoire. Des répartitions semblables s'observent de 2006-2007 à 2010-2011.

Un indice socioéconomique (ISE) a été attribué à chaque élève de l'enseignement fondamental et secondaire, de 2006-2007 à 2010-2011, sur la base des caractéristiques socioéconomiques du quartier¹ où il vit.

Pour calculer cet indice composite, différentes variables² ont été retenues en relation avec les critères suivants : « revenu moyen par habitant », « revenu médian par habitant », « niveau des diplômes », « confort des logements », « taux de chômage, d'activité et de bénéficiaires du revenu mensuel minimum garanti » et « activités professionnelles ». Les ISE ont été calculés en 2005 pour être attribués aux quartiers des élèves de 2005-2006 à 2009-2010. En 2010, les ISE ont été mis à jour pour être appliqués dans les données 2010-2011. On remarque toutefois une stabilité des indices et de leur répartition par quartier dans le temps.

Indices socioéconomiques moyens des élèves par niveau et forme d'enseignement fréquentés – de 2006-2007 à 2010-2011 (fig. 8.1)

Dans l'ensemble de l'enseignement fondamental et secondaire, l'indice moyen est proche de 0 : il varie de +0,00 en 2006-2007 à +0,02 en 2010-2011.

Dans l'enseignement maternel ordinaire, l'ISE moyen passe de -0,03 à -0,04 ; dans le primaire, de +0,00 à +0,02. Dans l'enseignement secondaire ordinaire, des différences importantes s'observent entre le plein exercice, où l'ISE moyen passe de 0,07 à 0,09, et l'alternance (CÉFA), où l'ISE passe de -0,44 à -0,29, avec une variation également importante dans le temps pour cette filière.

L'enseignement spécialisé, quant à lui, se positionne, tous niveaux confondus, à un indice proche de -0,4.

Indices socioéconomiques moyens des élèves dans l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice par année d'études³ – de 2006-2007 à 2010-2011 (fig. 8.2)

Une disparité importante entre les formes de l'enseignement secondaire apparaît. Elle commence dès l'entrée dans le secondaire avec un écart important entre la 1D et la 1C (de 0,57 en 2010-2011). Il faut signaler que depuis 2009-2010, le 1^{er} degré différencié accueille uniquement les élèves qui n'ont pas obtenu de CEB (Certificat d'Études de Base). Cette dispersion des ISE moyens s'accroît dans les 2^e et 3^e degrés où les élèves fréquentant la forme professionnelle ont un ISE moyen en 2010-2011 de -0,26 alors que dans la forme technique de qualification, il est de +0,01. De même, pour la forme technique de transition, l'indice moyen est de +0,26 en 2010-2011 et pour la forme générale il vaut +0,33. Ainsi la 2^e commune (2C), à l'issue de laquelle intervient l'orientation, agit comme une « gare de triage » en fonction du niveau socioéconomique des élèves pour leur choix en 3^e année secondaire.

En outre, dans chaque forme d'enseignement, l'indice socioéconomique moyen progresse avec l'année d'études. Cela peut s'expliquer par la sortie, durant le parcours scolaire, d'élèves socioéconomiquement défavorisés, ou encore par une possible augmentation de la moyenne de l'indice dans d'autres formes d'enseignement, si des élèves socioéconomiquement plus favorisés y sont réorientés.

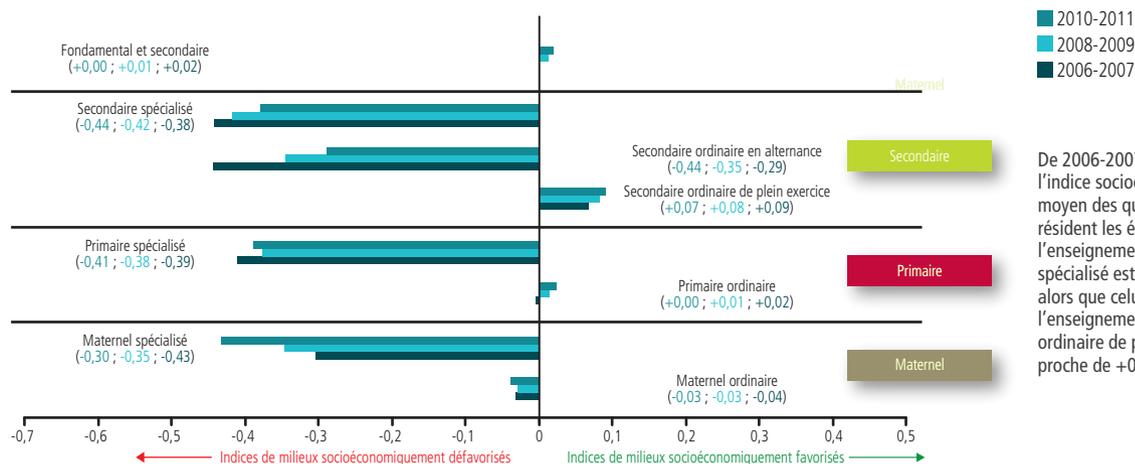
Ces parcours sont sans doute aussi l'explication de l'augmentation des ISE dans le temps dans les différentes formes des 2^e et 3^e degrés. Ces mouvements semblent se prolonger dans l'enseignement secondaire en alternance où l'ISE moyen est passé de -0,39 en 2006-2007 à -0,29 en 2010-2011 (fig. 8.1).

1 Un quartier ou secteur statistique est la plus petite entité administrative pour laquelle des données socioéconomiques et administratives sont disponibles.

2 En application de l'arrêté du 17 juin 2010 du Gouvernement de la Communauté française approuvant le choix des variables et la formule de calcul de l'indice socioéconomique de chaque secteur statistique, pour chaque quartier, l'indice composite socioéconomique est calculé sur la base des 11 variables socioéconomiques suivantes (avec indication de la dernière année disponible par variable) : (1) revenu moyen par habitant en euros (2006); (2) revenu médian par ménage en euros (2006); (3) part des ménages avec enfant dont une personne au moins dispose d'un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur parmi les ménages avec enfant (2001); (4) part des personnes ayant terminé leurs études qui disposent au moins d'un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur parmi les personnes ayant achevé leurs études (2001); (5) part des logements disposant du grand confort (...) / total des logements (2001); (6) part des enfants de moins de 18 ans vivant dans un logement suroccupé (2001); (7) taux d'activité des femmes : ensemble des femmes occupant un emploi / femmes de 30 à 60 ans (2006); (8) taux de chômage : ensemble des demandeurs d'emploi (y compris non rémunérés) parmi les personnes présentes sur le marché du travail (2006); (9) taux de bénéficiaires d'une aide du CPAS donnant lieu à un transfert fédéral (2006); (10) part des secteurs d'activité tertiaire NACE de bas niveau (...) (2003); (11) part des secteurs d'activité tertiaire NACE de haut niveau (...) (2003). La formule de calcul prend en compte les dernières données statistiques disponibles, et ce pour les seuls secteurs statistiques de la région bilingue de Bruxelles-Capitale et de la région de langue française, comme le prescrit l'article 4 du décret du 27 mars 2002.

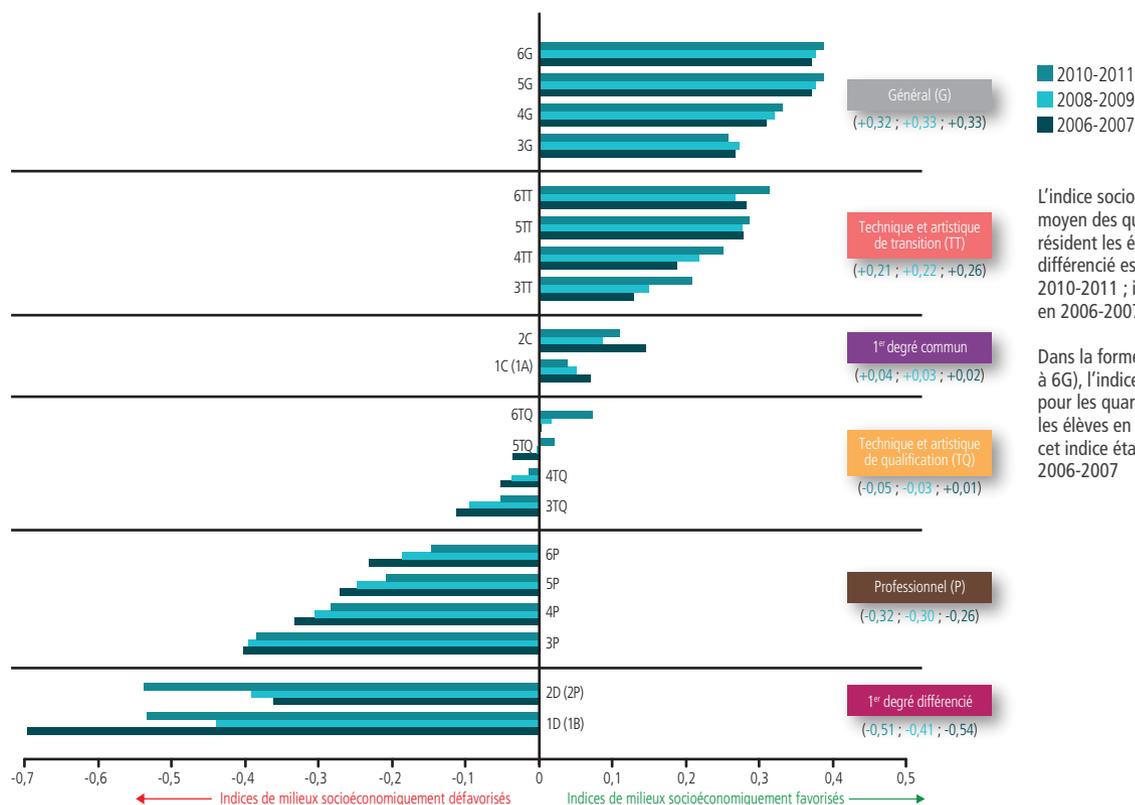
3 Il n'a pas été possible d'inclure les chiffres de population de l'enseignement secondaire spécialisé et en alternance, car ils ne sont pas disponibles par année d'études. De même ne sont pas inclus dans la figure 8.2 les élèves fréquentant une 3^e année d'orientation.

8.1 Indice socioéconomique moyen des quartiers où résident les élèves des différents niveaux et formes de l'enseignement fondamental et secondaire (de plein exercice et en alternance) – de 2006-2007 à 2010-2011



De 2006-2007 à 2010-2011, l'indice socioéconomique moyen des quartiers où résident les élèves de l'enseignement primaire spécialisé est proche de -0,4 alors que celui des élèves de l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice est proche de +0,1.

8.2 Indice socioéconomique moyen des quartiers où résident les élèves des différentes années d'études et formes de l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice – de 2006-2007 à 2010-2011



L'indice socioéconomique moyen des quartiers où résident les élèves du 1^{er} degré différencié est de -0,54 en 2010-2011 ; il était de -0,51 en 2006-2007.

Dans la forme générale (3G à 6G), l'indice atteint +0,33 pour les quartiers où résident les élèves en 2010-2011 ; cet indice était de +0,32 en 2006-2007.

Dans l'enseignement de plein exercice, dans les formes technique de transition, technique de qualification et professionnelle, une majorité d'élèves choisissent une option dans le secteur « service aux personnes ». Dans les CÉFA, l'option « économie » est suivie par une majorité d'élèves. Des choix de secteurs d'études contrastés s'observent entre garçons et filles.

Cet indicateur dresse un portrait des publics de l'enseignement secondaire ordinaire dans trois formes d'enseignement¹ : technique de transition², technique de qualification² et professionnelle, dans le plein exercice et dans l'alternance.

Répartition des élèves, selon le sexe, dans la section de qualification selon le secteur de l'option groupée suivie (fig. 9.1)

Dans la forme technique de qualification, le secteur « service aux personnes »³ est choisi par un élève sur trois (34,7 %) ; 72 % de ces élèves sont des filles. On relève également, dans l'enseignement technique de qualification, la fréquentation importante des secteurs « économie » et, dans une moindre mesure, « industrie ». Si certains secteurs présentent une mixité presque parfaite (économie et sciences appliquées), d'autres révèlent des choix contrastés entre filles et garçons : les filles dans les secteurs « habillement » (88 %) et « services aux personnes » (72 %), les garçons dans les secteurs « industrie » (97 %) et « construction » (96 %).

Dans l'enseignement professionnel, le secteur « service aux personnes »⁴ est, comme dans l'enseignement technique de qualification, le plus fréquenté : 31,0 % des élèves choisissent ce secteur, dont 91 % sont des filles. On note la part plus importante prise par les secteurs « industrie », « construction » et « économie » dans l'enseignement professionnel. Les contrastes des choix entre garçons et filles sont très marqués dans les secteurs « industrie », « construction », « habillement » et « service aux personnes » de l'enseignement professionnel.

Répartition des élèves, selon le sexe, dans l'enseignement secondaire technique de transition selon le secteur de l'option groupée suivie (fig. 9.2)

Dans la forme technique de transition, deux élèves sur cinq choisissent le secteur « service aux personnes »⁵ et un élève sur quatre fréquente le secteur « sciences appliquées ». Les filles sont plus nombreuses que les garçons dans les domaines artistiques : « arts appliqués » (64 %), « beaux arts » (61 %) et « humanités artistiques » (67 %). Le secteur « service aux personnes » présente, dans cette forme, une parité filles-garçons.

Répartition des élèves, selon le sexe, dans l'enseignement en alternance selon le secteur de l'option groupée suivie (fig. 9.3)

Dans l'enseignement secondaire en alternance, les secteurs « économie » et « construction » attirent une part importante des élèves : un élève sur trois s'oriente vers un de ces deux secteurs. Excepté pour le secteur « habillement », peu fréquenté, l'orientation vers les secteurs se différencie selon le genre : d'une part, il y a une présence féminine plus importante dans le secteur « économie » et « services aux personnes », d'autre part, la présence masculine est plus considérable dans les secteurs « industrie », « construction », « hôtellerie », « agronomie » et « sciences appliquées ».

1 Les options de base de l'enseignement général ne sont pas reprises ici, car un élève peut être inscrit dans plusieurs options de base, par exemple « latin » (4 heures) et « mathématiques » (6 heures), ce qui induit un nombre d'inscriptions supérieur au nombre d'élèves et ne permet donc pas de comparaisons.

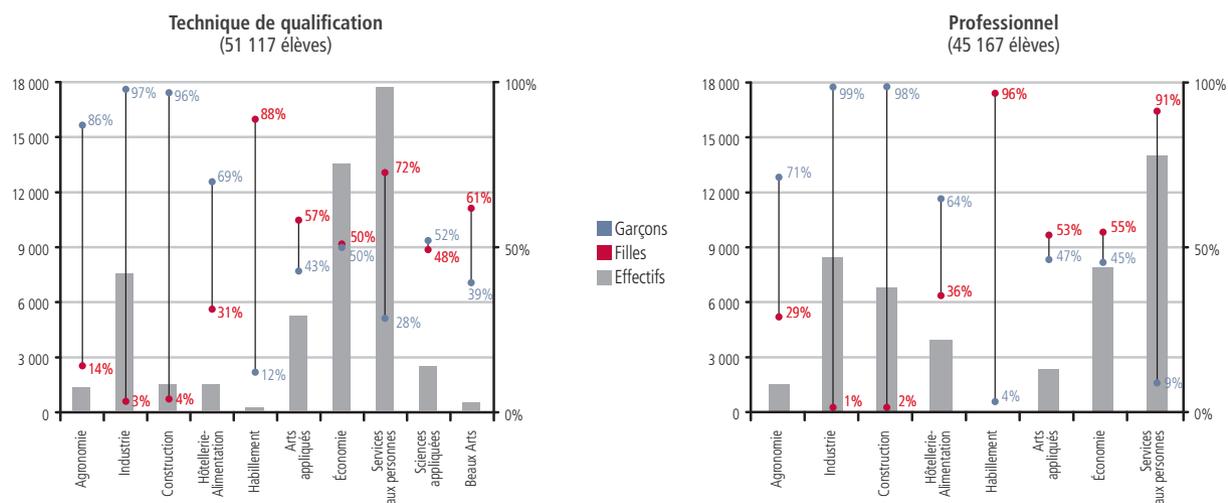
2 Les effectifs de la forme artistique de transition sont inclus dans la forme technique de transition (secteur « beaux arts ») ; de même l'artistique de qualification est inclus dans la technique de qualification.

3 Parmi les options de ce secteur figurent en bonne place dans le choix des élèves les options « techniques sociales et d'animation » (38 %) et « agent d'éducation » (21 %).

4 Dans la forme professionnelle, plus de 90 % des élèves ayant choisi ce secteur se retrouvent dans 5 options : « services sociaux », « coiffure », « auxiliaire familial-e et sanitaire », « puériculture » et « soins infirmiers ».

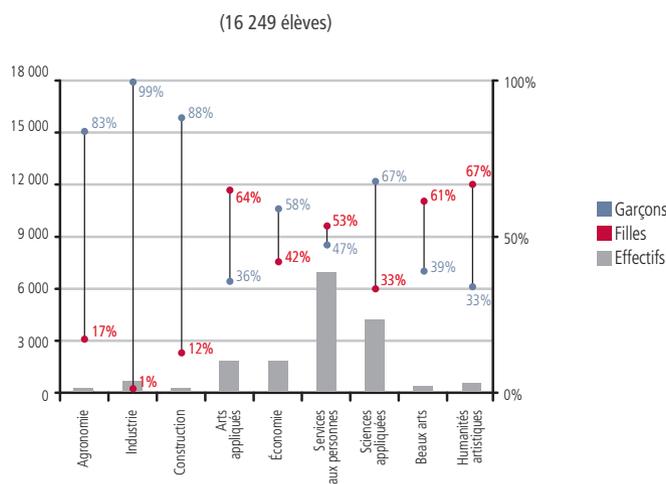
5 Parmi les options de ce secteur figurent dans le choix des élèves les options « sciences sociales et éducatives » (53 %) et « éducation physique » (31 %).

9.1 Répartition des élèves, selon le sexe, dans les 2^e et 3^e degrés de l'enseignement secondaire technique de qualification et professionnel de plein exercice selon le secteur de l'option groupée suivie – Année scolaire 2010-2011



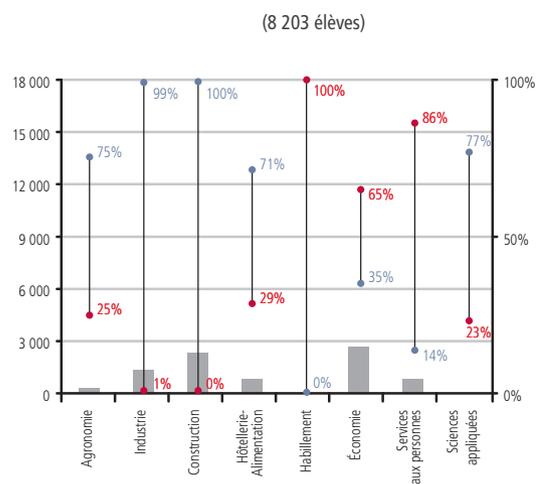
En 2010-2011, il y a 13 422 élèves fréquentant l'option du secteur « économie » dans la forme technique de qualification ; 50 % de ces élèves sont des filles.

9.2 Répartition des élèves, selon le sexe, dans les 2^e et 3^e degrés de l'enseignement secondaire technique de transition selon le secteur de l'option groupée – Année scolaire 2010-2011



En 2010-2011, 1 825 élèves fréquentent le secteur « arts appliqués » de la forme technique de transition ; 36 % de ces élèves sont des garçons.

9.3 Répartition des élèves, selon le sexe, dans l'enseignement secondaire ordinaire en alternance selon le secteur de l'option groupée – Année scolaire 2010-2011



En 2010-2011, 787 élèves fréquentant l'enseignement en alternance sont inscrits dans le secteur « services aux personnes ; 86 % de ces élèves sont des filles.

Sur une période de 4 ans, la population du fondamental suivant l'enseignement en immersion a pratiquement doublé. En parallèle, le nombre d'implantations proposant ce type d'enseignement est passé de 109 à 152. Des particularités selon les provinces sont à constater. La langue cible la plus souvent choisie par les écoles fondamentales est le néerlandais.

L'apprentissage par immersion¹ est défini par l'organisation d'une partie des cours et activités pédagogiques dans une langue moderne autre que le français. Les lois linguistiques imposent des obligations en matière d'enseignement d'une seconde langue. Les trois langues pouvant être enseignées en immersion en Fédération Wallonie-Bruxelles sont : le néerlandais, l'allemand et l'anglais. Les établissements en région wallonne peuvent choisir une langue parmi les trois proposées. Cependant, les établissements des communes de Baelen, Malmédy, Plombières, Waimès et Welkenraedt doivent choisir entre le néerlandais et l'allemand comme langue d'immersion. Dans la région de Bruxelles-Capitale et dans les communes de Comines-Warneton, Enghien, Flobecq et Mouscron, les établissements en immersion ne peuvent proposer que le néerlandais. Le début de l'apprentissage par immersion s'effectue à différents moments clés du continuum pédagogique, soit au niveau de la 3^e maternelle en ce qui concerne les écoles fondamentales, soit en 1^{re} primaire pour les écoles primaires, ou encore en 3^e primaire pour les écoles fondamentales ou primaires.

Évolution du nombre d'implantations proposant de l'immersion par provinces (fig. 10.1)

Le nombre d'implantations proposant de l'immersion a augmenté entre 2006-2007 et 2010-2011, passant ainsi de 109 à 152 implantations. Cette augmentation de l'offre se manifeste principalement dans trois provinces. Tout d'abord, le Hainaut qui compte 14 nouvelles écoles inscrites dans le processus d'apprentissage par immersion entre 2006 et 2010, passant ainsi de 30 à 44 écoles. Ensuite, le Brabant wallon où se trouvent 11 nouvelles implantations sur la même période. La troisième province est celle Namur qui passe de 17 à 27 implantations.

Évolution du nombre d'élèves suivant de l'immersion par provinces (fig. 10.2)

Les effectifs d'élèves suivant l'enseignement en immersion ont fortement augmenté entre la période de 2006-2007 à 2010-2011², passant ainsi de 7 553 à 14 455 élèves.

Toutes les provinces ont vu leurs effectifs augmenter sur cette même période. Les deux provinces présentant la plus forte croissance sont le Brabant wallon et le Hainaut avec une augmentation respective de 2 149 et de 1 743 élèves.

Répartition des implantations proposant de l'immersion selon les provinces et la langue d'immersion (fig. 10.3)

La part des implantations organisant de l'immersion en Fédération Wallonie-Bruxelles est de 4,9 %. Le Brabant wallon en compte une part non négligeable égale à 14,6 %. La majeure partie des écoles proposant de l'immersion le font en néerlandais. Elles représentent trois quarts de ces implantations. Les deux provinces qui disposent de l'offre la plus importante en néerlandais (le Hainaut avec 36 implantations et le Brabant Wallon avec 24 implantations) sont celles qui se situent en bordure de la région flamande. Une plus grande diversité de l'offre de l'enseignement est présente dans la province de Liège, car les trois langues y sont présentes. Bruxelles et le Luxembourg ne proposent que peu d'implantations en immersion avec un effectif de 9 pour chacune d'elles.

Répartition des élèves suivant l'enseignement en immersion selon les provinces et la langue d'immersion (fig. 10.4)

La part d'élèves en immersion en Fédération Wallonie-Bruxelles est de 4,0 %. Le Brabant wallon et Namur sont les deux provinces ayant les parts les plus importantes d'élèves inscrits en immersion sur leur territoire en comparaison aux autres provinces. Bruxelles compte la part d'élèves la moins élevée avec 1,2 %. La majeure partie des élèves suivant un apprentissage en immersion le font en néerlandais (11 176 élèves). L'immersion en allemand est la moins fréquente et uniquement présente dans la province de Liège. Les deux provinces qui regroupent le plus d'élèves suivant l'immersion sont le Hainaut avec 3 997 élèves (3 273 en néerlandais et 724 en anglais) et le Brabant wallon avec 3 519 élèves (2 856 en néerlandais et 663 en anglais).

Effectifs des élèves en immersion et nombre d'implantations par année d'études (fig. 10.5)

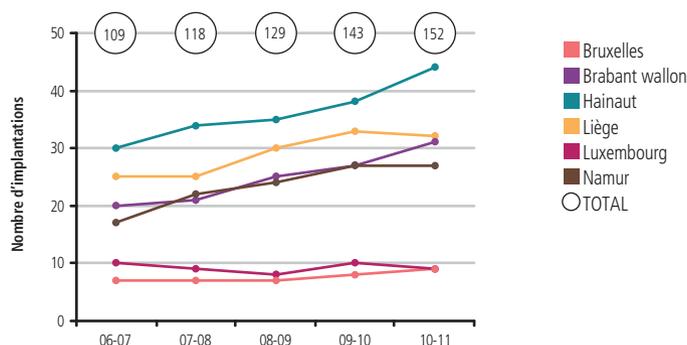
Le nombre d'élèves suivant l'enseignement en immersion décroît au fur et à mesure des années d'études ainsi que le nombre d'établissements qui les organise. Pour les écoles débutant le projet d'immersion, celles-ci commencent en ouvrant une ou plusieurs classes soit en 3^e maternelle, soit en 3^e primaire. L'année suivante, elles créeront une ou plusieurs classes de 1^{re} ou 4^e primaire selon les cas et ainsi de suite. La croissance observée dans les 1^{res} années d'études se répercutera dans les années d'études ultérieures.

Quelle que soit l'année d'étude, le néerlandais est la langue d'immersion la plus enseignée.

1 L'apprentissage par immersion a été autorisé par le décret du 13 juillet 1998 portant sur l'organisation de l'enseignement maternel et primaire ordinaire. Ensuite, il a été complété et modifié par les décrets du 17 juillet 2003 portant sur des dispositions générales relatives à l'enseignement en langue d'immersion et diverses mesures en matière d'enseignement et du 11 mai 2007 relatif à l'enseignement en immersion linguistique.

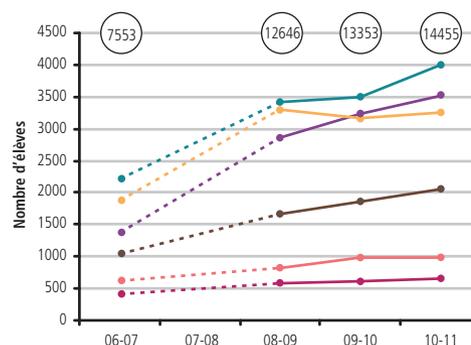
2 Les données des effectifs pour l'année 2007-2008 ne sont pas disponibles.

10.1 Évolution du nombre d'implantations proposant l'immersion par région et provinces de 2006-2007 à 2010-2011



En 2006-2007, la province de Hainaut compte 30 implantations fondamentales organisant de l'enseignement en immersion. En 2010-2011, cette même province compte 44 implantations.

10.2 Évolution du nombre d'élèves suivant l'enseignement en l'immersion par région et provinces de 2006-2007 à 2010-2011



En 2006-2007, la province de Hainaut compte 2 254 élèves inscrits dans l'enseignement en immersion. En 2010-2011, cette même province en compte 3 997 élèves.

10.3 Répartition des implantations proposant de l'immersion par région et provinces selon la langue d'immersion en 2010-2011

	Néerlandais	Allemand	Anglais	TOTAL	Part des implantations en immersion
Bruxelles	9	0	0	9	2,6 %
Brabant wallon	25	0	6	31	14,6 %
Hainaut	36	0	8	44	4,2 %
Liège	19	3	10	32	4,5 %
Luxembourg	8	0	1	9	2,6 %
Namur	21	0	6	27	6,4 %
TOTAL	117	3	30	152	4,9 %

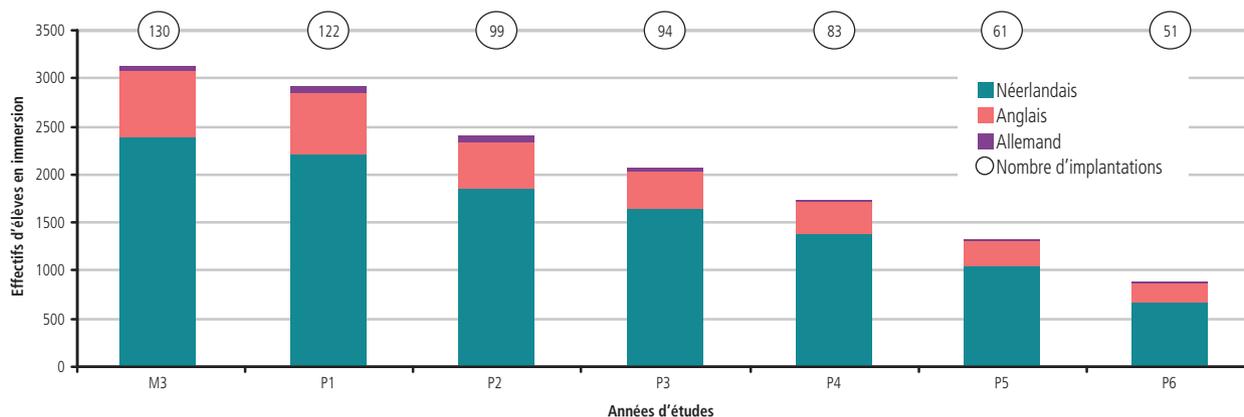
En 2010-2011, 31 implantations fondamentales organisent de l'immersion dans le Brabant wallon : 25 en néerlandais et 6 en anglais. La part des implantations organisant l'immersion dans cette province s'élève à 14,6 %.

10.4 Répartition des élèves suivant l'enseignement en immersion par région et provinces selon la langue d'immersion en 2010-2011

	Néerlandais	Allemand	Anglais	TOTAL	Part des élèves en immersion
Bruxelles	983	0	0	983	1,2 %
Brabant wallon	2 856	0	663	3 519	11,4 %
Hainaut	3 273	0	724	3 997	3,7 %
Liège	1 873	275	1 097	3 245	4,1 %
Luxembourg	537	0	123	660	2,6 %
Namur	1 654	0	397	2 051	5,3 %
TOTAL	11 176	275	3 004	14 455	4,0 %

En 2010-2011, 3 245 élèves suivaient l'enseignement en immersion dans la province de Liège ; dont 1 873 en néerlandais, 275 en allemand et 1 097 en anglais. La part d'élèves suivant l'enseignement en immersion dans cette province s'élève à 4,1 %.

10.5 Effectifs des élèves en immersion et nombre d'implantations par années d'études en 2010-2011



En 2010-2011, 667 élèves sont inscrits dans l'enseignement en immersion en néerlandais, 199 en anglais et 19 en allemand en 6^e primaire. On compte 51 implantations qui organisent une 6^e année primaire en immersion

Retard scolaire dans l'enseignement ordinaire de plein exercice

En Fédération Wallonie-Bruxelles, les élèves réalisent « normalement » un parcours de douze ans dans l'enseignement obligatoire. Une proportion importante d'élèves s'écarte de cette norme. En 2010-2011, en moyenne, près d'1 élève sur 5 est en retard scolaire à la fin de l'enseignement primaire et c'est le cas de près d'1 élève sur 2 en secondaire. Ces proportions ont évolué dans le temps, en relation entre autres avec certaines modifications des structures de l'enseignement. Des différences s'observent également selon le sexe et les formes d'enseignement choisies.

En Fédération Wallonie-Bruxelles, un enfant ayant 6 ans durant l'année civile entre en 1^{re} année primaire. Après un parcours de douze ans, il doit sortir de l'enseignement secondaire l'année de ses 18 ans. Cela est loin d'être le cas le plus fréquent : sur l'ensemble du parcours, on observe un pourcentage élevé d'élèves présentant un retard scolaire¹.

Répartition des élèves à l'heure et en retard scolaire dans l'enseignement ordinaire – Année scolaire 2010-2011 (fig. 11.1)

La progression du retard scolaire est quasi linéaire dès la 3^e maternelle² (M3) : en 5^e primaire (P5), près d'un élève sur 4 est en retard ; en 3^e secondaire (S3), c'est le cas pour plus d'un élève sur deux. Il y a néanmoins deux sauts importants : d'une part entre la P6 et la S1 (de 21 % à 39 % de retard), puis d'autre part entre la S2 et la S3 (le retard passe de 38 % à 52 %). Dans l'enseignement primaire, on peut réaliser le parcours en 6 ans, voire 7 et exceptionnellement en 8 ans³. De ce fait, un certain nombre d'élèves peuvent quitter prématurément la 5^e ou même la 4^e primaire pour entrer en S1. Ceci peut expliquer le taux de retard moins important en P6. De même, la diminution du retard scolaire en 6^e secondaire de plein exercice peut s'expliquer par les départs vers l'enseignement ou la formation en alternance et les abandons, principalement pour des élèves ayant atteint l'âge de 18 ans, limite de l'obligation scolaire.

Évolution du taux de retard scolaire par sexe dans l'enseignement ordinaire – Années 1988-1989 à 2010-2011 (fig. 11.2)

Durant les 23 dernières années, en moyenne, près d'1 élève sur 5 est en retard scolaire en primaire et près de 1 sur 2 en secondaire. On observe une diminution lente et continue du taux de retard puis une inversion de la tendance, à partir de 1999-2000 dans le primaire et 2001-2002 dans le secondaire. Invariablement, les garçons sont plus en retard que les filles et cette différence se maintient durant le parcours scolaire.

Évolution du taux de retard scolaire dans certaines années d'études de l'enseignement ordinaire – Années 1988-1989 à 2010-2011 (fig. 11.3)

La figure 11.3 reprend les années d'études où se produit un retard scolaire important : début et fin de primaire (en P1 et en P5, vu la particularité notée en P6) ainsi que, dans l'enseignement secondaire, au 1^{er} degré (S1 et S2), qui a connu plusieurs réformes, et au début des 2^e et 3^e degrés (S3 et S5), moments d'orientation scolaire. En moyenne, en P1, plus d'1 élève sur 10 est en retard scolaire et près d'1 sur 4 en P5. En S1, on passe de 40 % de retard en 1988-1989 à un minimum de 25 % en 2000-2001 puis à un nouveau pic de 39 % en 2010-2011. Cette variation se répercute sur les taux observés en S2 : 52 % en 1988-1989, un minimum de 31 % en 1999-2000 et 38 % en 2010-2011. En 1995-1996, la diminution nette du retard scolaire en début de secondaire (et ses effets sur le reste du parcours) peut s'expliquer comme une conséquence de la réforme instaurée dans le 1^{er} degré⁴, lequel doit s'effectuer en un maximum de trois ans. Une modification de cette réforme⁵ a, depuis 2001-2002, inversé la tendance en 1^{re} année. Le faible impact de cette réforme sur la fin du secondaire suggère une production simultanée et plus importante de retard scolaire en S4, S5 et S6 après 2002.

Répartition des élèves à l'heure et en retard scolaire dans l'enseignement ordinaire selon la forme et le sexe en 6^e année primaire, 3^e et 5^e années secondaires – Année scolaire 2010-2011 (fig. 11.4)

Les différences dans la structure des retards en fonction des formes choisies sont importantes. Le retard moyen en 3^e dans la forme générale est de 21 % ; il passe à 58 % dans le technique de transition, à 77 % dans le technique de qualification et 87 % dans le professionnel. Les filles sont systématiquement plus à l'heure que les garçons, sauf dans la forme professionnelle. Les taux de retard progressent encore en 5^e secondaire. Sur base de la distribution des retards scolaires, on peut conclure qu'un phénomène de relégation apparaît à l'entrée du 2^e degré, moment de l'orientation, et se renforce à l'abord du 3^e degré, moment de confirmation de la section et de la forme choisies.

1 Il ne s'agit pas ici d'une mesure d'un retard par rapport à l'apprentissage mais bien par rapport à l'âge légal de la scolarisation. Ainsi, un enfant maintenu en maternelle à 6 ans et entrant en 1^{re} primaire l'année où il atteint 7 ans est considéré en retard durant toute sa scolarité même si celle-ci se passe sans redoublement. C'est ainsi qu'un élève sera dit « à l'heure » s'il a au plus l'âge légal de scolarisation dans l'année d'études où il se trouve, sinon il sera dit « en retard scolaire ».

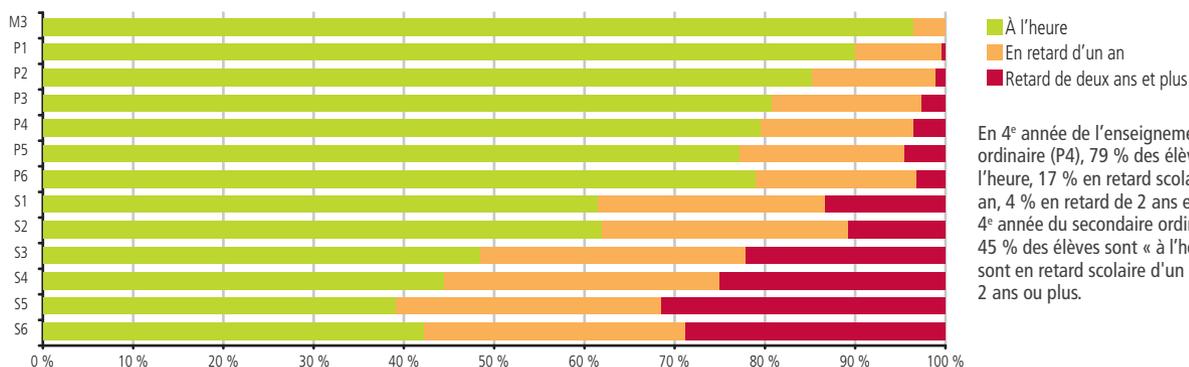
2 En 3^e maternelle, le taux de retard est le rapport en pourcentage entre le nombre d'élèves de 6 ans et plus inscrits en maternelle et le nombre d'élèves de maternelle âgés de 5 ans et plus.

3 Décret relatif à la promotion d'une école de la réussite dans l'enseignement fondamental du 14/03/1995 (M.B. du 17/08/1995) imposant à terme (2000-2005) une organisation en cycles à l'intérieur desquels l'élève parcourt sa scolarité de manière continue, à son rythme et sans redoublement.

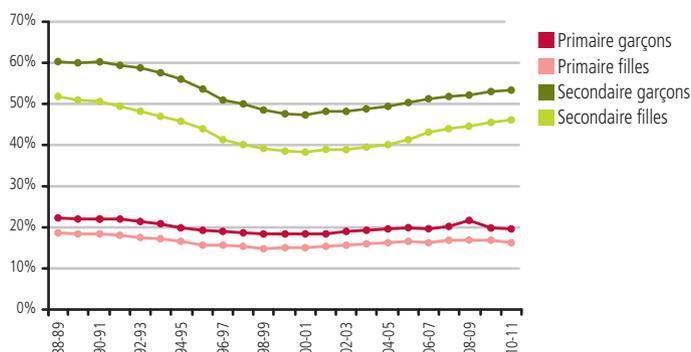
4 Dans l'enseignement secondaire, depuis 1995-1996, une réforme du 1^{er} degré ne permet plus le redoublement tout en permettant de réaliser ce degré en 3 ans maximum. On a donc instauré une année complémentaire en fin de 2^e.

5 Depuis 2000-2001, il est également possible d'effectuer en fin de 1^{re} cette année complémentaire.

11.1 Répartition des élèves à l'heure et en retard scolaire dans l'enseignement ordinaire – Année scolaire 2010-2011

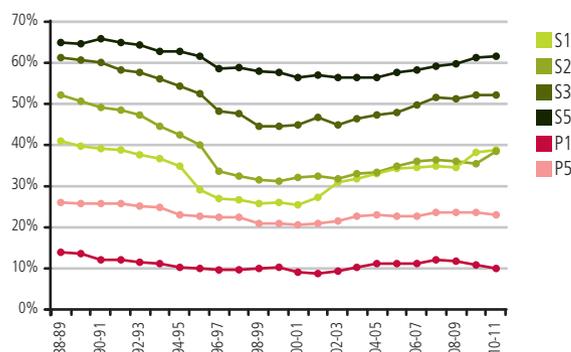


11.2 Évolution du taux de retard scolaire par sexe dans l'enseignement ordinaire – Années 1988-1989 à 2010-2011



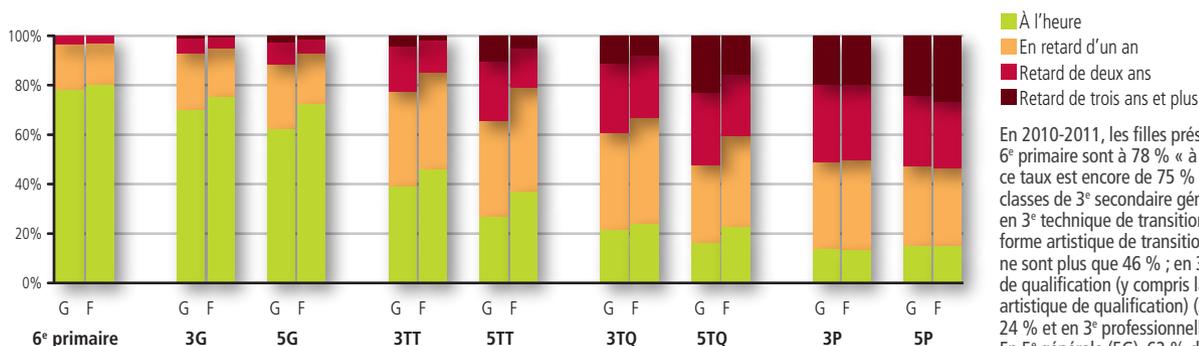
En 2010-2011, dans le primaire, 20 % des garçons et 16 % des filles sont en retard scolaire d'au moins un an ; dans le secondaire, ce sont 54 % des garçons et 46 % des filles qui sont en retard scolaire d'au moins un an.

11.3 Évolution du taux de retard scolaire dans certaines années d'études de l'enseignement ordinaire - Années 1988-1989 à 2010-2011



En 2010-2011, 10 % des élèves de 1^{re} année primaire (P1) sont en retard et 23 % le sont en 5^e primaire (P5); dans le secondaire ordinaire (toutes sections confondues), le taux de retard s'élevé à 39 % en 1^{re} année (S1), à 38 % en S2, à 51 % en S3 et à 61 % en S5.

11.4 Répartition des élèves à l'heure et en retard scolaire dans l'enseignement ordinaire selon la forme et le sexe en 6^e année primaire, 3^e et 5^e années secondaires – Année scolaire 2010-2011



En 2010-2011, les filles présentes en 6^e primaire sont à 78 % « à l'heure » ; ce taux est encore de 75 % dans les classes de 3^e secondaire générale (3G) ; en 3^e technique de transition (y compris la forme artistique de transition) (3TT), elles ne sont plus que 46 % ; en 3^e technique de qualification (y compris la forme artistique de qualification) (3TQ) environ 24 % et en 3^e professionnelle (3P) 13 %. En 5^e générale (5G), 62 % des garçons sont « à l'heure » pour 72 % de filles.

L'étude longitudinale des taux de redoublants montre que dans une classe de l'école primaire, en moyenne, près d'1 élève sur 25 est redoublant, alors qu'à l'école secondaire, on dénombre près de 4 élèves redoublants sur 25. Le taux de redoublants subit des variations parfois importantes au cours du temps mais aussi selon les années et les formes d'études considérées.

Les taux de redoublants dans l'enseignement ordinaire de plein exercice¹ sont traités ici par une observation de leur évolution de 1992-1993 à 2010-2011, dans l'enseignement primaire d'abord, dans le secondaire ensuite. Est considéré comme redoublant tout élève qui est inscrit deux années scolaires successives dans la même année d'études, même s'il y effectue une année complémentaire.

Évolution du taux de redoublants dans l'enseignement primaire ordinaire de 1992-1993 à 2010-2011 (fig. 12.1)

Le taux de redoublants est le plus élevé en 1^{re} et 2^e années (P1 et P2), respectivement 6,2 % et 4,6 % en 2010-2011. En P1, on observe une diminution régulière du taux de redoublants jusqu'en 1999-2000, puis une chute plus forte en 2000-2001 suivie d'une remontée. En P2, le taux de redoublants, relativement stable jusqu'en 1999-2000, remonte ensuite. Le décret « École de la réussite »² stipule qu'à partir de 2000 l'élève doit parcourir la 1^{re} étape (de la 3^e maternelle à la 2^e primaire) sans redoublement avec la possibilité de réaliser, durant cette étape, une année complémentaire, pour respecter le rythme d'apprentissage de l'enfant. Dans les faits, cette année complémentaire s'est organisée à partir de 2000-2001 après la P2 (pour 5,5 % des élèves) puis, à partir de 2005-2006, majoritairement après la P1 (pour 6,2 % des élèves).

De la P3 à la P6, les taux de redoublants varient autour de 3,5 %. Ils varient peu durant la période analysée même si on observe une tendance à la diminution jusqu'en 2000-2001, qui s'inverse à partir de 2001-2002. La P6 présente les taux de redoublants les plus bas. Une explication en serait que, sauf dérogation, les élèves de 13 ans ou ayant déjà redoublé en primaire passent directement en secondaire³. Depuis 2008-2009, on observe globalement une diminution du taux de redoublants dans l'enseignement primaire.

Évolution du taux de redoublants dans l'enseignement secondaire ordinaire de 1992-1993 à 2010-2011 (fig. 12.2)

L'évolution du taux de redoublants dans le 1^{er} degré présente des caractéristiques particulières. En 1^{re} année (S1), le taux de redoublants bascule à deux moments charnières : en 1995-1996, il chute de 8,5 à 1,9 % alors qu'en 2002-2003, après

une période de stabilité, il atteint à nouveau les 8,5 %. Depuis, il a encore progressé pour atteindre 12,8 % en 2009-2010⁴. En S2, le taux de redoublants diminue jusqu'en 1996-1997 où il est de 6,2 %, puis augmente régulièrement pour atteindre 10,4 % en 2002-2003, diminue à nouveau en 2003-2004 (7,4 %) et augmente de 2004-2005 à 2007-2008 (7,7 % et 8,6 %). Cette dynamique des taux de redoublants est à mettre en lien avec les réformes du 1^{er} degré. Depuis 1995⁵, ce degré doit en effet être parcouru en 3 ans maximum⁶ et une « 2CC ou 2S », année complémentaire après la 2^e, a été instaurée. Depuis 2001⁶, il est également possible d'effectuer l'année complémentaire en fin de 1^{re} (1AC ou 1S)⁷. La 1^{re} complémentaire semble donc avoir conduit à une augmentation du retard scolaire produit à l'intérieur du degré.

Les 3^e, 4^e et 5^e années du secondaire présentent des taux de redoublants proches, avec, en S3, les taux les plus élevés. Ces taux augmentent régulièrement au fil du temps (jusqu'à 21,8 % pour la S3 en 2009-2010). Les taux de redoublants plus bas en S6 (7,3 % en 2010-2011) peuvent entre autres être liés aux abandons en fin de parcours (décrochage scolaire, arrivée à l'âge de la majorité et donc fin de l'obligation scolaire, choix de l'enseignement en alternance ou de promotion sociale).

Évolution du taux de redoublants en 3^e et 5^e secondaire ordinaire, selon la forme d'enseignement suivie de 1992-1993 à 2010-2011 (fig. 12.3)

Les 3^e et 5^e années de l'enseignement secondaire, moments-clés dans l'orientation scolaire, présentent les taux de redoublants les plus élevés. On observe que, selon la forme, les taux de redoublants en 3^e se situent ces dernières années autour de 12 % dans la forme générale, de 27 % dans la forme technique de transition, de 34 % dans la forme technique de qualification (avec un taux de 32 % en 2010-2011) et de 27 % dans la forme professionnelle. En 5^e, les taux de redoublants distinguent à nouveau les formes, avec des taux légèrement plus bas qu'en 3^e. Notons enfin la chute significative des taux de redoublement en 1996-1997, qui résulte vraisemblablement des grèves qui se sont déroulées durant le premier semestre 1996.

1 Ne sont pas pris en compte ici les élèves fréquentant l'enseignement en alternance et l'enseignement de promotion sociale.

2 Décret relatif à la promotion d'une école de la réussite dans l'enseignement fondamental du 14/03/1995 (M.B. du 17/08/1995) imposant à terme (2000-2005) une organisation en cycles à l'intérieur desquels l'élève parcourt sa scolarité de manière continue, à son rythme et sans redoublement.

3 Voir l'indicateur 15 : *Transition de l'enseignement primaire à l'enseignement secondaire*.

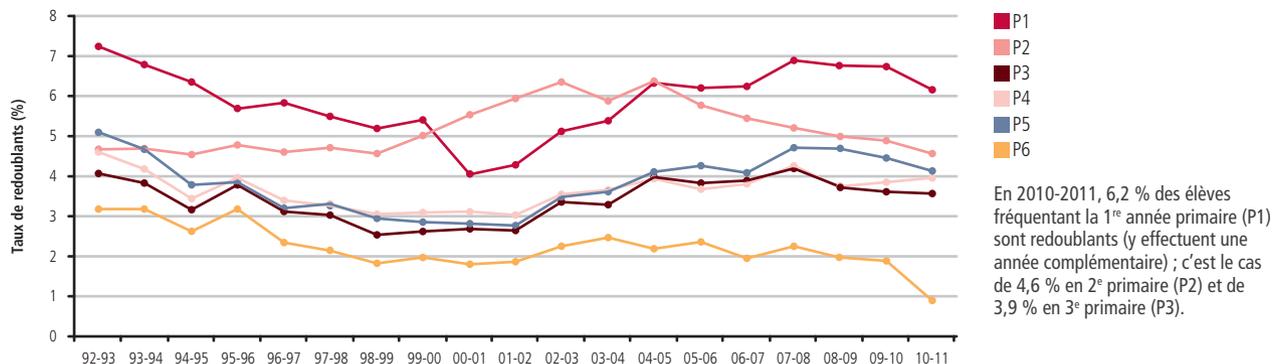
4 À partir de 2004-2005, il a été possible de retirer des effectifs des redoublants les élèves qui étaient inscrits en 1^{re} commune après une 1B (ou une 1D) l'année scolaire précédente. Les bases de données disponibles avant 2004-2005 ne permettaient pas de réaliser cette opération, d'où la rupture dans le tracé des redoublants en 1^{re} secondaire (figure 12.2). De même, à partir de 2009-2010, il a été possible de retirer des effectifs des redoublants les élèves qui étaient inscrits en 2^e commune après une 2D l'année scolaire précédente.

5 Arrêté royal relatif à l'organisation de l'enseignement secondaire du 29/06/1984 (M.B. du 03/08/1984) tel que modifié par A.Gt du 20/06/1994.

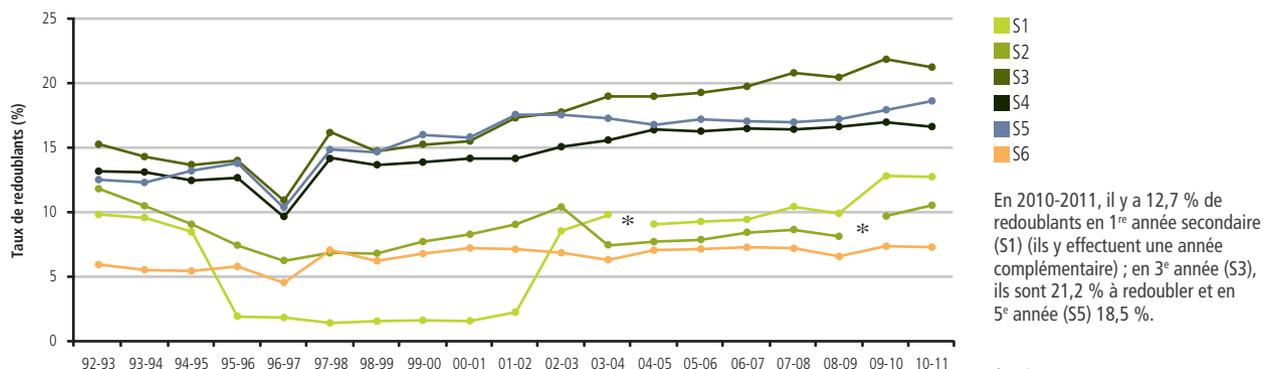
6 Décret relatif à l'organisation du 1^{er} degré de l'enseignement secondaire du 19/07/2001 (M.B. du 23/08/2001).

7 Les données statistiques incluent les effectifs de 1AC (ou 1S) dans ceux de 1^{re} année secondaire et les effectifs de 2CC (ou 2S) dans ceux de 2^e année secondaire et considèrent donc les élèves de 1AC (1S) et 2CC (2S) comme redoublants.

12.1 Évolution du taux de redoublants dans l'enseignement primaire ordinaire de 1992-1993 à 2010-2011

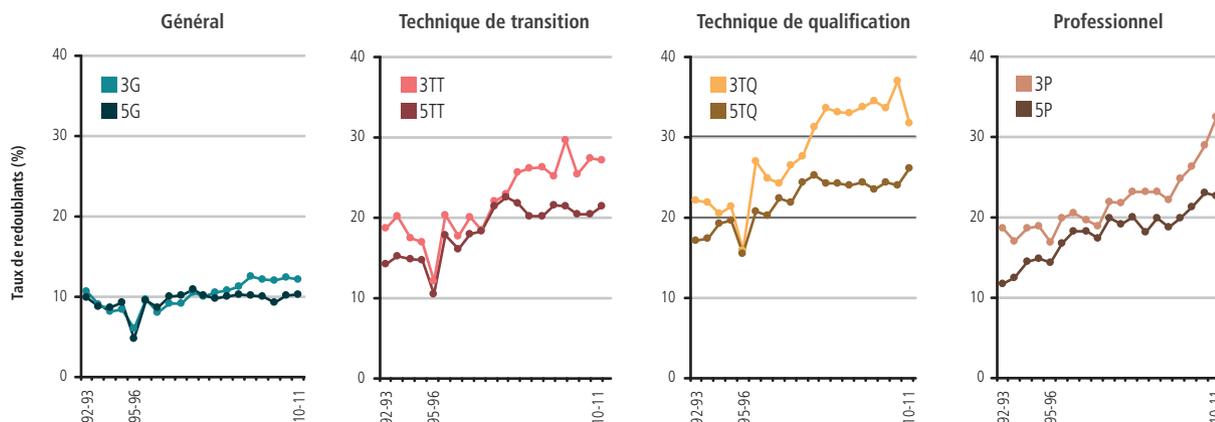


12.2 Évolution du taux de redoublants dans l'enseignement secondaire ordinaire de 1992-1993 à 2010-2011



* Voir note 4, p. 28

12.3 Évolution du taux de redoublants en 3^e et 5^e secondaire ordinaire, selon la forme d'enseignement suivie de 1992-1993 à 2010-2011



En 2010-2011, on observe des taux de redoublants très différents en 3^e année secondaire selon la forme d'enseignement suivie : 12,3 % d'élèves redoublants dans la forme générale (3G), 27,1 % en technique (et artistique) de transition (3TT), 31,6 % en technique (et artistique) de qualification (3TQ) et 32,5 % dans la forme professionnelle (3P).

13 Changements d'établissement dans l'enseignement ordinaire de plein exercice

En Fédération Wallonie-Bruxelles, durant le parcours du primaire et du secondaire ordinaire, le changement d'établissement est fréquent : en 2009-2010, il touche 7 % des élèves au primaire et 19 % au secondaire, en plus des 2 % concomitants au changement de domicile. Les changements d'établissement sont systématiquement plus fréquents pour les garçons. Ces nombreux changements d'établissement produisent, outre des difficultés d'organisation, une ségrégation des publics tout au long du parcours scolaire. Le redoublement peut expliquer une partie de ces changements d'établissement : il est en moyenne trois fois plus important pour les élèves changeant d'établissement et ce lien est plus particulièrement accentué en début de cycle ou de degré.

Liés en partie au libre choix de l'école par les familles, les changements d'établissement en cours de scolarité sont fréquents dans l'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles. Cependant, de nouvelles dispositions décrétales visant à limiter les changements d'école dans l'enseignement fondamental et au 1^{er} degré du secondaire sont entrées en application le 1^{er} septembre 2008. Les données analysées dans le cadre de cet indicateur concernent les changements d'établissement qui ont eu lieu entre le 15 janvier 2010 et le 15 janvier 2011 au sein de l'enseignement ordinaire de plein exercice, à l'exception des 6^{es} années du primaire et du secondaire, à l'issue desquelles tous les élèves changent généralement d'établissement.

Changements d'établissement selon l'année d'études fréquentée en 2009-2010 et le sexe (fig. 13.1)

Cette section prend en compte les changements d'établissement en lien avec à un changement ou non de domicile¹.

Dans l'enseignement primaire et secondaire, la part d'élèves changeant simultanément de domicile et d'école est de l'ordre de 2 %.

Au primaire, en moyenne, 2,4 % d'élèves ont changé à la fois d'établissement et de domicile. D'autre part, 6,6 % des élèves ont changé d'établissement sans changer de domicile. Ce dernier taux s'élève à 6,3 % pour les filles et 6,8 % pour les garçons. Dans l'enseignement secondaire, les mouvements sont plus marqués. Au 1^{er} degré (S1 et S2), ce sont les élèves qui ont terminé une 2^e année complémentaire (2S) qui sont les plus nombreux à poursuivre leur scolarité en changeant d'école (43,8 % pour les filles et 43,6 % pour les garçons). Ce sont les élèves ayant terminé la 1C qui en changent le moins (7,8 % pour les filles et 10,8 % pour les garçons). En moyenne toutefois, le taux de changement au sein du 1^{er} degré est de 22 %, et concerne donc près d'un élève sur 4². Dans le 2^e degré (S3 et S4), les taux de changement sont assez proches quelle que soit la forme suivie : 17 % des élèves dans ce degré changent d'établissement, avec le taux le plus bas dans l'enseignement général (15,7 % pour les filles et 16,8 % pour les garçons) et le taux le plus élevé dans l'enseignement technique de transition (29,2 % pour les filles et 21,2 % pour les garçons). En 5^e secondaire, ce sont encore 8 % des élèves qui changent d'école.

Ces changements d'établissement tout au long du parcours scolaire posent la question de l'effectivité du continuum pédagogique et de l'efficacité des orientations proposées.

Écart moyen entre les indices socioéconomiques des établissements³ fréquentés entre le 15 janvier 2010 et le 15 janvier 2011 (fig. 13.2)

Un déménagement est souvent susceptible de provoquer un changement d'établissement, c'est pourquoi les données concernent ici les élèves qui ont changé d'établissement sans avoir changé de domicile et pour lesquels l'explication doit être trouvée ailleurs.

En moyenne, les élèves ayant changé d'école primaire après le 15 janvier 2010 se retrouvent le 15 janvier suivant dans une école dont l'indice socioéconomique est plus élevé⁴. On note donc des parcours ascendants dans l'échelle socioéconomique des établissements fréquentés. En revanche, dans l'enseignement secondaire, à l'exception des élèves qui changent d'école à l'issue d'une 1D ou d'une 2D, les élèves vont, en moyenne, vers un établissement d'indice socioéconomique plus faible. Dans les 2^e et 3^e degrés, l'écart est le plus marqué pour les élèves de la section de transition.

Au secondaire, les changements d'établissement produisent donc le plus souvent des parcours descendants dans l'échelle socioéconomique des établissements fréquentés. Outre l'impact qu'ils peuvent avoir sur l'organisation des établissements, ces mouvements importants de population scolaire caractérisés par des parcours ascendants au primaire et descendants au secondaire, contribuent à la ségrégation des publics scolaires entre établissements.

Taux de redoublement⁵ des élèves changeant ou non d'établissement (fig. 13.3)

Sont pris en compte les élèves ayant changé entre deux années de l'enseignement ordinaire de plein exercice, à l'exception des élèves ayant changé de domicile.

Entre deux années d'études effectuées au primaire, en moyenne 11 % des élèves changeant d'établissement redoublent pour 4 % des élèves restés dans le même établissement. Pour les élèves terminant la 1^{re} année primaire, ces rapports atteignent respectivement 22 % et 5 %. Dans le 1^{er} degré de l'enseignement secondaire, pour les élèves ayant terminé la 1C en 2009-2010, il y a 50 % de redoublement pour ceux qui ont changé d'établissement en 2009-2010, 13 % pour les autres. Dans le 2^e degré, on observe un rapport moyen de 3 à 1 entre les taux de redoublement des élèves selon qu'ils ont changé d'établissement ou pas. En 5^e secondaire, le redoublement d'un élève de 5G est 10 fois plus fréquent s'il change d'établissement, et seulement 5 fois dans les autres formes.

Si le redoublement n'est pas la seule cause des changements d'établissement, il semble toutefois en expliquer la plupart, particulièrement aux moments de début de cycle ou de degré (P1, S1, S3 et S5).

1 Le changement de domicile se base sur le changement de code postal du lieu de résidence de l'élève. En 2009-2010, dans l'enseignement ordinaire de plein exercice (à l'exception des 6^{es} années), on observe que plus d'un élève sur trois qui a changé de domicile a également changé d'établissement.

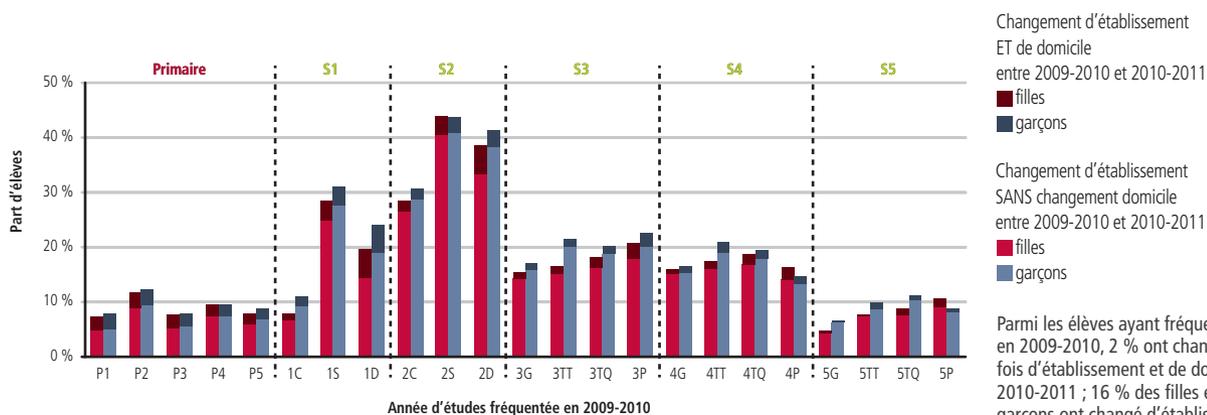
2 Il faut cependant noter que certains établissements n'organisent que le 1^{er} degré de l'enseignement secondaire (DOA, degré d'observation autonome), ce qui implique un changement d'établissement pour l'élève à l'entrée de la 3^e année.

3 Pour chaque établissement, un indice socioéconomique moyen a été calculé à partir des indices socioéconomiques des élèves qui le fréquentent durant l'année scolaire considérée. Plus d'information sur cet indice socioéconomique dans l'indicateur 8.

4 Même si ces variations moyennes sont faibles, il est remarquable de constater leurs valeurs systématiquement supérieures à 0 en primaire et inférieures à 0 dans le secondaire (sauf en 1D), avec de plus une similarité des variations selon les sections en secondaire.

5 Les données statistiques incluent dans les effectifs des redoublants les élèves inscrits dans les années complémentaires d'un cycle ou d'un degré.

13.1 Pourcentages d'élèves, filles et garçons, ayant changé d'établissement en 2010-2011 (avec ou sans changement de domicile) en fonction de l'année d'études fréquentée en 2009-2010



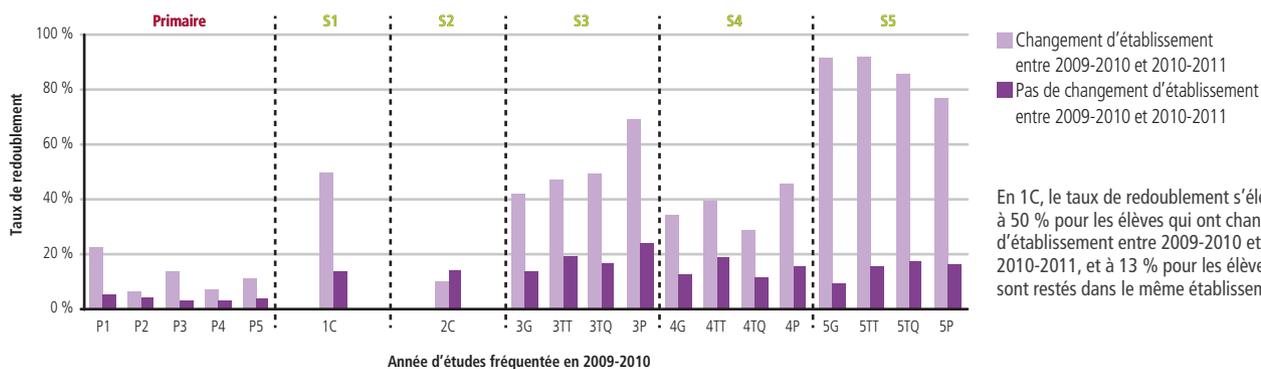
Parmi les élèves ayant fréquenté la 3TQ en 2009-2010, 2 % ont changé à la fois d'établissement et de domicile en 2010-2011 ; 16 % des filles et 19 % des garçons ont changé d'établissement sans déménager, en 2010-2011.

13.2 Écart moyen entre les indices socioéconomiques (ISE) des établissements fréquentés en 2009-2010 et 2010-2010 en fonction de l'année d'études fréquentée en 2009-2010 par les élèves changeant d'établissement (sans changement de domicile)



Un élève fréquentant la 3G en 2009-2010 et changeant d'établissement en 2010-2011 s'inscrit dans un établissement dont l'indice socioéconomique est en moyenne inférieur de 0,10 à l'indice socioéconomique de l'établissement fréquenté en 2009-2010.

13.3 Taux de redoublement des élèves changeant ou non d'établissement en 2010-2011 poursuivant leurs études dans l'enseignement ordinaire de plein exercice, en fonction de l'année d'études fréquentée en 2009-2010



En 1C, le taux de redoublement s'élève à 50 % pour les élèves qui ont changé d'établissement entre 2009-2010 et 2010-2011, et à 13 % pour les élèves qui sont restés dans le même établissement.

En Fédération Wallonie-Bruxelles, 76 % des élèves entrés « à l'heure » en 1^{re} primaire en 2005-2006 se trouvent 5 ans plus tard en 6^e année et plus de 15 % sont inscrits deux ans de suite dans la 1^{re}, 2^e, 3^e, 4^e ou 5^e année. Ainsi le retard scolaire se développe dès l'entrée dans l'enseignement primaire et ce phénomène s'observe plus fréquemment chez les élèves entrés à 7 ans en primaire, élèves qui subissent également une plus forte orientation dans l'enseignement spécialisé dans les années scolaires suivantes.

Cet indicateur présente les parcours scolaires sur 6 ans des élèves entrés en 1^{re} année de l'enseignement primaire ordinaire en Fédération Wallonie-Bruxelles en 2005-2006.

L'entrée en primaire fait généralement suite à une ou plusieurs années passées dans l'enseignement maternel. Les écoles ont la possibilité de maintenir un élève dans une année complémentaire, une fois au maximum par étape. Cette mesure ne peut toutefois être qu'exceptionnelle, ne peut être confondue avec un redoublement¹ et doit s'accompagner de la constitution d'un dossier pédagogique pour chaque élève concerné. L'équipe éducative, en accord avec les parents, choisit le moment le plus opportun pour décider d'y recourir, en fonction de la situation particulière de l'enfant. La mise en place de l'année complémentaire ne doit donc pas nécessairement se situer en fin d'étape. Pendant la 1^{re} étape (comprenant l'enseignement maternel, la 1^{re} et la 2^e années primaires), un élève peut bénéficier d'une année complémentaire soit en maternelle², soit au terme de la 1^{re} ou de la 2^e primaire.

Pour approcher ces parcours, une cohorte a été étudiée : elle comprend les 47 693 élèves entrés en 1^{re} primaire (P1) en 2005-2006 et ayant fréquenté l'enseignement maternel en Fédération Wallonie-Bruxelles l'année précédente : 44 741 (94 %) ont alors 6 ans, 867 (2 %) ont 5 ans, 2 085 (4 %) ont 7 ans.

Situations scolaires des élèves de la cohorte 5 ans après leur entrée en P1 (fig. 14.1)

Parmi les enfants entrés « à l'heure » (à 6 ans) en P1 en 2005-2006, cinq ans plus tard, 76 % sont en P6 ; 15 % ont été inscrits deux années de suite dans la même année d'études et sont en P5 ; 4 % sont sortis³ et 3 % fréquentent l'enseignement spécialisé.

Parmi les enfants entrés « en avance » (à 5 ans), cinq ans plus tard, 84 % sont en P6 ; 9 % ont été inscrits deux années de suite dans une même année d'études et sont en P5 ; 5 % sont sortis de l'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Parmi les enfants entrés « en retard » (à 7 ans), cinq ans plus tard, seuls 41 % sont en P6 ; 24 % ont été inscrits deux années de suite dans la même année d'études et sont en P5 ; 4 % sont sortis et 27 % fréquentent l'enseignement spécialisé.

Évolution de positions scolaires des trois cohortes durant six ans (fig. 14.2)

Les parcours à l'heure (« P1-P2-P3-P4-P5-P6 ») sont systématiquement plus fréquents dans la cohorte des élèves entrés à 5 ans ; l'écart avec la cohorte des élèves entrés à 6 ans augmente dans le temps (un écart de 8 % en 2010-2011). La cohorte des élèves entrés à 7 ans présente un parcours « à l'heure » beaucoup moins fréquent avec, en 2010-2011, un écart de 35 % avec la cohorte des élèves entrés à 6 ans. Pour les 3 cohortes, c'est au début du parcours que les taux d'élèves « à l'heure » présentent la variation la plus importante.

À contrario les taux de parcours avec une année complémentaire dans une année d'études durant les 6 ans sont systématiquement plus faibles dans la cohorte des élèves entrés à 5 ans et nettement plus importants dans la cohorte des élèves entrés à 7 ans. Là aussi c'est au début du parcours que l'on observe les variations les plus fortes.

Enfin les parcours montrant une orientation dans l'enseignement spécialisé sont principalement le fait de la cohorte des élèves entrés à 7 ans : on en dénombre 10,5 % fréquentant l'enseignement spécialisé en 2006-2007 pour atteindre 27,1 % de cette cohorte en 2010-2011. Les autres parcours observés (peu nombreux) et les sorties³ n'ont pas été représentés dans ces figures.

En résumé, les élèves entrés à 5 ans ou 6 ans en P1 ont des parcours assez semblables, avec une fréquentation plus importante d'une année complémentaire dans les 1^{res} années primaires et un taux de parcours « à l'heure » plus élevé pour les élèves de 5 ans. Quant aux élèves entrés à 7 ans en P1, ils effectuent plus fréquemment une année complémentaire mais subissent aussi une orientation très importante dans l'enseignement spécialisé.

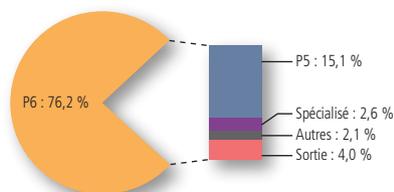
1 L'année complémentaire impose que l'enfant bénéficie d'un traitement pédagogique adapté. Il faut noter toutefois que, dans les statistiques, l'année complémentaire est assimilée à un redoublement.

2 Dans ce cas précis, il sera nécessaire d'obtenir une dérogation pour maintien en maternelle au cours de la 1^{re} année de la scolarité obligatoire.

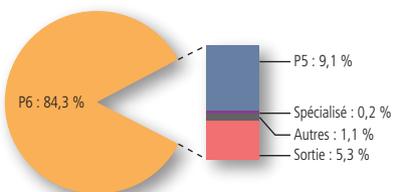
3 Les élèves comptabilisés comme « sortis » sont les élèves qui ne figurent plus en 2010-2011 dans la base de données des effectifs de l'enseignement fondamental de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

14.1 Situations scolaires en 2010-2011 des élèves entrés en 1^{re} primaire en 2005-2006, selon l'âge d'entrée

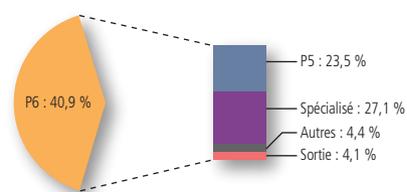
Entrée à 6 ans (44 741 élèves)



Entrée à 5 ans (867 élèves)

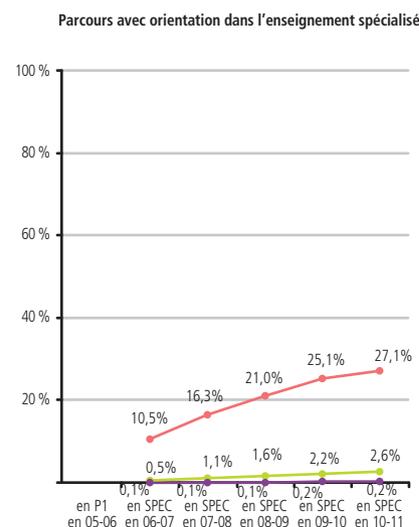
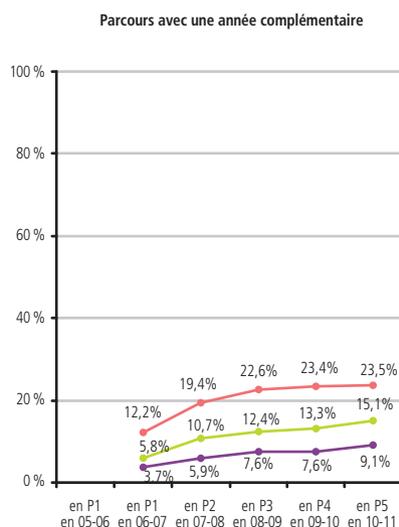
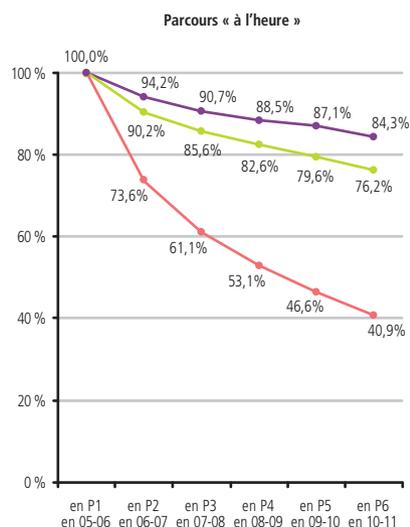


Entrée à 7 ans (2 085 élèves)



Parmi les 44 741 élèves de 6 ans entrés en 1^{re} primaire en 2005-2006, 76,2 % se retrouvent en 6^e primaire (P6) 5 ans plus tard.

14.2 Évolution de 2006-2007 à 2010-2011 de positions scolaires des élèves entrés en 1^{re} primaire en 2005-2006, selon l'âge d'entrée



Parmi les élèves de 7 ans entrés en 1^{re} primaire en 2005-2006, l'année suivante, en 2006-2007, 73,6 % se retrouvent en 2^e primaire (P2) (graphique 1), 12,2 % sont maintenus en P1 (graphique 2) et 10,5 % sont orientés dans l'enseignement spécialisé (graphique 3).

■ Cohorte entrée à 5 ans
 ■ Cohorte entrée à 6 ans
 ■ Cohorte entrée à 7 ans

En Fédération Wallonie-Bruxelles, 89 % des élèves entrés en 2008-2009 en 5^e primaire fréquentent 2 ans plus tard une 1^{re} année commune et plus de 4 % se trouvent encore en 6^e primaire. Une différence se marque en faveur des filles et des élèves à l'heure. Les autres parcours sont principalement ceux des élèves orientés dans le 1^{er} degré différencié (1D et 2D).

Cet indicateur présente les parcours scolaires observés lors de la transition de l'enseignement primaire à l'enseignement secondaire en Fédération Wallonie-Bruxelles. Pour approcher cette transition dans l'enseignement ordinaire, une cohorte a été étudiée : elle rassemble 46 753 élèves entrés en 5^e primaire (P5) en 2008-2009 (après avoir fréquenté une P4 en 2007-2008 en Fédération Wallonie-Bruxelles).

Situations scolaires en 2010-2011 des élèves entrés en 5^e primaire en 2008-2009 (fig. 15.1)

Parmi les élèves de la cohorte, 88,9 % effectuent un parcours « normal » et se retrouvent en 1C en 2010-2011. En revanche, 4,2 % des élèves sont encore en 6^e primaire, 2,5 % fréquentent la 1D et 1,5 % la 2D. En 2010-2011, 0,3 % d'élèves se retrouvent dans l'enseignement spécialisé et 2,0 % sont sortis¹.

Répartition des parcours scolaires sur 3 ans des élèves entrés en 5^e primaire en 2008-2009 (fig. 15.2)

Ce sont 88,6 % des élèves entrés en 5^e primaire en 2008-2009 qui poursuivent en P6 puis en 1C tandis que 4,2 % de la cohorte fréquentent une P6 en 2010-2011 à la suite d'un redoublement effectué soit en P5 (pour 3,6 %), soit en P6 (pour 0,6 %). En outre, 2,5 % de la cohorte fréquentent une 1D en 2010-2011, à la sortie d'une P6 (pour 1,7 %) ou d'une P5 (pour 0,7 %).

Les parcours peuvent également être appréhendés selon le retard scolaire acquis à l'entrée de la 5^e primaire. Il faut d'abord noter que 19,4 % des élèves (9 066 sur 46 753) entrant en P5 en 2008-2009 sont en retard scolaire.

Parmi les élèves à l'heure en P5, 93,1 % ont un parcours « P5-P6-1C » et 4,1 % se trouvent encore en P6 trois ans après, à la suite d'un redoublement soit en P5 soit en P6.

Parmi les élèves en retard à l'entrée de la P5, seuls 69,7 % ont un parcours « P5-P6-1C » et 4,8 % se trouvent en P6 en 2010-2011, après un nouveau redoublement. Dans cette cohorte d'élèves entrés en retard en P5, 8,0 % se trouvent en 2D après avoir un parcours « P5-1D-2D » et, au total, 17,5 % sont orientés vers l'enseignement différencié².

La répartition des parcours peut également être déclinée pour les filles et les garçons, qu'ils soient à l'heure ou en retard³. Le parcours le plus fréquent (« P5-P6-1C ») est le fait de 93,4 % des filles à l'heure et de 71,0 % des filles en retard pour 92,9 % des garçons à l'heure et 68,5 % des garçons en retard. En général, dans les autres parcours, ce sont les garçons qui sont majoritairement présents. L'indice socioéconomique moyen (ISE⁴) des élèves peut être calculé selon le parcours suivi : l'ISE moyen est de +0,05 pour l'ensemble de cette cohorte, de +0,09 pour les élèves ayant un parcours « P5-P6-1C » et de -0,30 pour les autres parcours.

Pour conclure, les élèves entrés en retard en P5 connaissent plus de redoublement dans les trois ans qui suivent que les élèves entrés à l'heure. L'entrée dans le secondaire peut s'accompagner dès le départ d'une orientation vers un parcours différencié : 1 élève sur 10 entrés en 5^e primaire en 2008-2009 ne se trouve pas en 1C en 2010-2011 et ce phénomène s'observe plus fréquemment encore chez les garçons et chez les élèves entrés en retard en 5^e primaire.

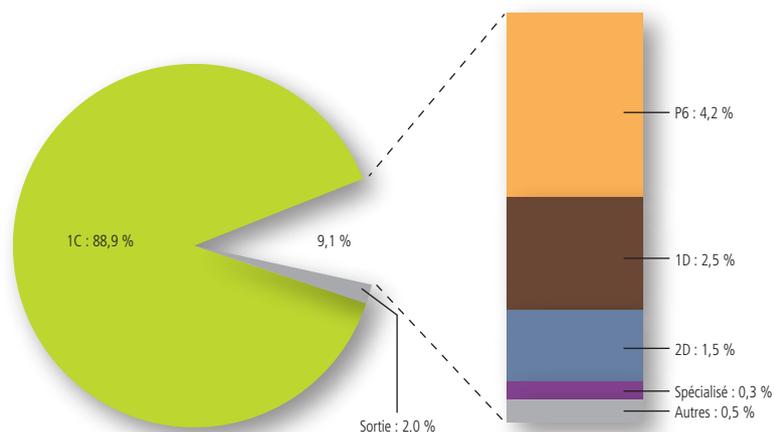
1 Les élèves comptabilisés comme « sortis » sont les élèves qui ne figurent plus en 2008-2009 ou 2009-2010 dans la base de données des effectifs de l'enseignement fondamental et secondaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

2 L'entrée en 1D (1^{re} année différenciée) est possible pour les élèves âgés de 12 ans au 31 décembre, qui n'ont pas terminé la 6^e primaire ou qui ne sont pas titulaires du CEB.

3 Voir l'indicateur 11 : *Retard scolaire dans l'enseignement ordinaire de plein exercice*.

4 L'indice socioéconomique moyen des élèves (ISE) est calculé à partir des indices socioéconomiques attribués aux quartiers de résidence des élèves (voir indicateur 8).

15.1 Situations scolaires en 2010-2011 des élèves entrés en 5^e primaire en 2008-2009



4,2 % des élèves entrés en 2008-2009 en 5^e primaire (P5) se retrouvent en 6^e primaire (P6) 2 ans plus tard.

15.2 Répartition des parcours scolaires sur 3 ans des élèves entrés en 5^e primaire en 2008-2009, selon le retard scolaire, le sexe et l'indice socioéconomique

En 08-09	Parcours		Répartition de la cohorte selon les parcours	Pour les élèves « à l'heure » (10 ans ou moins en 2008)			Pour les élèves en retard (11 ans ou plus en 2008)			ISE*
	En 09-10	En 10-11		Total	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	
P5	P6	1C	88,6 %	93,1 %	93,4 %	92,9 %	69,7 %	71,0 %	68,5 %	+0,09
	P5	P6	3,6 %	3,5 %	3,3 %	3,7 %	4,0 %	3,9 %	4,1 %	-0,30
	P6	1D	1,7 %	0,5 %	0,6 %	0,5 %	6,5 %	7,1 %	5,9 %	
	1D	2D	1,5 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	8,0 %	7,3 %	8,5 %	
	P6	P6	0,6 %	0,6 %	0,6 %	0,6 %	0,8 %	0,9 %	0,6 %	
	P6	Sortie	0,9 %	0,9 %	0,9 %	0,9 %	0,9 %	0,8 %	1,0 %	
	P5	1D	0,7 %	0,2 %	0,2 %	0,2 %	3,0 %	3,1 %	3,0 %	
	Autres parcours		1,3 %	0,3 %	0,2 %	0,3 %	5,6 %	4,7 %	6,4 %	
	Autres sorties		1,1 %	0,9 %	0,9 %	0,9 %	1,7 %	1,3 %	2,0 %	
	TOTAL			100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	
Effectifs			46 753 (100 %)	37 687 (80,6 %)	19 072	18 615	9 066 (19,4 %)	4 880	4 649	

*ISE = indice socioéconomique (voir note 4 P. 40)

Parmi les filles entrées à l'heure en 5^e primaire (P5) en 2008-2009, 93,4 % se retrouvent en 1^{re} année secondaire commune (1C) 2 ans plus tard, en 2009-2010, après avoir fréquenté une 6^e primaire (P6) et c'est le cas de 68,5 % des garçons entrés en retard en 5^e primaire en 2008-2009.

Un peu plus de 99 % des élèves sortis de l'enseignement primaire et entrés en 1A en 2006-2007 et en 1C en 2008-2009 étaient inscrits l'année précédente en 6^e année primaire. Ces deux cohortes sont caractérisées par près de 20 % d'élèves entrant dans le 1^{er} degré commun avec un retard scolaire. Un an plus tard, plus de 80 % des élèves des deux cohortes se trouvent en 2C. Deux ans plus tard, un peu plus de 50 % des élèves pour chacune des deux cohortes se retrouvent en 3^e générale.

Le 1^{er} degré commun de l'enseignement secondaire comporte une année complémentaire (1S ou S2) à la fin de la 1^{re} et de la 2^e année commune (1C ou 2C). Cette année complémentaire a pour objectif de permettre à l'élève éprouvant des difficultés d'atteindre les compétences visées à la fin de la 3^e étape du continuum pédagogique¹.

Cet indicateur présente les parcours scolaires des élèves entrés en 1^{re} commune, d'une part en 2006-2007 et d'autre part en 2008-2009. La première cohorte rassemble 42 560 élèves et la deuxième en compte 43 634. Ces deux cohortes rassemblent uniquement les élèves inscrits l'année précédente en primaire ordinaire ou spécialisé.

Origines scolaires des élèves entrés en 1^{re} commune (fig. 16.1)

La part d'élèves provenant d'une 6^e primaire (P6) est proche des 100 %, puisqu'elle est respectivement de 99,4 % pour la cohorte de 2006-2007 et de 99,5 % pour celle de 2008-2009. On dénombre une faible part d'élèves provenant du spécialisé ou d'une autre année d'études primaires.

Retard scolaire des élèves entrés en 1^{re} commune (fig. 16.2)

Le retard scolaire observé à l'entrée aussi bien de la 1A² que de la 1C est semblable pour les deux cohortes. En effet, si 81,1 % entrent « à l'heure » (soit à 12 ans ou moins), 1 élève sur 5 a déjà acquis du retard lors de son cursus scolaire en primaire. La part d'élèves ayant un an de retard est de 16,2 % et celle des élèves ayant 2 ans et plus de retard de 2,7 %.

Parcours scolaires des élèves entrés en 1^{re} commune (fig. 16.3)

La majorité des élèves entrés en 2006-2007 en 1A se retrouvent en 2007-2008 en 2C (80,3 %). Ils sont 12,6 % à effectuer une année complémentaire (1S) et 6,5 % à être inscrits en 2^e professionnelle (2P).

Ce sont 82,5 % des élèves entrés en 2008-2009 en 1C qui se retrouvent l'année suivante (2009-2010) en 2C et 16,7 % sont inscrits dans une année complémentaire (1S), sachant que la 2P n'est plus organisée à ce moment-là.

La part des élèves ayant rejoint la 2C est assez proche pour les deux cohortes alors que la part d'élèves inscrits en 1S est plus importante dans la cohorte de 2008-2009.

La situation scolaire deux ans plus tard de la cohorte des élèves entrés en 1A en 2006-2007 indique qu'un peu plus de la moitié des élèves se trouvent en 3G (54,3 %). On dénombre 5,0 % des élèves de la cohorte en 3TT en 2008-2009, 9,5 % en 3TQ et 11,5 % en 3P. Comme 8,7 % sont en 2C et 8,5 % en 2S, ce sont donc 17,2 % des élèves de cette cohorte qui ont acquis un retard scolaire en secondaire.

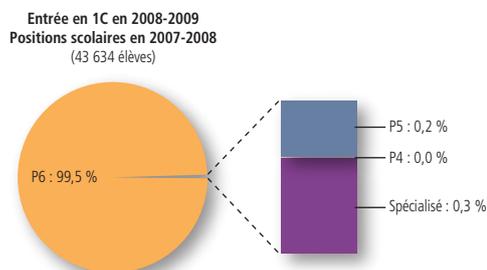
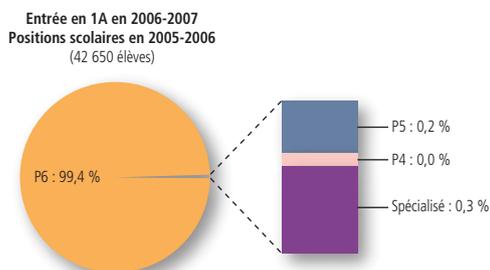
La situation scolaire deux ans plus tard de la cohorte des élèves entrés en 1C en 2008-2009 indique qu'un peu plus de la moitié des élèves (55,1 %) sont en 3G. On dénombre 5,3 % des élèves de cette cohorte inscrits en 3TT, 8,1 % en 3TQ et 4,4 % en 3P. Comme 12,3 % sont en 2C et 12,3 % en 2S, ce sont donc 24,6 % des élèves de cette cohorte qui ont acquis un retard scolaire en secondaire.

Si les cohortes ont des parcours assez semblables, la cohorte de 2008-2009 présente cependant, après 2 ans, une augmentation de la part des élèves inscrits en 2C ou en 2S et une diminution de la part des élèves en 3P.

¹ Décret du 12/12/2008 favorisant l'organisation du premier degré et prenant diverses mesures en matière d'enseignement (M.B 13/03/2009)

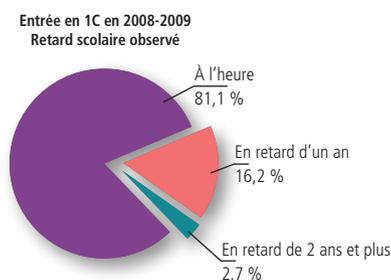
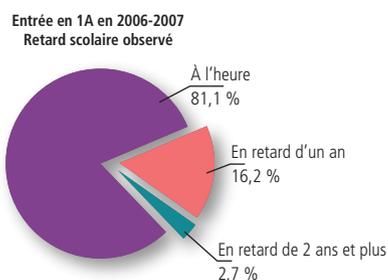
² La 1A est l'ancienne appellation de la 1C actuelle.

16.1 Origines scolaires des élèves entrés en 1^{re} commune en 2006-2007 et 2008-2009



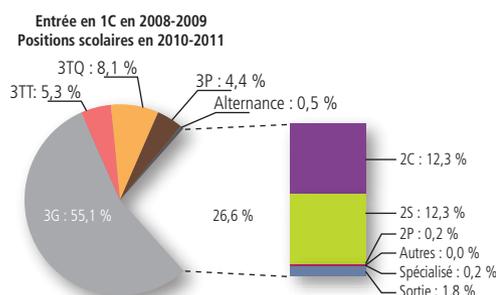
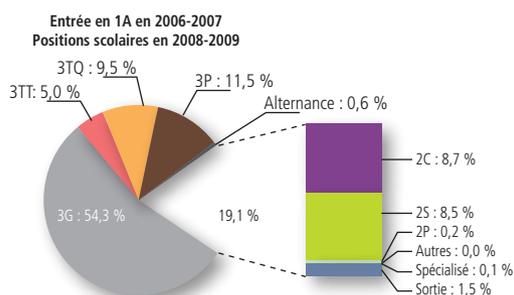
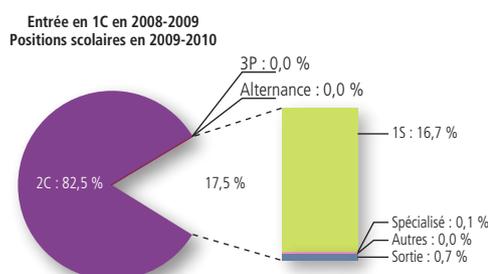
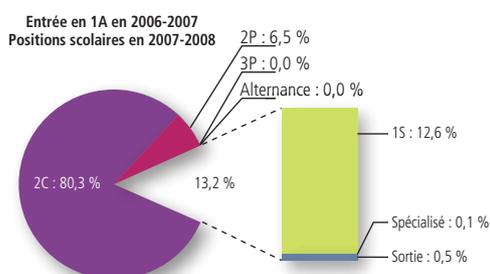
99,5 % des élèves entrés en 1^{re} commune en 2008-2009 proviennent d'une 6^e primaire (P6).

16.2 Retard scolaire des élèves entrés en 1^{re} commune en 2006-2007 et 2008-2009



81,2 % des élèves entrant en 1C en 2008-2009 sont « à l'heure ».

16.3 Parcours scolaires des élèves entrés en 1^{re} commune en 2006-2007 et 2008-2009



82,5 % des élèves entrés en 1C en 2008-2009 se trouvent en 2C un an plus tard. Deux ans plus tard, ils sont 55,1 % à être inscrits en 3G.

Un peu plus de 40 % des élèves sortis de l'enseignement primaire et entrés en 1B en 2006-2007 et en 1D en 2008-2009 étaient inscrits l'année précédente en 6^e année primaire. Ces deux cohortes sont caractérisées par une part importante d'élèves qui ont déjà acquis un retard scolaire à l'entrée du degré différencié. Un an plus tard, la majorité des élèves des cohortes se trouve en 2P, en venant d'une 1B, ou 2D, en venant d'une 1D. Deux ans plus tard, plus de 70 % des élèves entrés en 1B se retrouvent en 3^e professionnelle pour moins de 60 % des élèves entrés en 1D et 9 % d'élèves issus de 1B inscrits dans le 1^{er} degré commun pour 25 % des élèves issus de 1D.

À la suite de la réforme du 1^{er} degré de l'enseignement secondaire, un degré différencié a été mis en place : il a pour objectif de permettre à l'élève, n'ayant pas son CEB, d'obtenir et ainsi de maîtriser les compétences de la fin de la 2^e étape du continuum pédagogique¹. Depuis 2008-2009, la 1^{re} année du degré différencié (1D) a vu le jour alors que précédemment existait la classe d'accueil (1B). Ensuite, en 2009-2010, la 2^e année du degré différencié (2D) a été instaurée tandis que disparaissait la 2^e professionnelle (2P).

Cet indicateur présente en parallèle les parcours scolaires observés des élèves entrés, d'une part, en classe d'accueil (1B) en 2006-2007 et, d'autre part, en 1^{re} différenciée (1D) en 2008-2009. La première cohorte rassemble 4 274 élèves et la deuxième en compte 4 665. Ces deux cohortes rassemblent uniquement les élèves qui entrent pour la 1^{re} fois en secondaire et qui fréquentaient l'enseignement primaire en Fédération Wallonie-Bruxelles l'année précédente.

Origines scolaires des élèves entrés en 1^{re} différenciée (fig. 17.1)

Parmi les élèves entrant pour la 1^{re} fois en 1B en 2006-2007, le plus grand nombre provient d'une 6^e primaire (P6) (45,5 %). On en dénombre 28,5 % venant de P5 et 21,9 % du spécialisé.

Les élèves entrés pour la 1^{re} fois en 1D en 2008-2009 sont le plus souvent issus de P6 (42,5 %). On en compte 31,5 % inscrits l'année précédente en P5 et 20,9 % dans l'enseignement spécialisé.

Retard scolaire des élèves entrés en 1^{re} différenciée (fig. 17.2)

Le retard scolaire observé est proche pour les deux cohortes. En effet, plus de la moitié des élèves sont en retard d'un an (57,1 % pour la cohorte de 2006-2007 et 59,0 % pour la cohorte de 2008-2009). Concernant les élèves ayant cumulé deux ans de retard et plus à l'entrée, ils représentent 14,9 % de la cohorte de 2006-2007 et 14,0 % pour celle de 2008-2009. Les élèves entrés « à l'heure » en secondaire ne représentent que 28,0 % de la cohorte de 2006-2007 et 27,0 % de la cohorte 2008-2009².

Parcours scolaires des élèves entrés en 1^{re} différenciée (fig. 17.3)

Parmi la cohorte des élèves entrés en 2006-2007 en 1B, 80,4 % se retrouvent en 2P en 2007-2008. Ils sont 14,2 % à être inscrits en 1A, 3,1 % dans le spécialisé et 2,0 % à être « sortis »³.

Les élèves entrés en 2008-2009 en 1D sont majoritairement l'année suivante (2009-2010) en 2^e différenciée (2D) (63,7 %). On compte 15,5 % de cette cohorte inscrits en 1C, 14,8 % en 1S, 3,2 % dans le spécialisé et 2,3 % sont considérés comme « sortis ».

Une large majorité de la cohorte des élèves entrés en 1B en 2006-2007 (72,7 %) se trouvent en 3P en 2008-2009, 8,8 % fréquentent le degré commun (en 2C ou 2S), 5,4 % se sont orientés vers l'enseignement en alternance, 4,8 % vers le spécialisé et 5,2 % sont considérés comme « sortis ».

La majorité de la cohorte des élèves entrés en 1D en 2008-2009 (57,3 %) se trouvent en 3P en 2010-2011 et 25,5 % fréquentent le 1^{er} degré commun : 4,4 % en 1S, 13,4 % en 2C et 7,7 % en 2S. L'orientation vers l'enseignement en alternance concerne 4,1 % de cette cohorte, 5,8 % sont « sortis » et 4,1 % sont orientés vers le spécialisé.

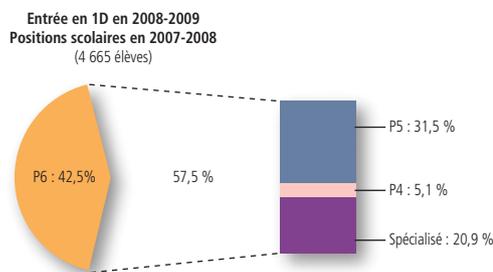
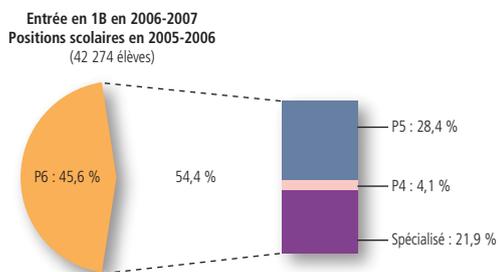
La part des élèves intégrant le 1^{er} degré commun est donc plus importante pour la cohorte entrée en 1D que pour la cohorte entrée en 1B. En effet, un an après leur entrée, ils sont 14,2 % provenant d'une 1B à avoir rejoint une 1^{re} année du degré commun pour 30,3 % venant d'une 1D. Deux ans après, la part des élèves de la cohorte inscrits en 2C ou 2S est de 8,8 % pour les élèves issus d'une 1B alors qu'elle est de 21,1 % pour les élèves issus d'une 1D.

1 Décret du 12/12/2008 favorisant l'organisation du 1^{er} degré et prenant diverses mesures en matière d'enseignement (M.B 13/03/2009)

2 L'entrée en 1D est possible pour les élèves âgés de 12 ans au 31 décembre qui n'ont pas terminé la 6^e primaire ou qui ne sont pas titulaires du CEB.

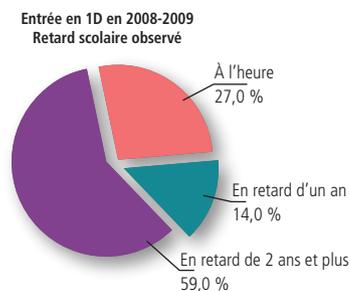
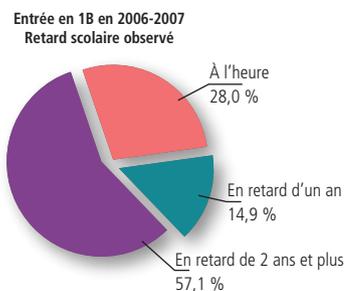
3 Les élèves comptabilisés comme « sortis » sont les élèves qui ne figurent plus dans la base de données des effectifs de l'enseignement ordinaire et spécialisé de la Fédération Wallonie-Bruxelles

17.1 Origines scolaires des élèves entrés en 1^{re} différenciée en 2006-2007 et 2008-2009



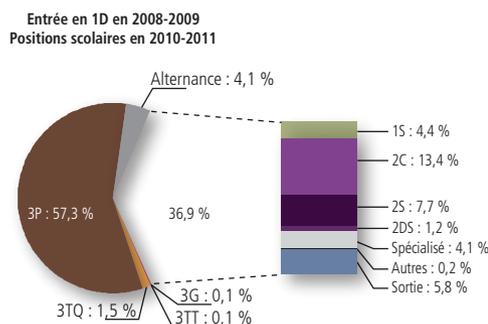
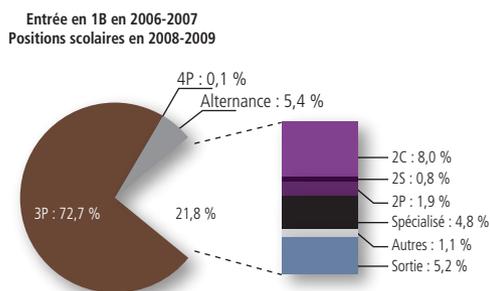
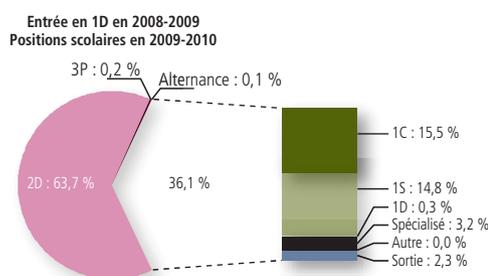
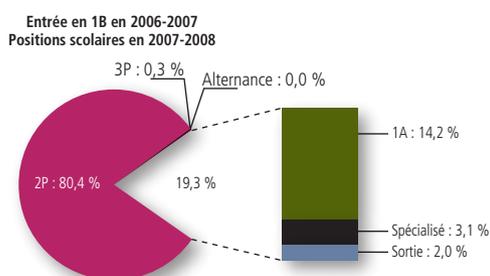
42,5 % des élèves entrés en 1D en 2008-2009 étaient inscrits en 6^e primaire (P6) en 2007-2008.

17.2 Retard scolaire des élèves entrés en 1^{re} différenciée en 2006-2007 et 2008-2009



59,0 % des élèves entrant en 1D en 2008-2009 ont un retard scolaire d'un an.

17.3 Parcours scolaires des élèves entrés en 1^{re} différenciée en 2006-2007 et 2008-2009



63,7 % des élèves entrés en 1D en 2008-2009 se trouvent en 2D un an plus tard. Deux ans plus tard, ils sont 57,3 % à être inscrits en 3P.

En Fédération Wallonie-Bruxelles, le parcours scolaire antérieur d'une cohorte d'élèves entrés en 3^e année secondaire ordinaire de plein exercice en 2010-2011 montre, selon la forme d'études fréquentée en 3^e année, une diversité des parcours et également les moments d'acquisition du retard scolaire. Ainsi parmi les élèves inscrits en 3G, une part importante (85 %) était en 6^e primaire en 2007-2008 ; la part des élèves de 3P présents en 6^e primaire en 2007-2008 est la plus faible (32 %).

Cet indicateur présente les situations scolaires antérieures d'une cohorte d'élèves entrés en 3^e année secondaire (de plein exercice) en 2010-2011 : ce sont 48 091 élèves dont le parcours a été retracé sur une période de 3 ans. Leur position a été analysée à deux moments clés du parcours scolaire, c'est-à-dire à la fin (théorique) du primaire et à la fin (théorique) du 1^{er} degré.

Origine scolaire des élèves entrés en 3^e secondaire de plein exercice en 2010-2011 (fig. 18.1)

Une part importante de la cohorte entrée en 2010-2011 en 3^e secondaire se trouvait en 6^e primaire en 2007-2008 (67,9 %). Par contre, 18,0 % étaient inscrits en 1^{re} commune, signe d'un retard scolaire qui sera acquis dans le 1^{er} degré, avant l'entrée en 3^e secondaire. La part d'élèves inscrits dans l'enseignement spécialisé s'élève à 1,6 %. De plus, parmi ces élèves inscrits en 3^e en 2010-2011, 7,8 % n'étaient pas inscrits dans l'enseignement de plein exercice ou en alternance en Fédération Wallonie-Bruxelles en 2007-2008.

La position de l'ensemble de la cohorte en 2009-2010 se répartit comme suit : une part importante se situe en 2^e commune (74,6 %), 10,1 % en 2^e complémentaire, 5,6 % en 2^e différenciée¹ et 4,0 % en 1^{re} complémentaire. La part d'élèves qui n'étaient pas encore inscrits² dans le système scolaire en Fédération Wallonie-Bruxelles en 2009-2010 est de 4,0 %.

Origine scolaire des élèves entrés en 3G en 2010-2011 (fig. 18.2)

Les élèves entrés en 2010-2011 en 3G sont au nombre de 28 247. En 2007-2008, la plupart sont en 6^e primaire (84,9 %), 9,5 % en 1^{re} commune et 4,7 % ne sont pas encore entrés dans le système scolaire en Fédération Wallonie-Bruxelles.

En 2009-2010, 91,2 % de ces élèves sont inscrits en 2^e commune, 6,6 % en 2^e complémentaire et 1,5 % ne sont pas encore « entrés »².

Origine scolaire des élèves entrés en 3TT en 2010-2011 (fig. 18.3)

Les élèves entrés en 3TT en 2010-2011 sont au nombre de 3 535. Une part importante de ces élèves se situe en 6^e primaire (64,8 %) en 2007-2008. La part de ces élèves inscrits en 1^{re} commune s'élève à 28,4 %, ce qui indique que ces élèves vont cumuler un retard lors de leur cursus scolaire. On en compte 4,7 % qui ne sont pas encore « entrés »² en 2007-2008.

En 2009-2010, 78,6 % d'élèves se situent en 2^e commune et 16,8 % sont en 2^e complémentaire. La part d'élèves n'étant pas encore inscrits dans le système scolaire en Fédération Wallonie-Bruxelles dans cette période s'élève à 1,5 %.

Origine scolaire des élèves entrés en 3TQ en 2010-2011 (fig. 18.4)

On compte 7 577 élèves entrés en 2010-2011 en 3TQ. En 2007-2008, un peu moins de la moitié de ces élèves sont inscrits en 6^e primaire (46,6 %). Cependant, on en compte 42,6 % en 1^{re} commune et 3,5 % en 1^{re} accueil¹ à cette même période. La part de ceux n'étant pas encore « entrés »² s'élève à 6,2 %.

En 2009-2010, une part importante de ces élèves (67,0 %) sont inscrits en 2^e commune, 22,8 % sont en 2^e complémentaire, 5,2 % sont en 1^{re} complémentaire et 3,1 % ne sont pas encore « entrés »².

Origine scolaire des élèves entrés en 3P en 2010-2011 (fig. 18.5)

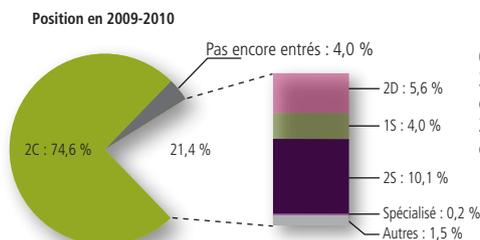
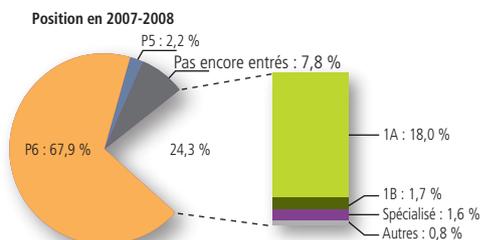
Les élèves inscrits en 3P en 2010-2011 sont au nombre de 8 664. En 2007-2008, seuls 32,7 % d'entre eux sont en 6^e primaire. Ils sont 19,2 % en 1^{re} commune, 8,3 % dans l'enseignement spécialisé, 11,4 % en 5^e primaire. La part d'élèves n'ayant pas été présents dans le système scolaire en Fédération Wallonie-Bruxelles en 2007-2008 s'élève à 20,3 %.

En 2009-2010, seulement 25,4 % de ces élèves sont en 2^e commune, 13,0 % ne sont pas encore entrés dans le système scolaire. Une part relativement importante d'élèves vient d'une 2^e différenciée. Il est aussi intéressant de noter que 3,6 % sont inscrits en alternance en 2009-2010. Pour cette même période, 13,0 % de ces élèves ne sont pas encore présents dans le système éducatif en Fédération Wallonie-Bruxelles.

1 Depuis 2008-2009, la 1^{re} année du degré différencié (1D) a vu le jour alors que précédemment existait la classe d'accueil (1B). Ensuite, en 2009-2010, la 2^e année du degré différencié (2D) a été instaurée tandis que disparaissait la 2^e professionnelle (2P).

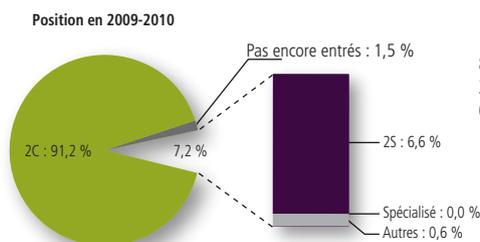
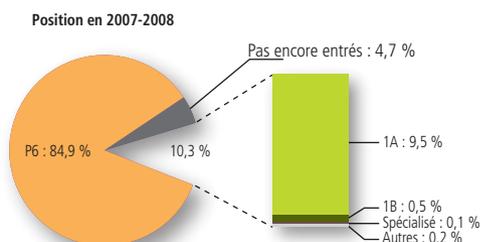
2 Les élèves qui sont considérés comme « pas encore inscrits » ou « pas encore entrés » sont ceux qui ne sont pas présents dans la base de données à un moment « t » mais présent, à un moment « t + 1 ».

18.1 Origine des 48 091 élèves entrés en 3^e secondaire de plein exercice en 2010-2011



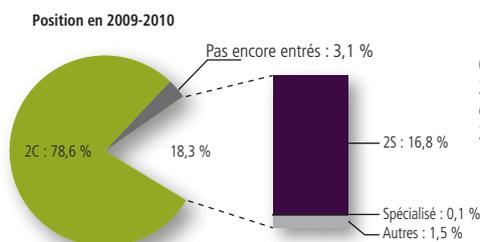
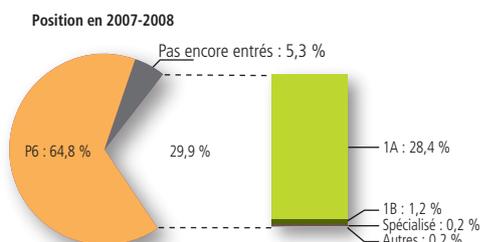
67,9 % des élèves entrés en 3^e secondaire en 2010-2011 étaient en 6^e primaire (P6) en 2007-2008 et 74,6 % étaient en 2C en 2009-2010.

18.2 Origine des 28 247 élèves entrés en 3G en 2010-2011



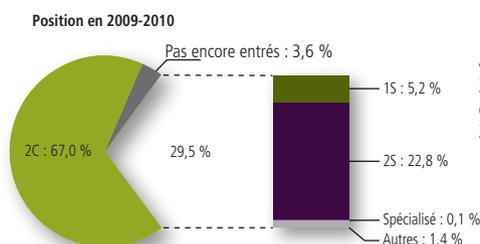
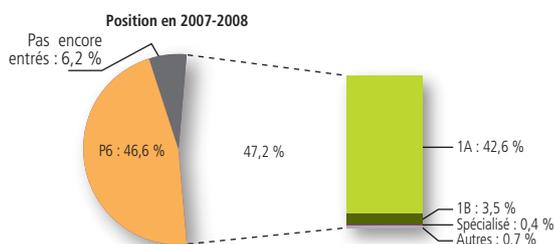
84,9 % des élèves entrés en 3G en 2010-2011, étaient en 6^e primaire (P6) en 2007-2008.

18.3 Origine des 3 535 élèves entrés en 3TT en 2010-2011



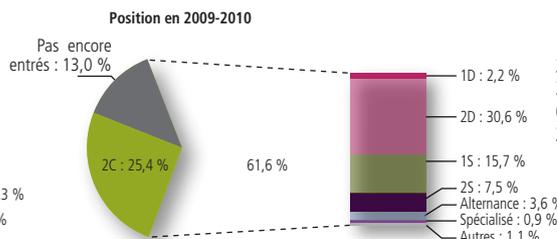
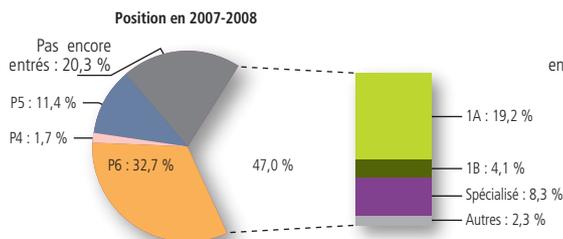
64,8 % des élèves entrés en 3TT en 2010-2011, étaient en 6^e primaire (P6) en 2007-2008.

18.4 Origine des 7 577 élèves entrés en 3TQ en 2010-2011



46,6 % des élèves entrés en 3TQ en 2010-2011, étaient en 6^e primaire (P6) en 2007-2008.

18.5 Origine des 8 664 élèves entrés en 3P en 2010-2011



32,7 % des élèves entrés en 3P en 2010-2011, étaient en 6^e primaire (P6) en 2007-2008.

En 2005-2006, la principale porte d'entrée dans le secondaire ordinaire pour les élèves venant de l'enseignement primaire spécialisé est la 1B. En 2010-2011, dans cette cohorte, 38 % des élèves issus de l'enseignement primaire de type 8 sont inscrits dans l'enseignement secondaire ordinaire, comme 16 % des élèves issus du type 3 et 12 % de ceux issus du type 1. Les orientations dans l'enseignement secondaire spécialisé se font, quant à elles, surtout vers la forme 3 de cet enseignement.

Cet indicateur traite des parcours d'élèves sortis en 2005 de l'enseignement spécialisé et inscrits en 2005-2006 dans l'enseignement secondaire (ordinaire ou spécialisé).

Trois cohortes sont mises en évidence ici, en lien avec leur taux de fréquentation et leurs parcours diversifiés. Il s'agit des élèves issus des enseignements de type 1 (retard mental léger), de type 3 (troubles du comportement) et de type 8 (troubles des apprentissages).

Entrée dans le secondaire en 2005-2006 (fig. 19.1)

Les portes d'entrée des trois cohortes dans l'enseignement secondaire sont d'une part l'enseignement spécialisé pour près de trois élèves sur quatre issus des types 1 et 3 et d'autre part la 1B pour un peu plus d'un élève sur cinq. La situation est fort différente pour les élèves issus de l'enseignement primaire spécialisé de type 8, dont 39 % entrent en 1B et 8 % en 1A alors que 39 % poursuivent dans l'enseignement secondaire spécialisé.

Entrée dans le secondaire spécialisé en 2005-2006 (fig. 19.2)

Pour la grande majorité des élèves issus de l'enseignement primaire spécialisé des types 1 et 3, le type d'enseignement spécialisé fréquenté à l'entrée du secondaire reste identique. Une part moindre de ces élèves est toutefois réorientée vers d'autres types. Les élèves issus du type 8 et inscrits dans l'enseignement secondaire spécialisé en 2005-2006 (soit 39 % de la cohorte de départ) sont à plus de 80 % orientés vers le type 1 ; 14 % sont orientés vers le type 3.

Situations scolaires des élèves des trois cohortes en 2010-2011 (fig. 19.3)

Un premier axe de lecture consiste à souligner la part très importante des « sorties¹ » des enseignements ordinaire et spécialisé de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Celles-ci concernent respectivement 30,5 %, 46,0 % et 36,6 % des

élèves des cohortes issues des types 1, 3 et 8. L'âge peut expliquer ces sorties puisque les élèves des trois cohortes ont en moyenne 18 ans et ne sont donc plus soumis à l'obligation scolaire. On peut toutefois supposer qu'après 5 ans passés dans l'enseignement secondaire, ceux-ci n'ont pas obtenu de certification terminale (du moins pour ceux ayant quitté l'ordinaire).

Le deuxième axe de lecture concerne la situation des élèves inscrits en 2010-2011 dans l'enseignement spécialisé selon la forme qu'ils fréquentent². La forme 3 de l'enseignement secondaire spécialisé accueille la grande majorité des élèves issus des types 1, 3 et 8 de l'enseignement primaire spécialisé (soit respectivement 83,5 %, 79,1 % et 94,1 % de ces élèves).

Enfin, le troisième axe de lecture concerne la réintégration dans l'enseignement secondaire ordinaire. D'abord, les élèves réintègrent l'enseignement secondaire ordinaire dans des proportions différentes selon le type d'enseignement qu'ils ont suivi en primaire : ce parcours concerne en effet 37,6 % des élèves de la cohorte issue de l'enseignement de type 8, 15,6 % de celle du type 3 et 12,1 % de celle du type 1. Visant explicitement un retour dans l'enseignement secondaire ordinaire, l'enseignement de type 8 n'est pas organisé dans l'enseignement secondaire. Ceci explique l'importance du passage, vers l'ordinaire, des élèves issus de ce type. Ensuite, les élèves des trois cohortes sont massivement orientés vers la section de qualification³. Les élèves issus de l'enseignement spécialisé de type 1 et inscrits en 2010-2011 dans l'enseignement ordinaire sont pratiquement tous inscrits dans la section de qualification. Il en est de même pour les élèves venant du type 3 : ce sont 96 % qui se retrouvent dans le qualifiant. Enfin, l'enseignement en alternance représente une partie importante des orientations pour les élèves issus de l'enseignement spécialisé : 14,0 % de la cohorte des élèves issus du type 3, 10,5 % des élèves du type 8 et 7,0 % des élèves du type 1.

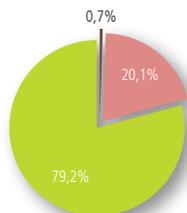
1 Les élèves comptabilisés comme « sortis » sont les élèves qui ne figurent plus dans la base de données des effectifs des enseignements ordinaire et spécialisé de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

2 La forme dans laquelle sont inscrits les élèves définit les diplômes auxquels ils peuvent prétendre. Tout élève quittant les enseignements secondaires de formes 1, 2 et 3 a droit à une attestation de fréquentation. Le Certificat d'Études de Base (CEB) peut être obtenu au terme de l'enseignement secondaire spécialisé de formes 2, 3 et 4. L'enseignement de forme 3 peut délivrer un certificat de qualification au terme de la 3^e phase et dans certains cas un certificat d'enseignement secondaire inférieur (CESI). L'enseignement de forme 4 délivre les mêmes diplômes que l'enseignement secondaire ordinaire.

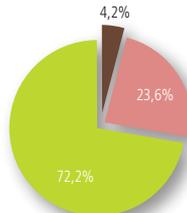
3 Les CÉFA n'organisent que la section de qualification.

19.1 Entrée dans le secondaire en 2005-2006 des élèves sortis de l'enseignement primaire spécialisé

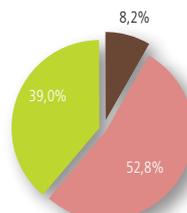
Cohorte issue du type 1
760 élèves en 2005-2006



Cohorte issue du type 3
385 élèves en 2005-2006



Cohorte issue du type 8
1 310 élèves en 2005-2006

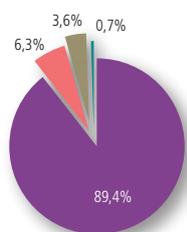


- 1A
- 1B
- Spécialisé

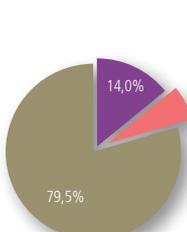
79,2 % des élèves issus du type 1 de l'enseignement primaire spécialisé se sont inscrits dans l'enseignement secondaire spécialisé en 2005-2006.

19.2 Répartition par type des élèves sortis de l'enseignement primaire spécialisé en 2004-2005 et inscrits en 2005-2006 dans l'enseignement secondaire spécialisé

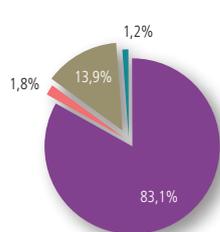
Cohorte issue du type 1
602 élèves en 2005-2006



Cohorte issue du type 3
278 élèves en 2005-2006



Cohorte issue du type 8
511 élèves en 2005-2006

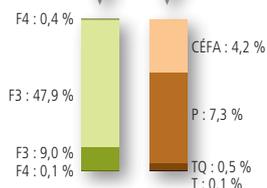
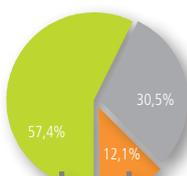


- Type 1
- Type 2
- Type 3
- Autres

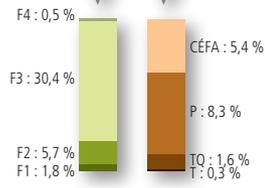
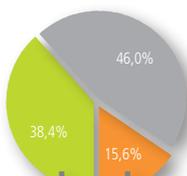
89,4 % des élèves issus de l'enseignement primaire spécialisé de type 1 et inscrits dans l'enseignement secondaire spécialisé en 2005-2006 sont restés dans le même type qu'en 2004-2005.

19.3 Situations scolaires en 2010-2011 des élèves sortis de l'enseignement primaire spécialisé en 2004-2005 et inscrits dans l'enseignement secondaire en 2005-2006

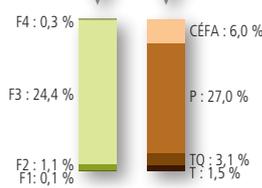
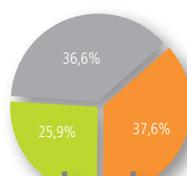
Cohorte issue du type 1
760 élèves en 2010-2011



Cohorte issue du type 3
385 élèves en 2009-2010



Cohorte issue du type 8
1 310 élèves en 2010-2011



- Ordinaire
- Spécialisé
- Sorties

- Section de transition (T)
- Technique de qualification (TQ)
- Professionnel (P)
- CEFA

- Forme 1
- Forme 2
- Forme 3
- Forme 4

En 2010-2011, 47,9 % des élèves issus du type 1 de l'enseignement primaire spécialisé sont dans la forme 3 de l'enseignement secondaire spécialisé.

20 Attestations d'orientation délivrées par les Conseils de classe dans l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice

En fin d'année scolaire 2009-2010, 70 % des élèves du 2^e degré et 83 % des élèves du 3^e degré reçoivent l'attestation A (attestation de réussite). Les attestations B (attestations de réussite avec restriction) concernent 10 % des élèves du 2^e degré. Les attestations C (attestations d'échec) touchent 19 % des élèves du 2^e degré et 16 % des élèves du 3^e degré.

Deux types d'attestations sont délivrés aux 2^e et 3^e degrés de l'enseignement secondaire ordinaire : l'attestation de réussite (AOA) et l'attestation d'échec (AOC). Une 3^e attestation existe : l'attestation de réussite avec restriction (AOB). Elle permet à l'élève, qui a terminé l'année ou le degré avec fruit, d'accéder à l'année supérieure mais avec une restriction portant sur des formes d'enseignement, des sections et/ou des options. Le refus de l'AOB, par l'élève ou son tuteur, se traduit par le redoublement de l'élève. L'attestation B avec restriction est principalement délivrée au 2^e degré et ce, pour toutes les formes d'enseignement. Au 3^e degré, l'attestation B ne peut être délivrée qu'au terme d'une 5TQ¹.

Répartition des attestations par année d'études et par sexe dans l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice et nombre total d'attestations (fig. 20.1)

Les attestations A sont délivrées à une plus grande part d'élèves inscrits dans le 3^e degré que dans le 2^e degré et ce, quelle que soit la forme d'enseignement. Les attestations B ne sont quasi pas délivrées dans le 3^e degré puisque ce dernier est un degré de détermination par opposition au 2^e degré qui est celui de l'orientation.

De manière générale, la part de filles obtenant ce type d'attestation est plus élevée que celle des garçons. Dans l'enseignement général, 76,7 % des filles et 71,7 % des garçons de 3G obtiennent cette attestation pour 88,7 % des filles et 81,4 % des garçons de 5G. Dans l'enseignement professionnel, l'attestation A est délivrée à 66,7 % des filles et 61,3 % des garçons de 3P pour 71,0 % des filles et 71,7 % des garçons de 5G.

Concernant les attestations C, une différence entre les sexes est également constatée. En effet, de manière générale, une part plus importante de garçons obtiennent ce type d'attestation. Les garçons inscrits en 3P sont 36,9 % à recevoir cette attestation, ce qui est la part la plus importante observée.

Une part importante des attestations B sont délivrées dans le 2^e degré de la section de transition.

Répartition des attestations B par année d'études et par sexe dans l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice et nombre total d'attestations B (fig. 20.2)

Une grande diversité d'attestations B peuvent être délivrées. Afin de mieux appréhender la répartition de ces attestations, un regroupement a été effectué : on appellera attestations B1 celles qui interdisent l'accès au général, B2 celles qui interdisent l'accès à la section de transition, B3 celles qui ne donnent accès

qu'à l'enseignement professionnel et B4 celles qui portent des restrictions sur l'accès à certaine(s) option(s) et qui peuvent parfois être combinées à une restriction sur certaines formes ou sections.

Plus la forme d'enseignement laisse de possibilités d'orientation, plus la diversité des attestations B est grande. Ainsi, l'enseignement général délivre les quatre types d'attestations B tandis que l'enseignement professionnel ne délivre que des attestations B4. Pour l'ensemble du 2^e degré, les attestations B1 représentent 11,5 % des attestations B, les attestations B2 33,4 %, les attestations B3 21,9 % et les attestations B4 33,3 %.

Dans l'enseignement général, les attestations B délivrées se répartissent comme suite : 18,5 % de B1, 41,0 % de B2, 7,8 % de B3 et 32,7 % de B4. En 3^e année du général, l'attestation B2 est la plus délivrée et en 4^e, c'est la B4 qui l'est le plus. Une répartition relativement semblable est présente entre les garçons et les filles.

Dans l'enseignement de transition, la répartition des attestations B se présente comme suite : 61,0 % d'attestations B2, 18,5 % de type B3 et 20,4 % de type B4. Aussi bien pour la 3^e que pour la 4^e année du technique de transition, l'attestation la plus délivrée est la B2. En 3TT, 70,2 % des filles obtenant une attestation B obtiennent une attestation B2 pour 62,1 % des garçons. En 4TT, une répartition relativement semblable est à noter pour cette même attestation. Dans l'enseignement technique de qualification, 71,3 % des attestations B sont de type B3 et 28,7 % de type B4. Parmi les filles inscrites en 3TQ ayant reçu une attestation B, 78,3 % obtient une attestation B3. En 4TQ, elles sont 65,9 % à obtenir ce type d'attestation.

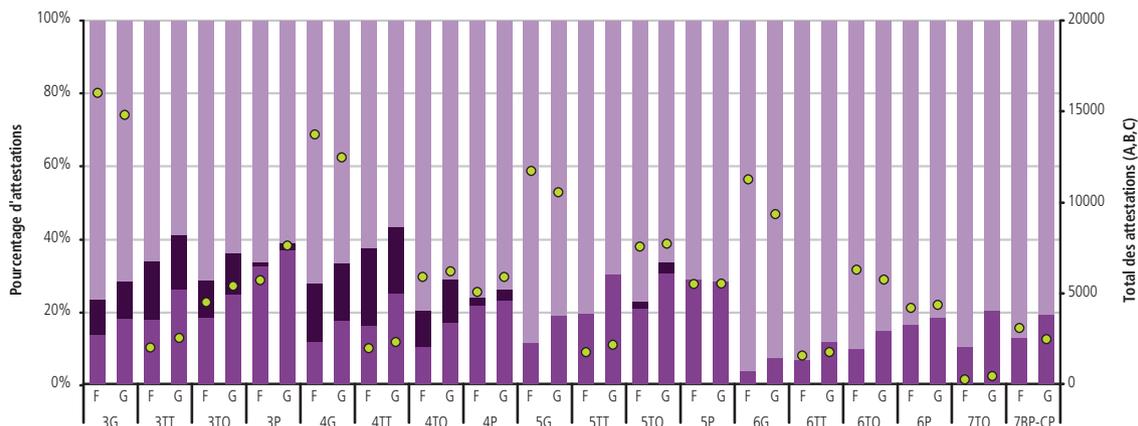
En ce qui concerne l'enseignement professionnel, 100 % des attestations B sont de type B4.

GLOSSAIRE

- AOA : Attestation d'Orientation A ou attestation de réussite de l'année d'études délibérée.
- AOB : Attestation d'Orientation B ou attestation de réussite avec, pour le passage à l'année supérieure, restriction sur le choix de la section, de la forme ou de l'option.
- AOC : Attestation d'Orientation C ou attestation d'échec.
- B1 : AOB dont la restriction porte sur l'enseignement général.
- B2 : AOB avec restriction sur toute la section de transition.
- B3 : AOB donnant uniquement accès à l'enseignement professionnel.
- B4 : autres AOB qui portent des restrictions sur une option et peuvent parfois être combinées avec une restriction sur certaines formes ou sections.

¹ En effet il est possible qu'un élève de 5TQ obtienne une attestation de réussite avec restriction (AOB) pour poursuivre ses études vers une 6P dans la même orientation d'études ou dans une orientation d'études correspondante. En 2010, ce type d'attestation a été délivré à 1,8 % des filles et 3,1 % des garçons de 5TQ.

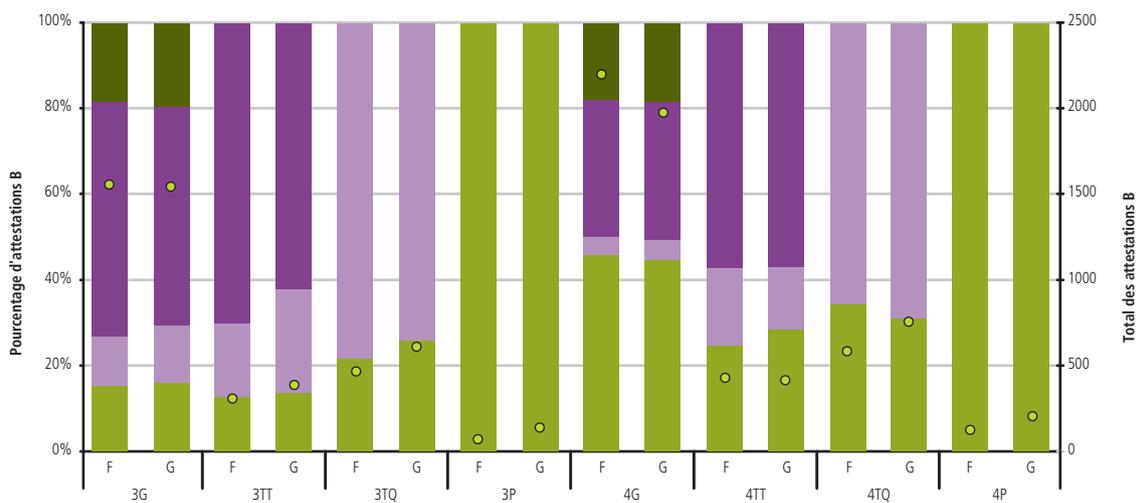
20.1 Répartition des attestations A, B et C par année d'études et par sexe dans l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice et nombre total d'attestations A, B, C délivrées en 2010



En 2010, 13,6 % des filles inscrites en 3G reçoivent une attestation C, 9,7 % une attestation B et 76,7 % une attestation A, le total des attestations (A, B, C) étant de 16 014.

■ A
 ■ B
 ■ C
 ● Nombre d'attestations

20.2 Répartition des attestations B, par année d'études et par sexe, dans le 2° degré de l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice et total des attestations B délivrées en 2010



En 2010, 1 559 attestations B ont été délivrées aux filles de 3G ; 18,5 % sont de type B1, 54,7 % de type B2, 11,5 % de type B3 et 15,3 % de type B4.

■ B1
 ■ B2
 ■ B3
 ■ B4
 ● Nombre d'attestations

Pour les générations d'élèves nés entre 1987 et 1992, le taux d'accès à l'enseignement supérieur des élèves présents à 17 ans dans l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice est resté stable. Cependant, l'écart entre les hommes et les femmes est de près de 10 points de pourcentage en faveur des femmes. Les écarts sont également marqués en fonction de la forme de secondaire suivie. Le taux d'accès à l'enseignement supérieur des détenteurs du CESS de l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice est de 77 % pour les étudiantes ayant obtenu leur CESS en 2008 et de 74 % pour les étudiants.

Le taux d'accès à l'enseignement supérieur des étudiants issus de l'enseignement secondaire en Fédération Wallonie-Bruxelles est abordé sous deux angles complémentaires. La première approche présente l'entrée dans l'enseignement supérieur en fonction de l'année de naissance de l'étudiant et la seconde suivant l'année d'obtention du CESS.

Taux d'accès à l'enseignement supérieur des élèves présents dans l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice selon le sexe – génération 1987-1992 (fig. 21.1)

La première approche présente l'entrée dans l'enseignement supérieur des jeunes nés entre 1987 et 1992. Les jeunes nés en 1987 sont susceptibles d'entrer dans l'enseignement supérieur à partir de l'année académique 2005-2006, ceux nés en 1992 à partir de l'année académique 2010-2011. Pour chaque génération, la période d'observation s'étend de la première année théorique d'entrée dans l'enseignement supérieur à l'année académique 2010-2011. Le nombre d'étudiants d'une génération entrant dans l'enseignement supérieur pour la première fois en Fédération Wallonie-Bruxelles (étudiants de 1^{re} génération¹) est comparé au nombre d'élèves de 17 ans dans l'enseignement secondaire en Fédération Wallonie-Bruxelles l'année précédant la première année théorique d'entrée dans l'enseignement supérieur. Ainsi le nombre d'étudiants de la génération 1987 est comparé aux élèves de 17 ans en 2004-2005. La cohorte a été subdivisée selon le sexe et la forme d'enseignement secondaire suivie². L'addition des taux d'accès par année forme le taux d'accès total d'une génération à la fin de la période d'observation (soit 2010-2011).

Le taux d'accès à l'enseignement supérieur à 18 ans (âge théorique d'accès à l'enseignement supérieur) des élèves présents à 17 ans dans l'enseignement secondaire ordinaire est, pour les hommes, assez stable (24,2 % pour la génération 1987 et 24,0 % pour la génération 1992). Pour les femmes, le taux d'accès est en légère baisse passant de 36,4 % pour la génération 1987 à 34,0 % pour la génération 1992. Ce taux varie selon la forme d'enseignement secondaire suivie. Ainsi un garçon sur deux inscrits à 17 ans dans l'enseignement général et un peu moins de deux filles sur trois entrent l'année suivante dans l'enseignement supérieur. En revanche, pour les étudiants issus de l'enseignement technique ou artistique de qualification le taux d'accès à cet âge est de 9,7 %

pour les hommes de la génération 1992 et de 14,9 % pour les femmes de cette même génération. Pour la génération 1990, le taux d'accès (à 18, 19 ou 20 ans) est de 48,4 % pour les hommes et de 61,4 % pour les femmes. Enfin, le taux d'accès des étudiants rentrant dans l'enseignement supérieur après 20 ans peut être estimé à 4 % pour les hommes et à 3 % pour les femmes.

Entre la génération 1987 et la génération 1992, le taux d'accès à 19 ans et plus est en augmentation tant pour les hommes que pour les femmes.

Taux d'accès à l'enseignement supérieur des détenteurs du CESS de l'enseignement secondaire de plein exercice selon le sexe – CESS délivrés de fin 2005-2006 à fin 2009-2010 (fig. 21.2)

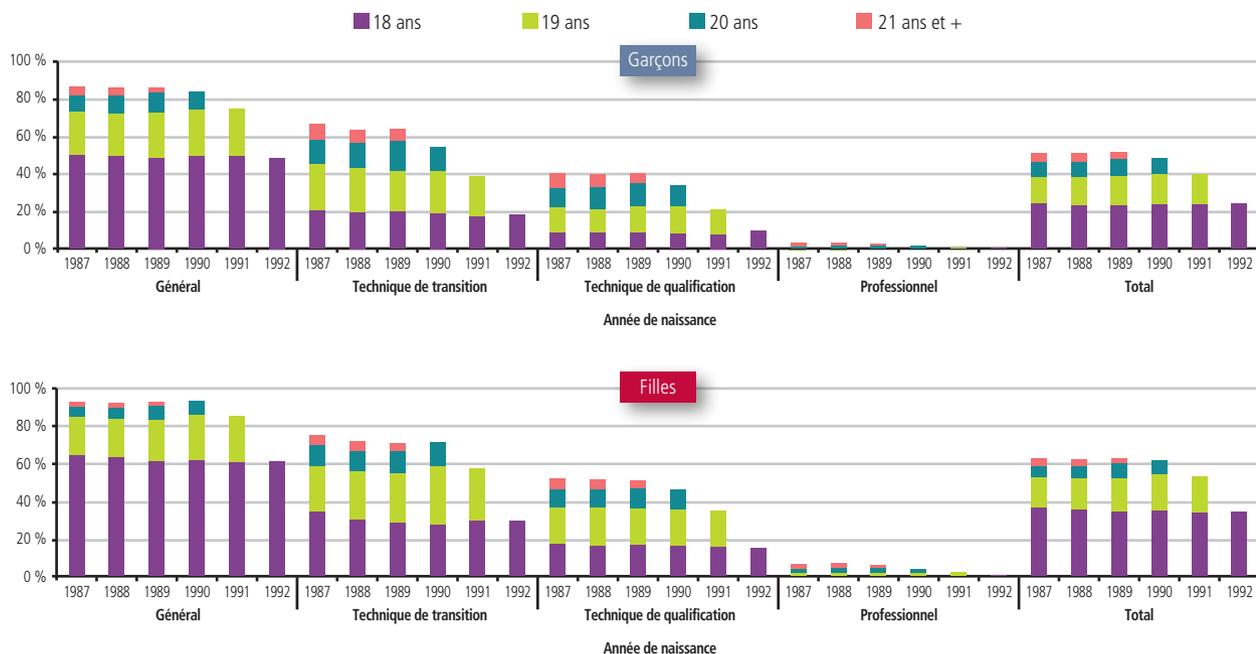
Les résultats de la première approche sont influencés par le retard scolaire acquis dans l'enseignement secondaire et par le fait que seule une infime partie des élèves issus de l'enseignement professionnel aura la possibilité de s'inscrire dans l'enseignement supérieur (après une 7P). La première approche peut être complétée par la seconde approche qui consiste à évaluer la proportion d'élèves obtenant le CESS dans l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice une année donnée (entre 2006 et 2010) qui entre dans l'enseignement supérieur. Tout à fait logiquement, cette seconde approche présente des taux supérieurs à la première approche puisque seuls les élèves ayant obtenu le titre permettant l'accès à l'enseignement supérieur sont pris en compte.

La quasi totalité des étudiants entrent dans l'enseignement supérieur dans les deux années suivant l'obtention du CESS. Ainsi, le taux d'accès l'année académique après l'obtention du CESS est de 64,2 % pour les hommes et de 67,5 % pour les femmes ayant obtenu leur CESS en 2010. La différence entre les hommes et les femmes est moins importante que dans la première approche. Le taux d'accès direct, pour les hommes ayant obtenu leur CESS en 2010, est de 87,3 % pour les étudiants issus de l'enseignement général, 66,5 % pour ceux issus du technique de transition, 44,7 % pour ceux issus de technique de qualification et de 8,8 % pour ceux issus de l'enseignement professionnel. Pour les femmes ces taux sont respectivement de 89,5 %, 77,8 %, 49,1 % et 11,9 %. Trois quarts des élèves ayant obtenu leur CESS en 2008 sont rentrés dans l'enseignement supérieur entre 2008-2009 et 2010-2011 (74,5 % des garçons et 76,6 % des filles).

1 Les étudiants pris en compte sont issus de la base de données du CRef pour les étudiants des universités et de la base de données SATURN pour l'enseignement supérieur dans les hautes écoles (HE) et les instituts supérieurs d'architecture (ISA). Les étudiants des écoles supérieures des arts (ESA) ne sont pas pris en compte vu le manque important de données nécessaires au calcul de l'indicateur. Ne sont pris en compte que les étudiants pour lesquels la provenance du secondaire effectué en Fédération Wallonie-Bruxelles est connue. Les taux d'accès sont de ce fait légèrement sous-estimés. Les mêmes sources sont également utilisées pour la 2^e approche.

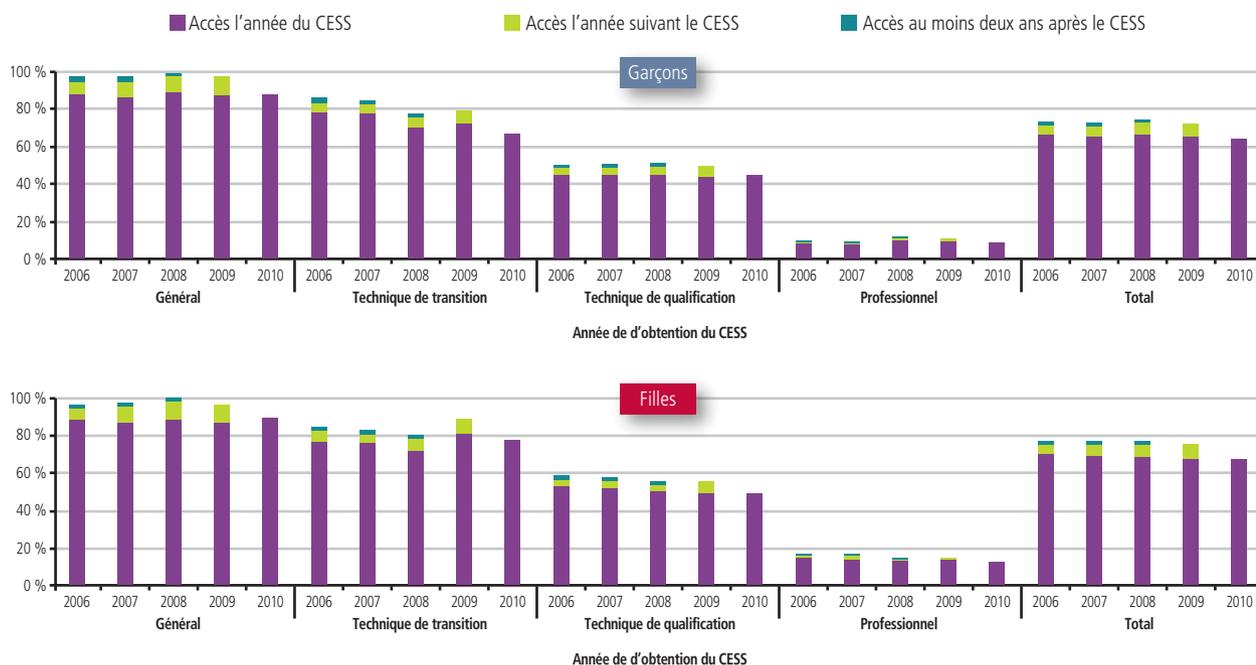
2 Les étudiants pour lesquels la forme d'enseignement secondaire n'est pas connue dans les bases de données du CRef et de SATURN, ont été répartis dans les mêmes proportions que les étudiants pour lesquels l'information est connue et ce, année par année et suivant le lieu de scolarisation (universités/SHU).

21.1 Taux d'accès à l'enseignement supérieur des élèves présents dans l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice selon le sexe – génération 1987 à 1992



Les hommes nés en 1987 et issus de l'enseignement général sont 50,9 % à accéder à l'enseignement supérieur à 18 ans (en 2005-2006) ; c'est le cas de 64,3% des filles.

21.2 Taux d'accès à l'enseignement supérieur des détenteurs du CESS de l'enseignement secondaire de plein exercice selon le sexe – CESS délivrés de fin 2005-2006 à fin 2009-2010



Les hommes ayant obtenu un CESS dans l'enseignement général en 2010 sont 87,3 % à accéder à l'enseignement supérieur la même année ; c'est le cas de 89,5 % des femmes.

En 2^e primaire, la restitution d'un savoir déclaratif relatif à la connaissance des jours, l'utilisation du calendrier pour repérer un jour, le repérage dans l'espace (ne nécessitant pas une décentration), la reconnaissance et le tracé de figures simples sont en moyenne bien maîtrisés. En revanche, des difficultés importantes apparaissent lorsqu'il s'agit de comparer des grandeurs de même nature, de résoudre des problèmes simples de proportionnalité directe et de reconnaître les traces que peuvent laisser des solides. Des différences non négligeables se marquent (tant au niveau des scores moyens des élèves que des scores moyens des classes) en fonction des caractéristiques individuelles et scolaires des élèves.

Depuis 2006-2007, les évaluations externes non certificatives sont organisées chaque année en 2^e et 5^e primaires et en 2^e secondaire dans une discipline. En 2011-2012, elles ont également été organisées en 4^e secondaire. Elles concernent l'ensemble des établissements d'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Les compétences évaluées et le mode de questionnement sont en partie différents dans chacune des épreuves. Aucun procédé ne permet de comparer directement les résultats d'une année d'étude à l'autre (entre la 2^e et la 5^e primaire, par exemple) ou entre deux domaines (la lecture et les mathématiques, par exemple). Les acquis des élèves de 2^e primaire¹ en mathématiques ont été évalués en novembre 2011. Pour la 1^{re} fois, l'épreuve ne visait que deux des quatre domaines mathématiques : les grandeurs et les solides et figures. Plus précisément, les compétences suivantes ont été évaluées : comparer des grandeurs de même nature et concevoir la grandeur comme une propriété de l'objet, la reconnaître et la nommer ; se situer et situer des événements dans le temps ; fractionner des objets en vue de les comparer ; résoudre des problèmes simples de proportionnalité directe (dans le domaine des grandeurs) et se situer et situer des objets ; reconnaître, comparer des solides et des figures, les différencier et les classer ; tracer des figures simples (dans le domaine des solides et figures).

Score moyen à l'ensemble de l'épreuve de mathématiques et scores moyens selon le domaine évalué, 2^e primaire – 2011 (fig. 22.1)

Le score moyen à l'ensemble de l'épreuve de mathématiques est de 71 %. Les élèves réussissent globalement mieux les questions relatives au domaine des solides et figures (76 %) que celles relatives au domaine des grandeurs (68 %). Dans le domaine des solides et figures, si le repérage dans l'espace, la reconnaissance et le tracé de figures simples sont bien réussis, les questions faisant intervenir les solides ont massivement posé problème. Dans le domaine des grandeurs, les élèves ne parviennent ni à comparer des grandeurs impliquant la prise en compte de deux balances ni à résoudre des problèmes simples de proportionnalité directe. Quel que soit le domaine envisagé, les élèves éprouvent des difficultés lorsqu'ils sont confrontés à une question où deux éléments

doivent être pris en considération.

Répartition des élèves de 2^e primaire en fonction de leurs pourcentages de réussite en mathématiques – 2011 (fig. 22.2)

La majorité des élèves (91 %) obtient un score global supérieur à 50 %. Plus de la moitié des élèves font preuve d'une bonne maîtrise des compétences évaluées, avec un score global égal ou supérieur à 70 %.

Scores moyens des élèves en mathématiques, selon les caractéristiques individuelles et scolaires des élèves, 2^e primaire – 2011 (fig. 22.3)

Les filles et les garçons ont des scores quasi identiques. Par contre, les deux caractéristiques individuelles qui handicapent le plus les élèves sont le retard scolaire et le fait de déclarer avoir des attitudes négatives à l'égard des mathématiques. Ainsi, le fait d'avoir acquis un retard scolaire au cours de la scolarité correspond à un score en moyenne 8 % inférieur au score des élèves qui sont « à l'heure ». Le même écart sépare les élèves qui ont des attitudes positives à l'égard des mathématiques (élèves disant aimer apprendre les mathématiques, les trouver amusantes, intéressantes...) des élèves qui ont les attitudes les plus négatives.

Scores moyens des classes en mathématiques, selon les caractéristiques de leurs élèves, 2^e primaire – 2011 (fig. 22.4)

Cette analyse permet de contraster les résultats des classes selon les caractéristiques des élèves qu'elles accueillent. Par exemple, dans les classes bénéficiaires de l'encadrement différencié, le score est en moyenne inférieur de 9 % au score des classes n'en bénéficiant pas. De même, dans les classes où l'on rencontre moins d'un quart d'élèves ayant accès à très peu ou pas du tout de livres à la maison, les résultats sont en moyenne supérieurs (73 %) à ceux des classes comptant au moins un quart d'élèves vivant dans un environnement pauvre en livres (67 %).

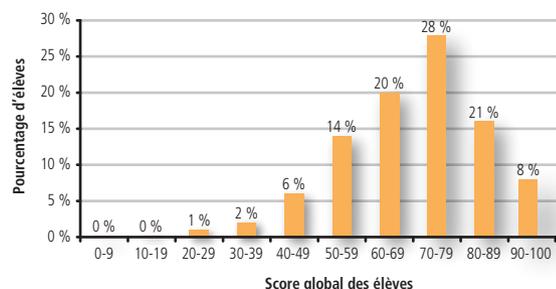
¹ L'évaluation externe concerne tous les élèves fréquentant la 2^e année de l'enseignement primaire. En 2011-2012, les résultats en mathématiques présentés ici sont calculés à partir d'un échantillon représentatif composé de 3 313 élèves de l'enseignement ordinaire provenant de 222 classes et 117 écoles. Les carnets de test, les résultats et les pistes didactiques sont disponibles sur www.enseignement.be/evaluationsexternes.

22.1 Score moyen à l'ensemble de l'épreuve de mathématiques et scores moyens selon le domaine évalué, 2^e primaire – 2011

Score moyen à l'épreuve de mathématiques	84 items	71 %
Score « grandeurs »	51 items	68 %
Score « solides et figures »	33 items	76 %

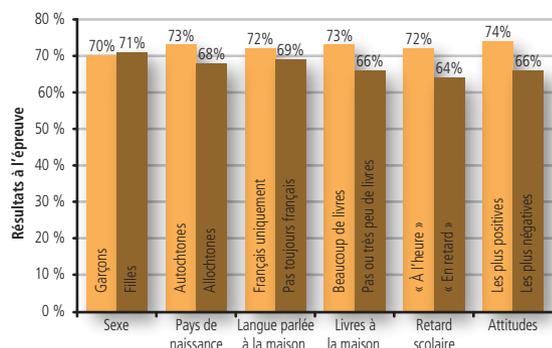
Le score moyen des élèves de 2^e primaire en mathématiques est de 71 %. Le sous-score spécifique au domaine des grandeurs est de 68 %, tandis que le sous-score spécifique au domaine des solides et figures est de 76 %.

22.2 Répartition des élèves de 2^e primaire en fonction de leurs pourcentages de réussite en mathématiques – 2011



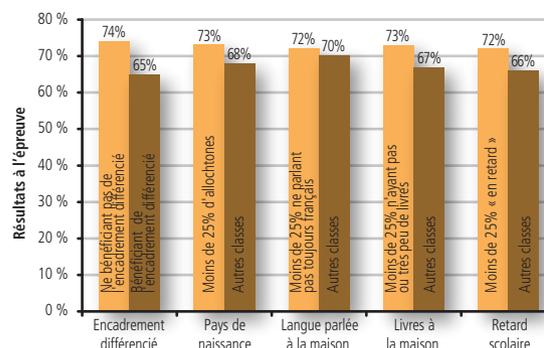
En 2^e primaire, 20 % des élèves obtiennent entre 60 et 69 % à l'épreuve de mathématiques.

22.3 Scores moyens des élèves en mathématiques, selon les caractéristiques individuelles et scolaires des élèves, 2^e primaire – 2011



Les garçons de 2^e primaire obtiennent un score de 70 % en mathématiques et les filles ont un score de 71 %.

22.4 Scores moyens des classes en mathématiques, selon les caractéristiques de leurs élèves, 2^e primaire – 2011



Les classes de 2^e primaire ne bénéficiant pas de l'encadrement différencié ont un score de 74 % en mathématiques et celles bénéficiant de l'encadrement différencié ont un score de 65 %.

En 5^e primaire, le fractionnement d'objets en vue de les comparer, la résolution de problèmes simples de proportionnalité directe et les compétences relevant du domaine des solides et des figures sont en moyenne bien maîtrisés. En revanche, des difficultés importantes apparaissent quand il s'agit d'utiliser des démarches pour calculer des périmètres, des aires et des volumes, d'établir des relations dans un système de mesures et de calculer des pourcentages. Des différences non négligeables se marquent (tant au niveau des scores moyens des élèves que des scores moyens des classes) en fonction des caractéristiques individuelles et scolaires des élèves.

Depuis 2006-2007, les évaluations externes non certificatives sont organisées chaque année en 2^e et 5^e primaires et en 2^e secondaire dans une discipline. En 2011-2012, elles ont également été organisées en 4^e secondaire. Elles concernent l'ensemble des établissements d'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Les compétences évaluées et le mode de questionnement sont en partie différents dans chacune des épreuves. Aucun procédé ne permet de comparer directement les résultats d'une année d'études à l'autre (entre la 2^e et la 5^e primaire, par exemple) ou entre deux domaines (la lecture et les mathématiques, par exemple). Les acquis des élèves de 5^e primaire¹ en mathématiques ont été évalués en novembre 2011. Pour la 1^{re} fois, l'épreuve ne visait que deux des quatre domaines mathématiques : les grandeurs et les solides et figures. Plus précisément, les compétences suivantes ont été évaluées dans le domaine des grandeurs : effectuer le mesurage à l'aide d'étalons et en exprimer le résultat ; construire et utiliser des démarches pour calculer des périmètres, des aires et des volumes ; établir des relations dans un système de mesure ; fractionner des objets ; calculer des pourcentages ; résoudre des problèmes simples de proportionnalité directe. Dans le domaine des solides et figures, c'est principalement la reconnaissance et le classement de figures sur la base des propriétés de côtés et d'angles qui ont été testés.

Score moyen à l'ensemble de l'épreuve de mathématiques et scores moyens selon le domaine évalué, 5^e primaire – 2011 (fig. 23.1)

Le score moyen à l'ensemble de l'épreuve de mathématiques est de 57 %. Les élèves ont globalement mieux réussi les questions relatives au domaine des solides et figures (67 %) que celles relatives au domaine des grandeurs (53 %). Ce résultat relativement satisfaisant en solides et figures ne doit toutefois pas occulter le fait que certains items ont massivement posé problème : tous ceux faisant intervenir des triangles particuliers (triangles équilatéraux, rectangles, isocèles) ; les questions nécessitant de la part de l'élève une prise en compte de la notion d'inclusion hiérarchique (un carré est aussi un rectangle, un losange est aussi un parallélogramme...). Dans le domaine des grandeurs, on constate que les résultats sont plus élevés quand il s'agit d'opérer et de fractionner (59 %) que quand il s'agit de comparer et de mesurer (46 %).

Répartition des élèves de 5^e primaire en fonction de leurs pourcentages de réussite en mathématiques – 2011 (fig. 23.2)

La majorité des élèves (64 %) obtient un score global supérieur à 50 %. Un peu plus d'un élève sur quatre (26 %) fait preuve d'une bonne maîtrise des compétences évaluées avec un score global égal ou supérieur à 70 %.

Scores moyens des élèves en mathématiques, selon les caractéristiques individuelles et scolaires des élèves, 5^e primaire – 2011 (fig. 23.3)

Il existe une légère différence de scores à l'épreuve (4 %) à l'avantage des garçons. Toutes les autres caractéristiques individuelles ou scolaires envisagées ont un impact important sur les résultats, en particulier le fait de ne disposer que de très peu ou pas du tout de livres ou d'être en retard scolaire. Ainsi, les élèves issus de familles socioculturellement défavorisées (qui ne possèdent pas ou très peu de livres) ont en moyenne un score inférieur de 14 % à celui des élèves vivant dans un environnement riche en livres. Le fait d'avoir déjà doublé au cours de la scolarité primaire correspond à un score moyen nettement inférieur (46 %) au score des élèves qui sont « à l'heure » (60 %). Notons également l'écart (8 %) entre les élèves qui déclarent avoir des attitudes positives à l'égard des mathématiques et les élèves qui ont des attitudes négatives.

Scores moyens des classes en mathématiques, selon les caractéristiques de leurs élèves, 5^e primaire – 2011 (fig. 23.4)

Cette analyse permet de contraster les résultats des classes selon les caractéristiques des élèves qu'elles accueillent. Par exemple, dans les classes comportant moins d'un quart d'élèves allochtones, les résultats sont en moyenne supérieurs (61 %) à ceux des classes où au moins un quart des élèves sont allochtones (52 %). Notons également l'écart important (11 %) entre les classes bénéficiaires de l'encadrement différencié et celles n'en bénéficiant pas.

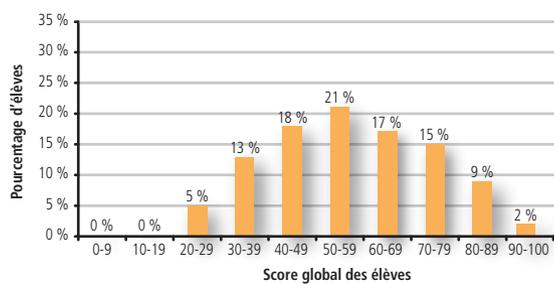
¹ L'évaluation externe concerne tous les élèves fréquentant la 5^e année de l'enseignement primaire. En 2011-2012, les résultats en mathématiques présentés ici sont calculés à partir d'un échantillon représentatif composé de 3 343 élèves de l'enseignement ordinaire provenant de 213 classes et 110 écoles. Les carnets de test, les résultats et les pistes didactiques sont disponibles sur www.enseignement.be/evaluationsexternes.

23.1 Score moyen à l'ensemble de l'épreuve de mathématiques et scores moyens selon le domaine évalué, 5^e primaire – 2011

Score moyen à l'épreuve de mathématiques	122 items	57 %
Score « grandeurs »	84 items	53 %
Score « grandeurs : comparer, mesurer »	41 items	46 %
Score « grandeurs : opérer, fractionner »	43 items	59 %
Score « solides et figures »	38 items	67 %

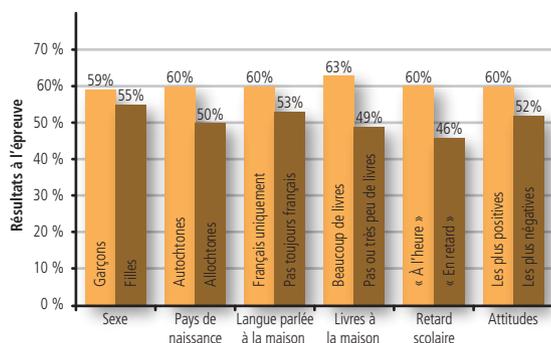
Le score moyen des élèves de 5^e primaire en mathématiques est de 57 %. Le sous-score spécifique au domaine des grandeurs est de 53 %, alors que le sous-score spécifique au domaine des solides et figures est de 67 %.

23.2 Répartition des élèves de 5^e primaire en fonction de leurs pourcentages de réussite en mathématiques – 2011



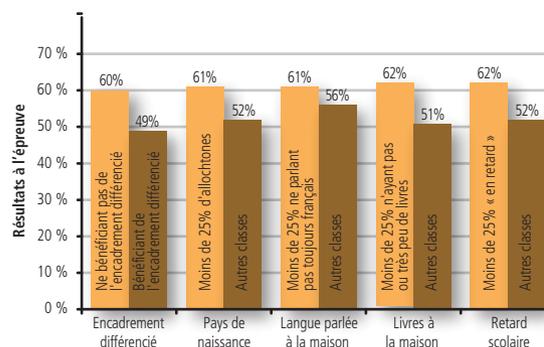
En 5^e primaire, 17 % des élèves obtiennent entre 60 et 69 % à l'épreuve de mathématiques. Ils sont 36 % à obtenir un résultat inférieur à 50 %.

23.3 Scores moyens des élèves en mathématiques, selon les caractéristiques individuelles et scolaires des élèves, 5^e primaire – 2011



Les garçons de 5^e primaire obtiennent un score de 59 % en mathématiques et les filles ont un score de 55 %.

23.4 Scores moyens des classes en mathématiques, selon les caractéristiques de leurs élèves, 5^e primaire – 2011



Les classes de 5^e primaire ne bénéficiant pas de l'encadrement différencié ont un score de 60 % en mathématiques et celles bénéficiant de l'encadrement différencié ont un score de 49 %.

En 2^e secondaire commune et complémentaire, si l'épreuve est globalement réussie par les élèves, plusieurs types de questions mettent toutefois les élèves en difficulté : celles qui demandent à l'élève de justifier une affirmation, celles relatives à la construction de figures et à la détermination de longueurs dans des solides représentés de manière plane. Enfin, le calcul d'aires et de périmètres provoque le plus d'échecs. En 2^e différenciée, seuls les items qui ne sollicitent pas de calcul ou de raisonnement approfondi sont bien réussis : il s'agit des questions qui demandent de manière plus ou moins directe de la simple restitution et/ou pour lesquelles les élèves peuvent se baser sur leurs impressions visuelles pour répondre.

Depuis 2006-2007, les évaluations externes non certificatives sont organisées chaque année en 2^e et 5^e primaires et en 2^e secondaire dans une discipline. En 2011-2012, elles ont également été organisées en 4^e secondaire. Elles concernent l'ensemble des établissements d'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Les acquis des élèves de 2^e secondaire¹ en mathématiques ont été évalués en novembre 2011. Deux évaluations distinctes ont été élaborées pour les élèves de 2^e commune et complémentaire (2C) et de 2^e différenciée (2D). Les compétences à mobiliser sont sensiblement les mêmes pour les élèves de 2C et de 2D et concernent deux grands domaines : les solides et figures d'une part, les grandeurs d'autre part.

Le score moyen en mathématiques de 2C est de 63 %. En 2D, il s'élève à 42 %. Tant en 2C qu'en 2D, les résultats sont meilleurs pour les solides et figures (respectivement 68 % et 50 %) que pour les grandeurs (respectivement 59 % et 31 %).

En 2C, les items qui se rapportent à la connaissance et à l'utilisation de propriétés dans la construction de figures sont mal réussis (56 %). Il en va de même pour la détermination de longueurs dans des solides représentés de manière plane (58 %) et le calcul de pourcentages (58 %). Enfin, le calcul d'aires et de périmètres est source de plus d'échecs (46 %).

En 2D, les résultats sont préoccupants. Seuls les items qui ne sollicitent pas de calcul ou de raisonnement approfondi sont bien réussis : il s'agit des questions qui demandent de manière plus ou moins directe de la simple restitution et/ou pour lesquelles les élèves peuvent se baser sur leurs impressions visuelles pour répondre. L'inquiétude est d'autant plus forte que les taux de réussite aux items communs aux épreuves de 2D et 5P sont systématiquement inférieurs en 2D.

Répartition des élèves de 2^e commune et complémentaire et de 2^e différenciée en fonction de leurs pourcentages de réussite en mathématiques – 2011 (fig. 24.1)

En 2C, la majorité des élèves (79 %) obtiennent un score global supérieur à 50 %. Environ 40 % des élèves font preuve d'une très bonne maîtrise des compétences évaluées, avec un score global égal ou supérieur à 70 %. En 2D, seuls 13 % des élèves obtiennent un score global supérieur à 50 %.

Scores moyens des élèves en mathématiques, selon les caractéristiques individuelles et scolaires des élèves, 2^e commune et complémentaire et 2^e différenciée – 2011 (fig. 24.2)

En 2C, excepté le sexe (différence de 3 % à l'avantage des garçons), toutes les caractéristiques individuelles ou scolaires envisagées ont un impact important sur les résultats. Par exemple, les élèves qui sont « en retard » ont en moyenne un score inférieur de 13 % à celui des élèves « à l'heure ». En 2D, les différences de résultats entre élèves sont le plus marquées (différence de 5 %) selon que les élèves ont un intérêt important ou non pour les mathématiques. Notons qu'il n'est pas pertinent de présenter les scores moyens des élèves selon le retard scolaire en 2D : des élèves sont dits « à l'heure » malgré le fait qu'ils n'ont pas fréquenté la 6^e primaire (ayant été orientés vers le 1^{er} degré différencié à l'âge de 12 ans). Une analyse en fonction du redoublement n'est pas non plus appropriée vu le faible effectif d'élèves n'ayant pas doublé.

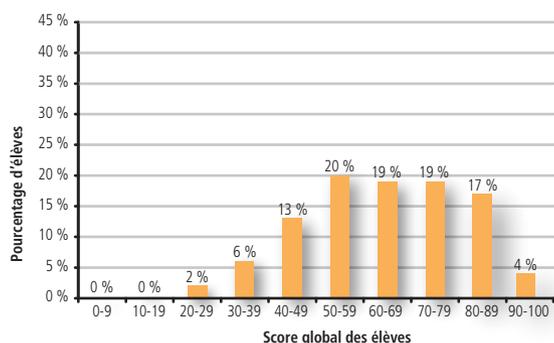
Scores moyens des classes en mathématiques, selon les caractéristiques de leurs élèves, 2^e commune et complémentaire et 2^e différenciée – 2011 (fig. 24.3)

Cette analyse permet de contraster les résultats des classes selon les caractéristiques des élèves qu'elles accueillent. En 2C, par exemple, dans les classes comportant moins d'un quart d'élèves ayant accès à très peu ou pas du tout de livres à la maison, les résultats sont en moyenne supérieurs (68 %) à ceux des classes comptant au moins un quart des élèves vivant dans un environnement pauvre en livres (55 %). En 2D, le fait d'accueillir au moins 25 % d'élèves ne disposant que de très peu ou pas du tout de livres conduit à une différence de résultats de 3 %. Notons que, dans l'échantillon, il n'existe que deux classes accueillant moins de 25 % d'élèves qui accusent une ou plusieurs années de retard.

1 L'évaluation externe concerne tous les élèves fréquentant la 2^e année de l'enseignement secondaire. En 2011-2012, les résultats en mathématiques présentés ici sont calculés à partir de deux échantillons représentatifs composés de 2004 élèves provenant de 93 classes de 2^e commune et complémentaire (dans 93 écoles) et de 950 élèves provenant de 100 classes de 2^e différenciée (dans 100 écoles). Les carnets de test, les résultats et les pistes didactiques sont disponibles sur www.enseignement.be/evaluationsexternes.

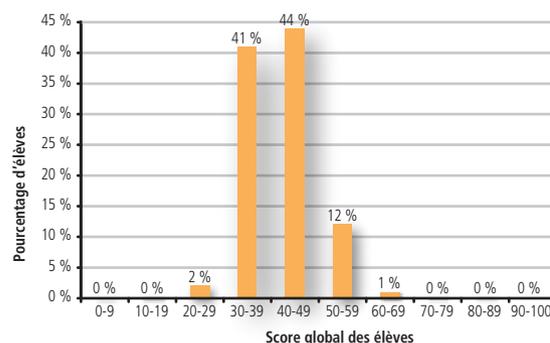
24.1 Répartition des élèves de 2^e secondaire en fonction de leurs pourcentages de réussite en mathématiques – 2011

2^e commune et complémentaire



En 2^e commune et complémentaire, 19 % des élèves obtiennent entre 60 et 69 % à l'épreuve de mathématiques.

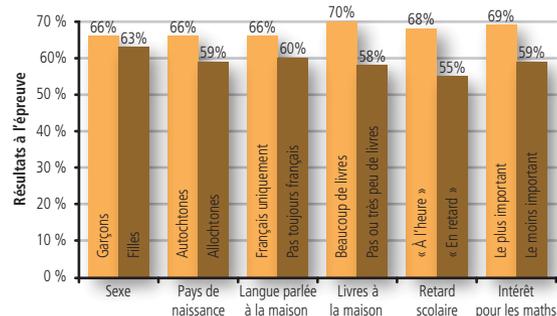
2^e différenciée



En 2^e différenciée, 1 % des élèves obtiennent entre 60 et 69 % à l'épreuve de mathématiques.

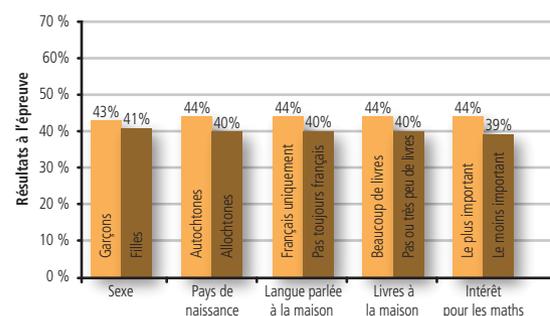
24.3 Scores moyens des élèves de 2^e secondaire en mathématiques, selon les caractéristiques individuelles et scolaires des élèves – 2011

2^e commune et complémentaire



Les garçons de 2^e commune et complémentaire obtiennent un score de 66 % en mathématiques et les filles ont un score de 63 %.

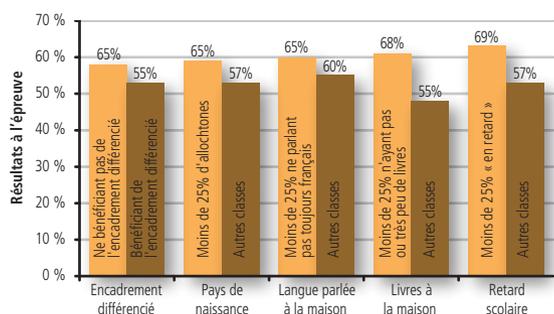
2^e différenciée



Les garçons de 2^e différenciée obtiennent un score de 43 % en mathématiques et les filles ont un score de 41 %.

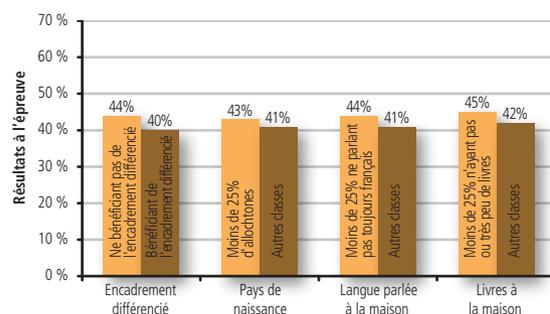
24.5 Scores moyens des classes de 2^e secondaire en mathématiques, selon les caractéristiques de leurs élèves – 2011

2^e commune et complémentaire



Les classes de 2^e commune et complémentaire ne bénéficiant pas de l'encadrement différencié ont un score de 65 % en mathématiques et celles bénéficiant de l'encadrement différencié ont un score de 55 %.

2^e différenciée



Les classes de 2^e différenciée ne bénéficiant pas de l'encadrement différencié ont un score de 44 % en mathématiques et celles bénéficiant de l'encadrement différencié ont un score de 40 %.

En début de 4^e secondaire générale et technique de transition, une majorité d'élèves sont en difficulté dans les problèmes mobilisant des formules géométriques appliquées au triangle rectangle. Ils ont également des difficultés lorsqu'il s'agit d'appréhender les fonctions du 1^{er} degré dans leur ensemble. En 4^e secondaire technique de qualification, les fonctions constituent un champ disciplinaire complexe pour une majorité des élèves et ce, même dans ses aspects les plus rudimentaires. À l'inverse, le modèle proportionnel est mieux maîtrisé. Enfin, en 4^e professionnelle, le modèle proportionnel n'est pleinement maîtrisé que lorsqu'il implique des applications directes sur des nombres naturels.

Depuis 2006-2007, les évaluations externes non certificatives sont organisées chaque année en 2^e et 5^e primaires et en 2^e secondaire dans une discipline. En 2011-2012, elles ont également été organisées en 4^e secondaire. Elles concernent l'ensemble des établissements d'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Les acquis des élèves de 4^e secondaire¹ en mathématiques ont été évalués en novembre 2011 : ils portaient sur trois thèmes abordés principalement en 3^e secondaire.

Un 1^{er} diagnostic concerne la géométrie et plus particulièrement le théorème de Pythagore, les relations trigonométriques dans le triangle rectangle, le théorème de Thalès et les cas de similitudes dans les triangles. Ces questions ont été proposées exclusivement aux élèves de 4^e générale et technique de transition (4G/TT). Si les savoirs sont en général suffisamment acquis, leur mobilisation dans des problèmes est source de difficultés pour une majorité d'élèves. Il en est de même pour la conception d'une argumentation déductive.

Les fonctions du 1^{er} degré ont été explorées dans les épreuves destinées aux élèves de 4^e technique de qualification (4TQ) et dans celles proposées aux 4G/TT.

- En 4G/TT, les élèves sont généralement compétents pour déterminer si un point appartient à une droite donnée. Des difficultés apparaissent quand la fonction doit être envisagée dans son ensemble, lorsqu'il s'agit de déterminer son expression analytique ou un des paramètres qui la définissent.
- En 4TQ, les élèves sont en difficulté face à l'ensemble des questions portant sur ce thème, qu'elles envisagent les graphiques ou les expressions analytiques.

Le modèle proportionnel a été envisagé en 4TQ et en 4^e professionnelle (4P). Si les élèves de 4P ne maîtrisent vraiment que les procédures impliquant des nombres naturels, ceux de 4TQ ont un répertoire plus riche qui s'étend aux nombres fractionnaires. En revanche, une majorité d'élèves (issus tant de 4P que de 4TQ) éprouvent des difficultés à identifier les situations où le modèle peut ou non s'appliquer et à justifier par écrit leur raisonnement.

Les compétences et le mode de questionnement étant en partie différents dans chacune des épreuves, on ne peut comparer directement les résultats d'une forme à l'autre. Cependant, une comparaison est possible entre les 24 items communs aux épreuves de 4P et de 4TQ et les 16 items communs aux épreuves de 4TQ et de 4G/TT. Ainsi, si les résultats des élèves de 4P sont en moyenne plus faibles que ceux de 4TQ, certains élèves de 4P ont un meilleur niveau que les élèves les plus faibles inscrits en 4TQ. Le même constat ressort lorsqu'on compare les résultats des élèves de 4TQ et ceux des élèves de 4G/TT.

Répartition des élèves de 4^e générale et technique de transition, de 4^e technique de qualification et de 4^e professionnelle en fonction de leurs pourcentages de réussite en mathématiques – 2011 (fig. 25.1)

Les graphiques indiquent qu'en 4G/TT, seuls 17 % des élèves font preuve d'une bonne maîtrise des compétences évaluées, avec un score global égal ou supérieur à 70 %. Dans les autres formes, ils sont plus nombreux à maîtriser des compétences essentielles relevant de la 3^e secondaire : tant en 4TQ qu'en 4P, 42 % des élèves obtiennent un score global supérieur à 70 %.

Scores moyens des élèves en mathématiques, selon les caractéristiques individuelles et scolaires des élèves, 4^e générale et technique de transition, 4^e technique de qualification et 4^e professionnelle – 2011 (fig. 25.2)

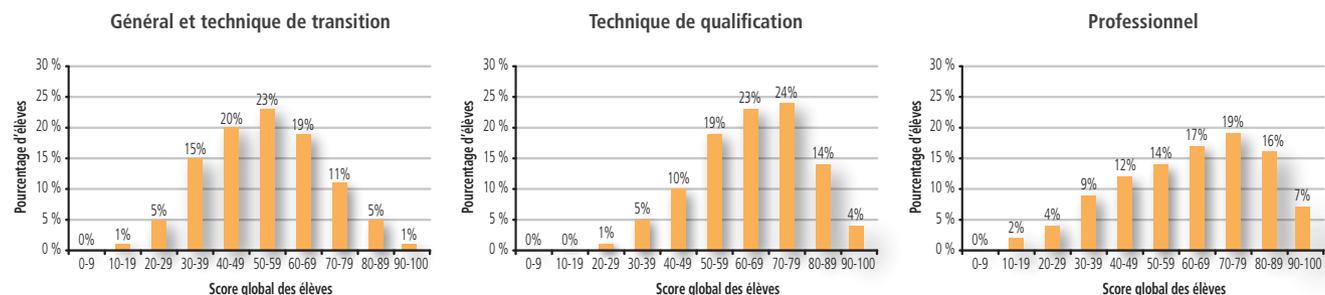
Dans les trois formes, un intérêt important pour les mathématiques et le fait de vivre dans un environnement riche en livres entraînent des résultats meilleurs au test de mathématiques. En revanche, le constat est plus nuancé concernant les différences entre les garçons et les filles : si cette variable joue peu en 4G/TT et en 4TQ (avec un léger avantage pour les garçons), les garçons issus de 4P ont quant à eux de bien meilleurs résultats que les filles (avec une différence de 9 %). Ceci est sans doute en partie lié au fait que les options professionnelles fréquentées par les garçons ont un programme de mathématiques plus poussé que celles fréquentées par les filles.

Scores moyens des classes en mathématiques, selon les caractéristiques de leurs élèves, 4^e générale et technique de transition, 4^e technique de qualification et 4^e professionnelle – 2011 (fig. 25.3)

Cette analyse permet de contraster les résultats des classes selon les caractéristiques des élèves qu'elles accueillent. En 4G par exemple, la proportion dans la classe d'élèves en situation de retard scolaire pèse sur les résultats : dans les classes comportant moins d'un quart d'élèves en situation de retard scolaire, les résultats sont en moyenne supérieurs de 12 % à ceux des classes comptant plus d'un quart des élèves dans cette situation. Dans les autres formes, l'impact de cette variable n'a pas pu être calculé, l'ensemble des classes comportant plus de 25 % des élèves en retard scolaire.

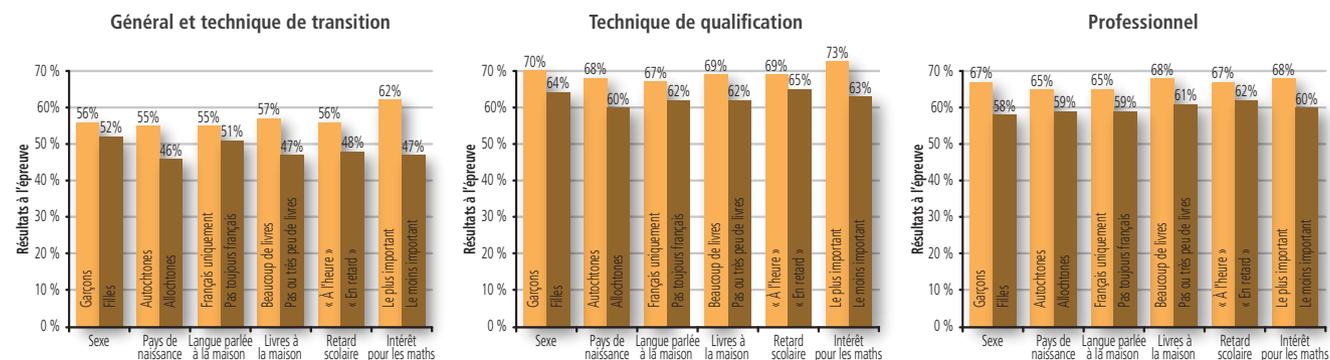
1 L'évaluation externe concerne tous les élèves fréquentant la 4^e année de l'enseignement secondaire. En 2011-2012, les résultats en mathématiques présentés ici sont calculés à partir de trois échantillons représentatifs indépendants, composés de 1 864 élèves provenant de 99 classes de 4^e générale et technique de transition (dans 99 écoles), de 1 147 élèves provenant de 104 classes de 4^e technique et artistique de qualification (dans 104 écoles) et de 1 139 élèves provenant de 110 classes de 4^e professionnelle (dans 110 écoles). Les carnets de test, les résultats et les pistes didactiques sont disponibles sur www.enseignement.be/evaluationsexternes.

25.1 Répartition des élèves de 4^e secondaire en fonction de leurs pourcentages de réussite en mathématiques – 2011



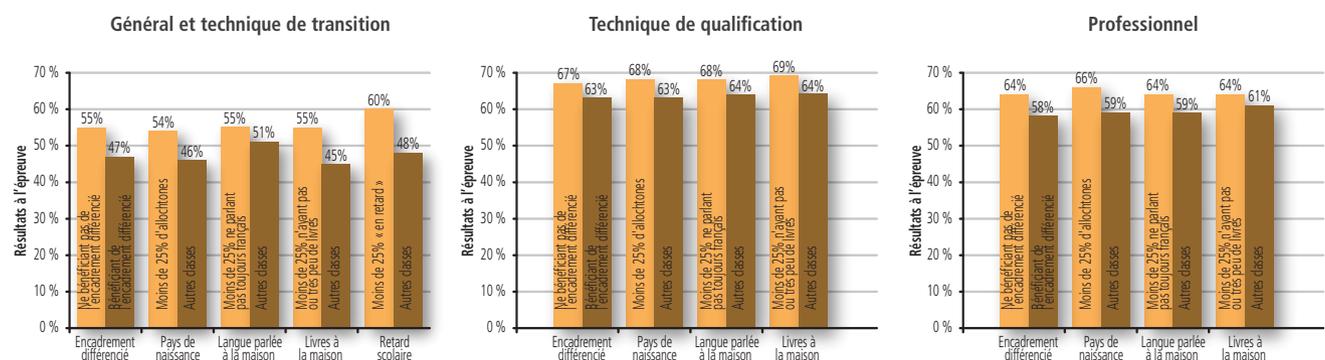
En 4G/TT, 19 % des élèves obtiennent entre 60 et 69 % en mathématiques. En 4TQ, 23 % des élèves sont dans cette situation. En 4P, cette proportion atteint 17 %.

25.2 Scores moyens des élèves de 4^e secondaire en mathématiques, selon les caractéristiques individuelles et scolaires – 2011



En 4G/TT, les garçons obtiennent un score de 56 % en mathématiques et les filles ont un score de 52 %.

25.3 Scores moyens des classes de 4^e secondaire en mathématiques, selon les caractéristiques de leurs élèves de 4^e secondaire en mathématiques – 2011



En 4G/TT, les classes ne bénéficiant pas de l'encadrement différencié ont un score de 55 % en mathématiques et celles bénéficiant de l'encadrement différencié ont un score de 47 %.

26 Compétences en langues des élèves de 4^e secondaire (2011)

Une évaluation européenne des compétences en langues (ESLC) a eu lieu début 2011. En Fédération Wallonie-Bruxelles, les profils de performances sont semblables pour l'anglais et l'allemand : près de deux tiers des élèves atteignent un niveau satisfaisant en expression écrite, mais trop d'élèves occupent un niveau assez faible en compréhension à la lecture et à l'audition. Ces résultats moyens recouvrent toutefois des différences non négligeables entre les élèves en fonction de la section d'études qu'ils fréquentent ou selon le milieu socioéconomique auquel ils appartiennent. Et lorsqu'on compare les résultats des élèves de la Fédération Wallonie-Bruxelles avec ceux des élèves d'autres pays ou communautés qui ont été évalués dans la même langue, les différences sont en faveur de nos élèves dans le cas de l'allemand et en leur défaveur dans le cas de l'anglais.

Une évaluation européenne des compétences en langues (ESLC) a eu lieu début 2011. Les langues évaluées sont les deux langues les plus enseignées dans chaque pays (ou « communauté ») parmi les cinq langues les plus enseignées dans l'Union européenne, soit l'anglais, l'allemand, le français, l'italien et l'espagnol. L'évaluation concerne les élèves de dernière année du CITE 2¹ ou de 2^e année du CITE 3 qui ont au moins un an d'apprentissage de la langue évaluée. En Fédération Wallonie-Bruxelles, les élèves ont été testés en anglais et en allemand en 4^e secondaire².

L'évaluation porte sur les compétences en compréhension à la lecture, en compréhension à l'audition et en expression écrite. Les tests sont élaborés dans chacune des langues en fonction de la grille des niveaux de compétence proposée dans le Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).

Situation de la Fédération Wallonie-Bruxelles parmi les pays où les élèves ont été testés en anglais/allemand, en fonction du domaine évalué – 2011 (fig. 26.1)

L'anglais a été évalué dans 15 pays et l'allemand dans 8 pays. Malgré des profils de performances semblables pour l'anglais et l'allemand, la Fédération Wallonie-Bruxelles se situe différemment par rapport aux pays participant selon la langue testée.

La position de la Fédération Wallonie-Bruxelles n'est pas très favorable en anglais. Elle obtient des résultats supérieurs à ceux de la France (dans les 3 domaines évalués), de l'Espagne, du Portugal et de la Pologne (dans 2 des domaines). Les scores de la Fédération Wallonie-Bruxelles ne diffèrent pas significativement de ceux de la Bulgarie (excepté en compréhension à l'audition), de la Croatie et de l'Espagne (en compréhension à la lecture) et de la Pologne (en compréhension à l'audition). Mais les autres pays ont de meilleurs résultats. Par contre, en allemand, la Fédération Wallonie-Bruxelles occupe une position très favorable. Tant en compréhension à la lecture qu'en compréhension à l'audition, seuls les Pays-Bas ont des scores supérieurs à ceux de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Et, en expression écrite, elle obtient, avec les Pays-Bas, des résultats significativement supérieurs à ceux des 6 autres pays.

Répartition des élèves de 4^e secondaire en Fédération Wallonie-Bruxelles selon leur niveau de compétences en anglais/allemand, en fonction du domaine évalué – 2011 (fig. 26.2)

Dans le cadre de cette étude, 4 des 6 niveaux du CECRL ont été retenus : niveaux A1 et A2 correspondant à un « utilisateur élémentaire » et niveaux B1 et B2 correspondant à un « utilisateur indépendant ». Un niveau pré-A1 a été créé et attribué aux élèves qui ont certes réussi des tâches mais pas suffisamment pour atteindre le niveau A1. En Fédération Wallonie-Bruxelles, le niveau A2 peut être considéré comme le niveau attendu en fin de 4^e année du secondaire³. À ce niveau, les élèves sont par exemple capables de comprendre des phrases isolées et des expressions fréquemment utilisées en relation avec des domaines immédiats de priorité, de décrire avec des moyens simples leur formation, leur environnement immédiat et d'évoquer des sujets qui correspondent à des besoins immédiats.

En Fédération Wallonie-Bruxelles, les profils de performances sont semblables pour l'anglais et l'allemand. En compréhension à la lecture, 48 % des élèves atteignent au moins le niveau A2 en anglais. Ils sont 41 % en allemand. Les élèves qui se situent sous le niveau A1 représentent 10 % en anglais et 14 % en allemand. En compréhension à l'audition, près de la moitié des élèves atteignent ou dépassent le niveau A2 : 45 % en anglais et 48 % en allemand. Le pourcentage d'élèves qui n'atteignent pas le niveau A1 est de 18 % en anglais et de 13 % en allemand. En expression écrite, près de deux tiers des élèves atteignent le niveau A2 ou plus : 65 % pour l'anglais et 62 % pour l'allemand. Seuls 6 % en anglais et 4 % en allemand des élèves se situent sous le niveau A1.

Différences de résultats en anglais/allemand selon les caractéristiques des élèves de 4^e secondaire en Fédération Wallonie-Bruxelles, en fonction du domaine évalué – 2011 (fig. 26.3)

En anglais, les différences de résultats en fonction du milieu social et de la section d'études fréquentée sont importantes. Le retard scolaire influence également les performances mais moins fortement. En allemand, le fait d'être issu d'un milieu plus favorisé et de fréquenter la section de transition influence également sur les résultats mais l'ampleur des différences est moindre (comparé à l'anglais). Quant au retard scolaire, l'ampleur de l'effet est faible (pour l'expression écrite), voire négligeable (pour les 2 autres domaines).

1 En Fédération Wallonie-Bruxelles, la dernière année du CITE 2 correspond à la 2^e secondaire et la 2^e année du CITE 3 à la 4^e secondaire.

2 En Fédération Wallonie-Bruxelles, l'enquête a concerné un échantillon représentatif de 1 501 élèves provenant de 70 établissements pour l'anglais et l'ensemble des élèves pour l'allemand, soit 1 209 élèves provenant de 55 établissements. Voir le site <http://www.enseignement.be/eslc> pour des informations complémentaires.

3 En Fédération Wallonie-Bruxelles, les référentiels de l'enseignement des langues ne font pas explicitement référence au CECRL. Cependant, selon Etienne et Godin (2005, cité par Etienne, 2011), le niveau attendu au terme de l'enseignement secondaire de transition en Fédération Wallonie-Bruxelles équivaut au niveau B1+ du CECRL dans tous les domaines. Par ailleurs, le temps d'apprentissage guidé pour passer de A2 à B1 est évalué à 150 à 200 heures, soit environ 2 années scolaires à 4 périodes par semaine. Voir le site <http://www.enseignement.be/eslc> pour des informations complémentaires.

26.1 Situation de la Fédération Wallonie-Bruxelles parmi les pays où les élèves ont été testés selon la langue et le domaine évalué – 2011

Anglais			Allemand		
Compréhension à la lecture	Compréhension à l'audition	Expression écrite	Compréhension à la lecture	Compréhension à l'audition	Expression écrite
Suède	Suède	Malte	Pays-Bas	Pays-Bas	Pays-Bas
Malte	Com. flamande	Suède	FWB	Slovénie	FWB
Com. flamande	Malte	Com. flamande	Estonie	FWB	Estonie
Estonie	Pays-Bas	Estonie	Slovénie	Estonie	Slovénie
Pays-Bas	Estonie	Pays-Bas	Bulgarie	Moyenne des pays	Moyenne des pays
Com. germanophone	Slovénie	Com. germanophone	Moyenne des pays	Bulgarie	Bulgarie
Moyenne des pays	Com. germanophone	Grèce	Croatie	Croatie	Croatie
Slovénie	Moyenne des pays	Slovénie	Angleterre	Angleterre	Angleterre
Grèce	Croatie	Moyenne des pays	Pologne	Pologne	Pologne
Croatie	Grèce	Croatie			
FWB	Bulgarie	FWB			
Bulgarie	Portugal	Bulgarie			
Espagne	FWB	Espagne			
Portugal	Pologne	Portugal			
Pologne	Espagne	Pologne			
France	France	France			

Les pays sont classés par ordre décroissant, en fonction de leurs performances moyennes. Les noms des pays dont les résultats sont statistiquement supérieurs à ceux de la Fédération Wallonie-Bruxelles sont en bleu, ceux dont les résultats sont inférieurs sont en rouge et ceux dont les résultats ne diffèrent pas de ceux de la Fédération Wallonie-Bruxelles sont en noir.

26.2 Répartition des élèves de 4^e secondaire en Fédération Wallonie-Bruxelles selon leur niveau de compétences selon la langue et le domaine évalué – 2011

	Anglais			Allemand		
	Compréhension à la lecture	Compréhension à l'audition	Expression écrite	Compréhension à la lecture	Compréhension à l'audition	Expression écrite
Niveau B2	14,6 %	11,2 %	3,1 %	11,8 %	13,4 %	8,2 %
Niveau B1	16,5 %	15,4 %	25,8 %	12,2 %	14,9 %	20,9 %
Niveau A2	17,1 %	18,9 %	36,3 %	16,9 %	19,9 %	33,0 %
Niveau A1	42,0 %	36,4 %	29,1 %	45,1 %	38,8 %	33,5 %
Niveau pré-A1	9,7 %	18,2 %	5,8 %	14,0 %	12,9 %	4,4 %

En Fédération Wallonie-Bruxelles, les élèves de 4^e secondaire qui se situent au niveau A1 en compréhension à la lecture sont 42 % en anglais et 45 % en allemand.

26.3 Différences de résultats selon les caractéristiques des élèves de 4^e secondaire en Fédération Wallonie-Bruxelles, selon la langue et le domaine évalué – 2011

	Anglais			Allemand		
	Compréhension à la lecture	Compréhension à l'audition	Expression écrite	Compréhension à la lecture	Compréhension à l'audition	Expression écrite
Sexe	0,04	-0,04	0,27	0,26	0,10	0,19
Niveau socio-économique	0,89	0,78	0,97	0,30	0,27	0,40
Immigration	-0,13	-0,03	0,09	-0,23	-0,38	-0,16
Retard scolaire	0,47	0,23	0,62	0,16	-0,02	0,26
Section	1,08	0,73	1,27	0,38	0,36	0,78

Les amplitudes de l'effet, présentées ci-dessus, renseignent sur l'ampleur des différences constatées. On considère qu'une valeur inférieure à 0,20 témoigne d'une différence négligeable, une valeur de 0,20 indique une différence faible, une valeur de 0,50 indique une différence moyenne, une valeur de 0,80 ou plus indique une différence importante. Les valeurs positives traduisent respectivement un effet en faveur des filles (les valeurs négatives, en faveur des garçons), des 25 % des élèves issus des familles les plus favorisées, des autochtones, des élèves n'accusant aucun retard scolaire, des élèves fréquentant l'enseignement de transition (enseignement général et technique de transition).

En 2010, 45 959 élèves de 6^e année de l'enseignement primaire ordinaire, soit plus de 96 % de l'effectif, ont obtenu le Certificat d'Études de Base (CEB). Entre 1999 et 2005, ce taux variait autour des 93 % et depuis 2006, il est en augmentation. Parmi les élèves inscrits en 5^e primaire en 2007-2008, plus de 87 % obtiennent le CEB en 2 ans, 91 % en 3 ans et 3 789 élèves quittent le primaire sans CEB, soit un peu plus de 7 %. L'enseignement secondaire octroie également le CEB : en 2010 à 1 963 élèves de 1D et 1 687 élèves de 2D. En 1D, ces élèves ont un âge moyen de 14 ans et en 2D de 15 ans, lors de l'obtention de ce certificat.

Dans l'enseignement ordinaire, le Certificat d'Études de Base (CEB) peut être octroyé en fin de 6^e primaire mais aussi en 1^{re} et 2^e années de l'enseignement secondaire. Dans l'enseignement spécialisé, le CEB est parfois délivré en fin de primaire, parfois au cours du secondaire.

Depuis l'année scolaire 2008-2009, les élèves inscrits en 6^e primaire ainsi que les élèves inscrits en 1^{re} année différenciée¹ de l'enseignement secondaire sont soumis à une épreuve externe commune en vue de l'octroi du Certificat d'Études de Base (CEB). C'est également le cas pour les élèves inscrits en 2^e année différenciée depuis 2009-2010. En outre, cette épreuve est accessible aux élèves de l'enseignement primaire et secondaire spécialisé et à tout mineur âgé d'au moins 11 ans au 31 décembre de l'année civile de l'épreuve. Cependant, si l'élève ne réussit pas ou ne passe pas l'épreuve, le conseil de classe peut délivrer le CEB en fondant sa décision sur les résultats scolaires et l'avis des enseignants concernés.

Nombre de CEB délivrés par sexe, selon les types, niveaux d'enseignement et années d'études (fig. 27.1)

En 2010, dans l'enseignement primaire ordinaire, 45 959 élèves obtiennent le CEB; dans le 1^{er} degré du secondaire, c'est le cas pour 1 963 élèves de 1D et 1 687 de 2D. Quant à l'enseignement spécialisé, il délivre très peu de CEB en primaire (207), plus en secondaire (305 pour les garçons et 167 pour les filles).

Évolution du taux d'obtention du CEB en 6^e primaire (fig. 27.2)

De 1999 à 2010, le taux moyen d'obtention du CEB à l'issue de la 6^e primaire est de 93,6 %. Il varie peu : l'écart le plus grand est de 2,1 points (94,0 % en 2004, 91,9 % en 2000). Cependant, en 2010, ce taux augmente pour atteindre 96,8 % (96,5 % pour les filles et 97,1 % pour les garçons). De manière générale, la différence entre les sexes est le plus souvent à l'avantage des filles, excepté pour 2010.

Parcours des élèves entrants en 5^e primaire jusqu'à leur sortie du primaire, avec ou sans CEB (fig. 27.3)

L'obtention du CEB n'étant pas systématique en primaire, une analyse du parcours et de la certification d'élèves inscrits en 5^e primaire a été réalisée². Sur l'ensemble de la cohorte des 49 998 élèves de 5^e année en 2007-2008, 1 544 quittent le primaire sans le CEB en fin d'année scolaire, 2 350 redoublent et 46 104 passent en 6^e. Parmi ces derniers, en 2008-2009, 43 316 obtiennent le CEB, 2 149 quittent le primaire sans CEB et 817 redoublent la 6^e. De ce fait en 2009-2010, de la cohorte de départ, 2 989 élèves se trouvent encore en 6^e primaire, dont 2 893 obtiennent le CEB et 95 quittent le primaire sans CEB. On peut ainsi calculer, pour la cohorte de 5^e primaire de 2007-2008, un taux de certification. Il est de 86,6 % en 2 ans et de 92,4 % en 3 ans. L'approche permet aussi d'évaluer le nombre d'élèves qui, en 5^e ou en 6^e, quittent l'enseignement primaire sans CEB : de la cohorte de départ, 3,5 % quittent à la fin de la 5^e et 4,1 % à la fin de la 6^e. On peut émettre l'hypothèse qu'une majorité de ces 3 789 élèves sans CEB ont gagné l'enseignement secondaire.

Obtention du CEB en 1D et 2D, selon l'âge (fig. 27.4)

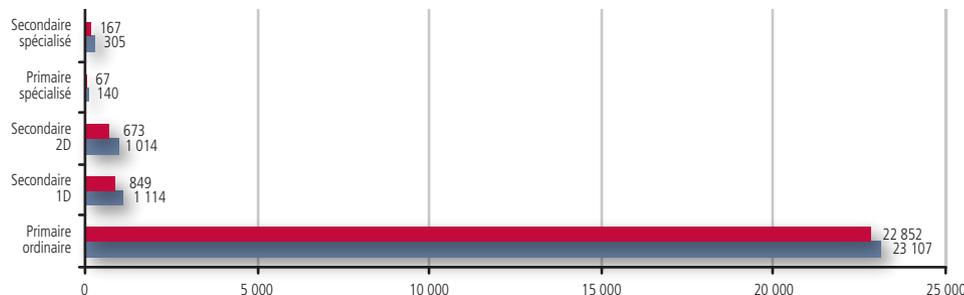
Une étude de l'obtention du CEB est possible par âge pour les deux premières années de l'enseignement secondaire ordinaire. En 2010, 3 650 CEB ont en effet été octroyés en 1D et 2D, dont plus de 54 % en 1D.

En 1^{re} année, 59,0 % des élèves qui obtiennent le CEB sont âgés de 14 ans, soit 2 ans de retard sur l'âge habituel d'obtention de ce certificat (12 ans en fin de 6^e primaire). En 2^e année, 58,2 % des élèves qui obtiennent le CEB ont 15 ans et 14,9 % ont 16 ans. Dans l'enseignement secondaire, le CEB est donc majoritairement délivré en 1D et ce, à des élèves ayant 14 ans.

1 Depuis 2008-2009, les élèves inscrits en 1^{re} différenciée (1D), c'est-à-dire ceux n'ayant pas obtenu leur CEB en primaire, ont été soumis à l'épreuve. Ce n'est qu'à partir de 2009-2010 que la 2^e année du 1^{er} degré différencié (2D) a vu le jour parallèlement à la suppression de la 2^e professionnelle.

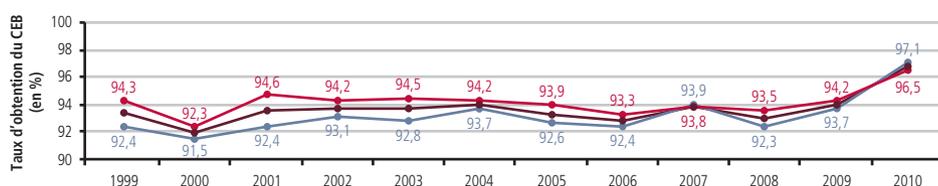
2 Cette analyse consiste en la reconstitution du parcours d'élèves inscrits en 5^e primaire en 2007-2008, reposant sur les hypothèses suivantes : le système est considéré comme fermé (pas d'entrée de nouveaux élèves en 5^e ou 6^e primaire, pas de sortie par émigration ou décès) ; les élèves redoublent au plus une fois en 5^e ou en 6^e primaire ; les taux de certification sont les mêmes pour tous les élèves d'une année d'études, pour une année scolaire donnée (redoublants ou non) et le CEB est supposé être obtenu uniquement à l'issue d'une 6^e primaire.

27.1 Nombre de CEB délivrés par sexe, selon les types, niveaux d'enseignement et années d'études – Année de certification 2010



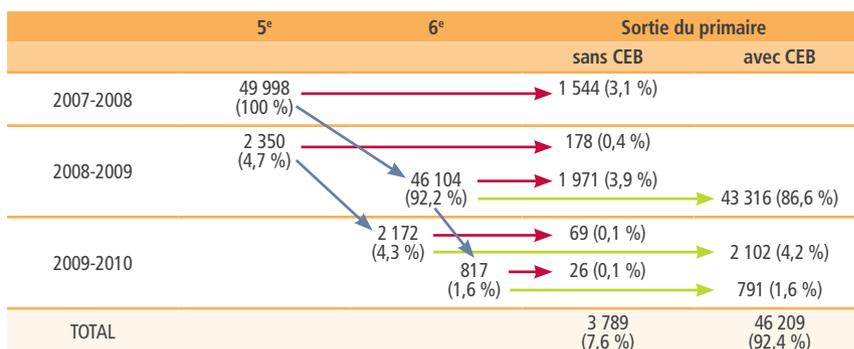
En 2010, 22 852 filles de 6^e primaire obtiennent le CEB. Dans le secondaire spécialisé, le CEB est délivré à 167 filles.

27.2 Évolution du taux d'obtention du CEB en 6^e primaire, par sexe, sur la base des effectifs de 6^e année – Années de certification 1999 à 2010



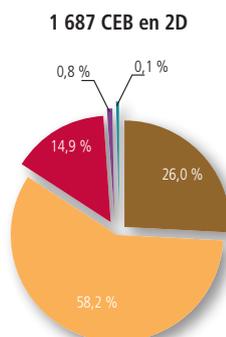
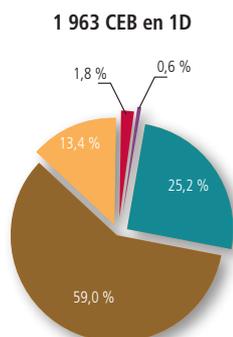
En 2010, 96,5 % des filles et 97,1 % des garçons de 6^e primaire obtiennent un CEB.

27.3 Parcours des élèves entrant en 5^e primaire en 2007-2008 jusqu'à leur sortie du primaire, avec ou sans certificat d'études de base (CEB).



De cette quasi-cohorte de 49 998 élèves inscrits en 5^e primaire en 2007-2008, 46 209 (92,4 %) obtiennent le CEB et 3 789 (7,6 %) quittent l'enseignement primaire sans CEB.

27.4 Obtention du CEB en 1D et 2D, selon l'âge – Année de certification 2010



Parmi les élèves qui obtiennent le CEB en 2010 en fin de 1D, 59,0 % ont 14 ans. Quand ils obtiennent le CEB en fin de 2D, les élèves ont majoritairement 15 ans (58,2 %).

En 2010, le taux de certification en 6^e année de l'enseignement secondaire de plein exercice se situe aux alentours des 90 % pour l'enseignement général et autour de 80 % dans l'enseignement professionnel. Une différence entre les sexes est présente et en faveur des filles. La majorité des élèves de section de qualification se dotent de la double certification (certificat de qualification et certificat d'études ou certificat d'enseignement secondaire supérieur). Un lien se dessine, tant en technique de qualification qu'en professionnel, entre la double certification et le retard scolaire, les élèves dits « à l'heure » sont plus enclins à décrocher les deux certificats.

La finalité de l'enseignement et la certification diffèrent selon la section et la forme d'enseignement suivies par les élèves. L'enseignement général, artistique de transition et technique de transition délivre le CESS, l'enseignement artistique et technique de qualification délivre le CESS et/ou un CQ6, l'enseignement professionnel permet d'obtenir un CE et/ou un CQ6. Ces certificats n'ont en principe pas les mêmes débouchés : c'est l'éventualité d'une valorisation sur le marché de l'emploi pour les CQ6, l'enseignement supérieur pour le CESS, l'accès à la 7^e professionnelle pour le CE.

Certification en 6^e secondaire, par sexe et par forme d'enseignement, en fonction des effectifs de 6^e année (fig. 28.1)

Sur la base des effectifs de 6^e année et pour l'année scolaire 2010, le taux de certification est le plus élevé dans l'enseignement général où il est de plus de 90 %. C'est dans la forme professionnelle que le taux est le moins élevé, autour de 80 %. La différence entre les sexes est à l'avantage des filles dans toutes les formes d'enseignement.

Types de certificats obtenus en 6^e année du secondaire, selon le sexe, dans les formes qualifiantes (fig. 28.2)

La majorité des élèves ont la possibilité d'accéder soit au marché du travail avec un CQ6, soit à la 7^e année professionnelle avec un CE, ou encore à l'enseignement supérieur avec un CESS. Quand un seul certificat est obtenu, il s'agit en professionnel du CE et en technique de qualification du CESS.

En technique de qualification¹, 41,5 % des filles obtiennent un CESS seul contre 33,4 % de garçons. Par contre, un CESS avec un CQ6 sont délivrés à une part plus importante de garçons que de filles. Si la majorité des élèves de cette section acquièrent un certificat de qualification, la quasi-totalité obtient un CESS permettant de poursuivre des études supérieures.

En professionnel, des profils similaires apparaissent dans le technique de qualification sont présents. En effet, une part plus importante de filles que de garçons obtiennent leur CE seul donnant accès à la 7^e année. Par contre, une part plus importante de garçons décrochent une double certification (CE + CQ6). La délivrance du CQ6 seul ne concerne qu'une part faible d'élèves aussi bien en technique de qualification qu'en professionnel.

Types de certificats obtenus dans les deux formes qualifiantes, selon le sexe et le retard scolaire (fig. 28.3)

Dans l'enseignement technique de qualification, la double certification est obtenue par 58,7 % des filles et 74,1 % des garçons à l'heure, par 55,9 % des filles et 63,6 % des garçons en retard d'un an, et par 54,6 % des filles et 56,5 % des garçons en retard de deux ans et plus. Dans l'enseignement professionnel, 72,2 % des filles et 83,9 % des garçons à l'heure obtiennent un CE et un CQ6. Cela concerne aussi 68,5 % des filles et 80,1 % des garçons en retard d'un an, et par 59,1 % des filles et 75,2 % des garçons en retard de deux ans et plus.

Aussi bien en technique de qualification qu'en professionnel, les élèves en retard scolaire sont proportionnellement plus nombreux à recevoir un certificat du type CE ou CESS sans qualification que ceux « à l'heure »². Il est donc difficile de lier le retard scolaire à l'obtention préférentielle d'une qualification professionnelle. Tout au plus peut-on dire que les élèves ayant accumulé le plus grand retard ont, plus que les autres, tendance à n'obtenir qu'un seul certificat.

Quelle que soit la forme, on constate que même si l'obtention d'un CQ6 seul est rare, c'est pour les garçons en retard qu'elle est la plus fréquente.

GLOSSAIRE

CESS : Certificat d'Enseignement Secondaire Supérieur délivré en 6^e de l'enseignement de transition ou de l'artistique et technique de qualification. Il donne accès à l'enseignement supérieur de type court et de type long.

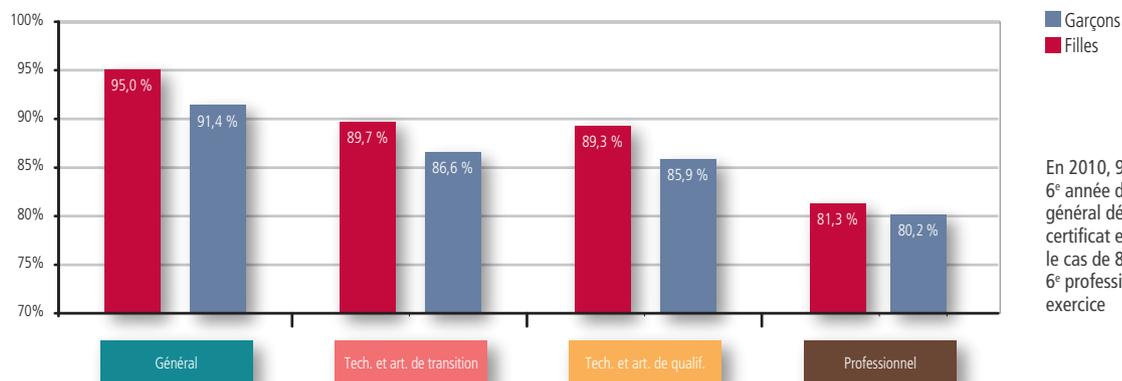
CE : Certificat d'Études de 6^e professionnelle, sanctionnant une année d'études réussie sans obtention du CQ6. Le CE donne accès à la 7^e professionnelle.

CQ6 : Certificat de Qualification obtenu au terme d'une 6^e année de l'enseignement professionnel ou de l'enseignement artistique et technique de qualification. Le CQ6 est spécifique à l'option choisie et peut être valorisé sur le marché de l'emploi. La présentation de l'examen qui le délivre est optionnelle.

1 Quatre options du technique de qualification ne donnent pas accès à un CQ6. Il s'agit des options « Arts plastiques », « Art et structure de l'habitat », « Techniques sociales » et « Aspirant en nursing ». Ces options, sans profil de qualification, donnent accès au seul CESS au terme de la 6^e année.

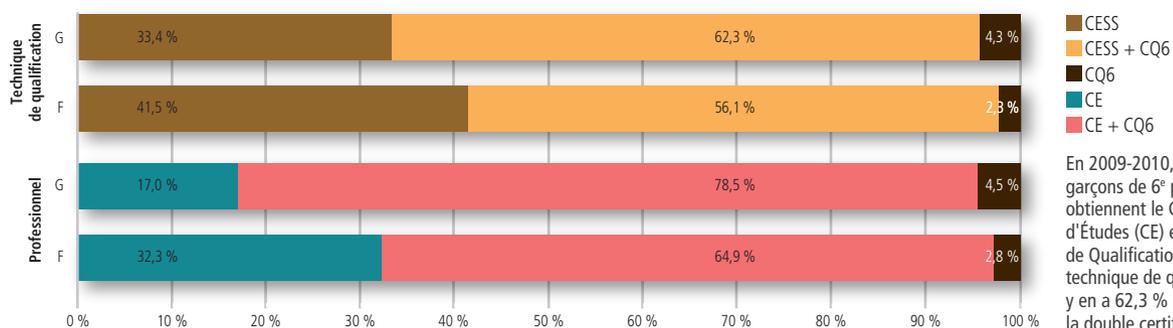
2 Les élèves qui ont 18 ans ou moins l'année où ils reçoivent leur certificat de 6^e sont dits « à l'heure », ceux qui ont 19 ans sont dits « en retard d'un an » et ceux qui ont plus de 19 ans « en retard de plus d'un an ».

28.1 Certification en 6^e secondaire, par sexe et par forme d'enseignement, en fonction des effectifs de 6^e année – Année de certification 2010



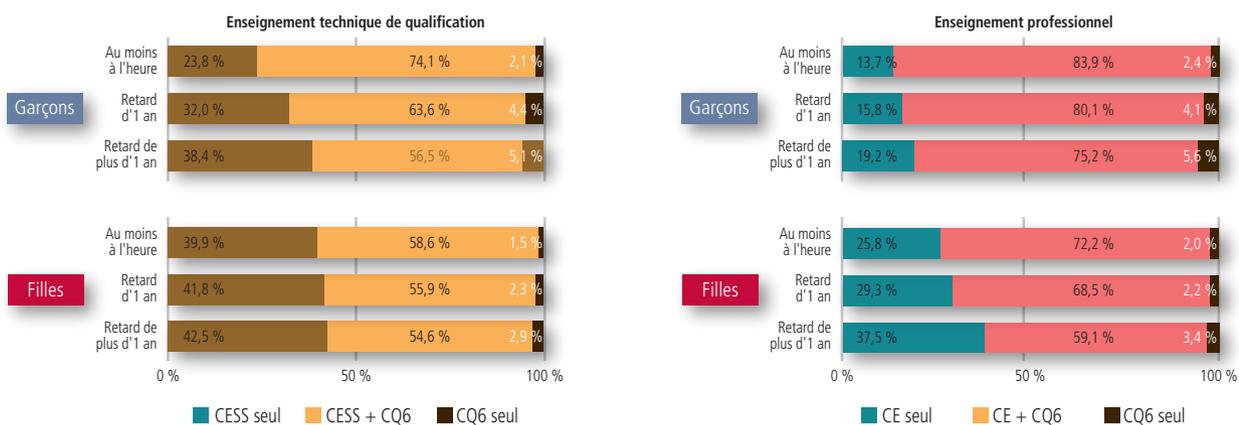
En 2010, 95,0 % des filles de 6^e année de l'enseignement général décrochent un certificat en fin d'année. C'est le cas de 81,9 % des filles de 6^e professionnelle de plein exercice

28.2 Types de certificats obtenus en 6^e année du secondaire, selon le sexe, dans les formes qualifiantes : technique de qualification et professionnel – Année de certification 2010



En 2009-2010, 78,5 % des garçons de 6^e professionnelle obtiennent le Certificat d'Études (CE) et le Certificat de Qualification (CQ6) ; en 6^e technique de qualification, il y en a 62,3 % qui obtiennent la double certification (CESS et CQ6).

28.3 Types de certificats obtenus dans les deux formes qualifiantes, selon le sexe et le retard scolaire – Année de certification 2010



En 2009-2010, 74,1 % des garçons de 6^e technique de qualification à l'heure obtiennent simultanément le CESS et le CQ6 ; ce taux est de 56,5 % pour les garçons qui accusent un retard de plus d'1 an.

29 Taux de réussite en 1^{re} année des étudiants de 1^{re} génération dans l'enseignement supérieur en haute école et à l'université

En fin d'année académique 2009-2010, dans les hautes écoles, le taux de réussite moyen en première année des étudiants de 1^{re} génération issus du secondaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles ou de la Communauté germanophone et inscrits dans l'enseignement de type court est de 40 %, contre 43 % en 2004-2005. Dans l'enseignement supérieur de type long, le taux de réussite est de 36 % en 2009-2010 contre 45 % en 2004-2005. Dans l'enseignement universitaire, le taux de réussite moyen des étudiants de 1^{re} génération issus du secondaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles ou de la Communauté germanophone est de 38 % en fin 2009-2010 contre 44 % en fin 2004-2005. Le sexe, l'âge ainsi que la forme d'enseignement secondaire fréquentée s'inscrivent comme des caractéristiques influençant la réussite.

L'étude des taux de réussite en 1^{re} année dans l'enseignement supérieur¹ porte sur les étudiants de première génération dont le titre d'accès à l'enseignement supérieur est le CESS délivré par la Fédération Wallonie-Bruxelles ou par la Communauté germanophone de Belgique. Elle concerne les résultats des années académiques 2004-2005 à 2009-2010. Les populations étudiantes ont été distinguées en fonction du type d'établissements – haute école de type court et de type long, d'une part, et université d'autre part –, et réparties en fonction de trois critères – le sexe, l'âge et la forme d'enseignement secondaire suivie.

Évolution du taux de réussite en 1^{re} année des étudiants de 1^{re} génération dans l'enseignement de type court en hautes écoles (fig. 29.1)

Dans l'enseignement en haute école de type court, le taux de réussite des étudiants de 1^{re} génération en 2009-2010 est de 32,3 % pour les hommes et de 45,0 % pour les femmes.

L'âge a un effet important sur la réussite. Les étudiants entrant « à l'heure » (18 ans et moins²) réussissent mieux que les étudiants entrant « en retard » (19 ans et plus). Globalement, dans le type court en 2009-2010, le taux de réussite des étudiants « à l'heure » est de 52,7 % tandis que celui des étudiants « en retard » est de 32,1 %.

La forme d'enseignement secondaire suivie se révèle également déterminante pour le taux de réussite : la proportion des étudiants issus du secondaire général (dont le taux global de réussite en 2009-2010 est de 50,7 %) est supérieure à celle des étudiants issus du secondaire technique de transition (44,6 % de réussite), qui, à leur tour, est supérieure à celle des étudiants issus du secondaire technique de qualification (27,0 % de réussite). Le taux de réussite des étudiants issus du secondaire professionnel est de 13,1 %. Ces différences de taux sont demeurées relativement stables au cours de la période étudiée.

Évolution du taux de réussite en 1^{re} année des étudiants de 1^{re} génération dans l'enseignement de type long en hautes écoles (fig. 29.2)

Dans l'enseignement en haute école de type long, le taux de réussite des étudiants de 1^{re} génération en 2009-2010 est de 29,5 % pour les hommes et de 43,5 % pour les femmes.

L'âge s'inscrit ici aussi comme un déterminant important de la réussite. Chez les étudiants issus de l'enseignement général, ceux entrant « à l'heure » présentent, en 2009-2010, un taux de réussite de 45,2 % (hommes et femmes confondus)

tandis que le taux de réussite des étudiants entrant « en retard » est de 33,1 %. La forme d'enseignement secondaire suivie se révèle encore plus discriminante pour le taux de réussite. Les étudiants issus du secondaire général présentent, dans le type long en 2009-2010, un taux de réussite de 39,7 %, ceux issus du secondaire technique de transition présentent un taux de 18,1 % et ceux issus du secondaire technique de qualification un taux de 13,3 %, soit des écarts plus grands que ceux constatés dans l'enseignement en haute école de type court. Les étudiants issus de l'enseignement professionnel sont peu nombreux dans le type long et leur taux de réussite n'est pas significatif.

Évolution du taux de réussite en 1^{re} année des étudiants de 1^{re} génération dans l'enseignement universitaire (fig. 29.3)

Dans l'enseignement universitaire, le taux de réussite des étudiants de 1^{re} génération en 2009-2010 est de 34,9 % pour les hommes et de 41,1 % pour les femmes. L'écart hommes-femmes est moindre que dans l'enseignement supérieur en haute école.

Comme pour l'enseignement supérieur de type court et de type long, l'âge et la forme d'enseignement secondaire suivie constituent des déterminants importants de la réussite. Les étudiants entrant « à l'heure » (hommes et femmes confondus, issus du secondaire général) présentent, en 2009-2010, un taux de réussite de 45,4 % et les étudiants entrant « en retard » un taux de 22,6 %. On relève en outre sur toute la période de très faibles taux de réussite, pour les étudiants issus de l'enseignement secondaire de qualification, soit un taux encore inférieur à celui, déjà bas, enregistré dans l'enseignement en haute école de type long.

Toutefois, si le taux de réussite est en diminution entre 2004-2005 et 2009-2010, le nombre d'étudiants s'inscrivant et réussissant en 1^{re} année est en augmentation.

GLOSSAIRE

Étudiant de 1^{re} génération : étudiant qui s'inscrit pour la première fois en 1^{re} année dans l'enseignement supérieur (à partir de l'édition 2012 des indicateurs de l'enseignement cette définition est commune à l'enseignement hors université et universitaire).

Taux de réussite : pourcentage d'étudiants passant, l'année académique suivante, dans une année d'études supérieure (dans ce cas, en 2^e année).

1 Les Écoles Supérieures des Arts n'entrent pas en compte, par manque de données disponibles sur la provenance et le type de secondaire fréquenté. Étant donné l'intégration des Instituts supérieurs d'Architecture à l'université, ceux-ci ne sont plus en compte.

2 Dans l'enseignement secondaire professionnel, le CESS étant délivré à l'issue d'une 7^e année, les élèves sont considérés comme « à l'heure » à l'âge de 19 ans ou moins.

29.1 Évolution du taux de réussite en 1^{re} année des étudiants de 1^{re} génération dans l'enseignement de type court en hautes écoles

	HOMMES							FEMMES						
	Taux						Effectifs	Taux						Effectifs
	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010		2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	
Général - à l'heure	52,0 %	51,7 %	51,8 %	51,7 %	52,2 %	51,1 %	1 176	69,7 %	66,4 %	68,0 %	69,4 %	66,2 %	64,2 %	2 410
Général - en retard	36,5 %	34,3 %	35,2 %	35,6 %	35,6 %	34,4 %	1 621	51,2 %	50,2 %	53,6 %	51,7 %	50,1 %	47,3 %	2 034
Technique de transition - à l'heure	43,1 %	39,3 %	44,7 %	40,8 %	43,8 %	52,9 %	229	56,0 %	54,5 %	62,4 %	61,2 %	55,9 %	61,1 %	375
Technique de transition - en retard	28,6 %	28,3 %	30,7 %	29,5 %	30,1 %	31,3 %	605	40,3 %	40,0 %	42,4 %	47,8 %	45,5 %	44,5 %	631
Technique de qualification - à l'heure	29,6 %	31,5 %	36,1 %	26,6 %	32,4 %	30,0 %	460	35,8 %	36,2 %	40,6 %	38,1 %	40,4 %	37,3 %	965
Technique de qualification - en retard	16,1 %	18,1 %	20,1 %	19,2 %	21,5 %	19,3 %	1 855	25,9 %	25,6 %	28,8 %	28,6 %	30,0 %	28,4 %	2 295
Professionnel - tout âge	13,7 %	8,4 %	17,0 %	9,9 %	10,2 %	9,5 %	202	19,0 %	13,8 %	18,3 %	14,0 %	19,1 %	15,0 %	377
Total - à l'heure	44,3 %	43,7 %	46,1 %	42,6 %	45,5 %	45,5 %	1 895	59,8 %	56,9 %	60,6 %	60,0 %	58,3 %	56,2 %	3 832
Total - en retard	25,8 %	25,4 %	27,6 %	26,7 %	28,0 %	26,4 %	4 253	36,7 %	36,3 %	39,1 %	38,5 %	39,1 %	36,8 %	5 257
TOTAL	32,4 %	30,3 %	33,8 %	32,0 %	33,2 %	32,3 %	6 148	48,6 %	45,0 %	49,7 %	48,7 %	47,6 %	45,0 %	9 089

En fin d'année 2009-2010, le taux de réussite des femmes de 1^{re} génération provenant du secondaire général et entrées à l'heure (18 ans ou moins) en 1^{re} année de l'enseignement en haute école de type court est de 64,2 % ; il est de 51,1 % chez leurs homologues masculins.

29.2 Évolution du taux de réussite en 1^{re} année des étudiants de 1^{re} génération dans l'enseignement de type long en hautes écoles

	HOMMES							FEMMES						
	Taux						Effectifs	Taux						Effectifs
	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010		2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	
Général - à l'heure	51,9 %	46,6 %	45,6 %	45,5 %	45,4 %	39,4 %	537	63,6 %	56,7 %	59,9 %	61,2 %	61,1 %	51,4 %	496
Général - en retard	31,6 %	27,7 %	27,9 %	27,7 %	30,3 %	25,6 %	509	42,4 %	48,5 %	45,9 %	47,1 %	53,2 %	43,6 %	365
Technique de transition - tout âge	19,3 %	22,9 %	22,6 %	29,2 %	25,6 %	19,8 %	136	14,9 %	24,0 %	28,1 %	30,0 %	16,1 %	14,5 %	65
Technique de qualification - tout âge	21,2 %	15,3 %	15,5 %	15,8 %	17,2 %	12,0 %	108	2,5 %	9,6 %	10,1 %	18,4 %	18,8 %	15,2 %	71
Professionnel - tout âge	25,4 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	5	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	1
Total - à l'heure	52,4 %	46,8 %	43,4 %	44,5 %	44,9 %	35,7 %	613	60,0 %	54,4 %	57,3 %	57,7 %	58,1 %	48,9 %	538
Total - en retard	32,6 %	24,8 %	23,9 %	24,0 %	25,3 %	20,4 %	682	35,6 %	39,7 %	39,0 %	42,1 %	44,1 %	37,2 %	460
TOTAL	40,2 %	35,3 %	34,1 %	34,6 %	35,7 %	29,5 %	1 295	52,5 %	48,7 %	50,3 %	51,3 %	51,6 %	43,5 %	998

En fin d'année 2009-2010, le taux de réussite des hommes de 1^{re} génération provenant du secondaire général et entrés à l'heure (18 ans ou moins) en 1^{re} année de l'enseignement en haute école de type long est de 39,4 % ; chez les hommes issus du secondaire technique de qualification, il est de 12,0 % (tous âges confondus).

29.3 Évolution du taux de réussite en 1^{re} année des étudiants de 1^{re} génération dans l'enseignement universitaire

	HOMMES							FEMMES						
	Taux						Effectifs	Taux						Effectifs
	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010		2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	
Général - à l'heure	49,0 %	44,1 %	43,7 %	43,4 %	44,4 %	44,5 %	3 415	56,0 %	52,5 %	50,0 %	49,9 %	49,1 %	48,1 %	4 430
Général - en retard	23,1 %	19,1 %	21,1 %	20,4 %	20,3 %	22,4 %	1 482	32,6 %	30,9 %	30,9 %	32,2 %	29,8 %	32,0 %	1 367
Technique de transition - à l'heure	18,1 %	23,2 %	13,9 %	16,5 %	22,6 %	18,3 %	93	24,0 %	23,4 %	18,9 %	21,8 %	15,1 %	20,1 %	134
Technique de transition - en retard	11,8 %	6,2 %	6,8 %	4,6 %	10,5 %	10,5 %	257	10,3 %	9,8 %	11,0 %	12,3 %	11,5 %	12,5 %	217
Technique de qualification - tout âge	5,8 %	5,1 %	3,0 %	3,1 %	5,4 %	4,5 %	199	10,3 %	6,1 %	3,2 %	3,7 %	3,5 %	4,0 %	227
Professionnel - tout âge	0,0 %	9,9 %	9,1 %	7,1 %	6,7 %	0,0 %	13	0,0 %	0,0 %	7,7 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	20
Total - à l'heure	48,0 %	43,5 %	42,6 %	42,4 %	43,5 %	43,6 %	3 526	54,6 %	51,3 %	48,5 %	48,6 %	47,4 %	46,7 %	4 621
Total - en retard	20,7 %	16,5 %	17,7 %	17,2 %	17,9 %	19,1 %	1 933	28,1 %	25,8 %	25,5 %	26,9 %	25,1 %	26,4 %	1 774
TOTAL	38,4 %	35,0 %	35,2 %	34,2 %	35,1 %	34,9 %	5 459	48,1 %	45,6 %	43,4 %	43,5 %	41,7 %	41,1 %	6 395

En fin d'année 2009-2010, le taux de réussite des hommes de 1^{re} génération provenant du secondaire général et entrés à l'heure (18 ans ou moins) en 1^{re} année de l'enseignement supérieur universitaire est de 44,4 % ; chez les hommes issus du secondaire technique de qualification, il est de 4,5 % (tous âges confondus).

30 Formation initiale des enseignants

Après une chute de fréquentation des filières de formation initiale des enseignants dans la 2^e moitié des années 1990, les inscriptions ont connu une légère augmentation. Après une baisse de 8 % du nombre total d'étudiants entre 2005-2006 et 2009-2010, une légère reprise s'amorce en 2010-2011 (+0,3 % par rapport à 2009-2010), excepté pour les inscriptions en normale primaire. S'agissant du nombre de diplômés en 2010, 2 694 titres de bacheliers (-0,2 % par rapport à 2009), 510 AESS (+7 % par rapport à 2009), 190 CAPAES (+13 % par rapport à 2009) et 350 masters à finalité didactique (+27 % par rapport à 2009) ont été délivrés, soit un nombre de diplômés en légère augmentation (3 % par rapport à 2009). Pour l'année 2010-2011, le taux de réussite des bacheliers est de 61 %.

Nombre d'étudiants inscrits en AESS, Master didactique, CAPAES et sections normales de 1992-1993 à 2010-2011 (fig. 30.1)

Dans la 1^{re} moitié des années 1990, la formation initiale des enseignants¹ a connu une croissance des inscriptions qui, toutes filières confondues, est passée de 14 169 étudiants en 1992-1993 à 17 308 étudiants en 1995-1996. Cette période connaît une croissance globale de la population dans l'enseignement supérieur, surtout dans les hautes écoles qui ont vu leur population passer de 57 731 étudiants à 64 893 étudiants.

Dans la seconde moitié des années 1990, alors que la population étudiante continue d'augmenter au sein des hautes écoles (67 904 étudiants en 1999-2000) et décroît légèrement dans les universités (60 300 étudiants en 1999-2000), la fréquentation des domaines de la formation initiale des enseignants diminue et le total des inscriptions, toutes filières confondues, passe de 17 308 étudiants en 1995-1996 à 12 404 étudiants en 1999-2000 (-28 %).

Au début des années 2000, différentes mesures et plans d'action – augmentations salariales, alignement du salaire des instituteurs de l'enseignement fondamental sur celui des régents de l'enseignement secondaire inférieur, décrets en faveur de la revalorisation du métier d'enseignant et campagnes médiatiques axées sur la prévision d'une pénurie d'enseignants dans les années à venir – ont sans doute contribué au relèvement du nombre d'inscriptions jusqu'en 2005-2006, où la formation initiale des enseignants compte 17 195 étudiants. Dès 2006-2007, le nombre d'inscriptions fléchit à nouveau jusqu'à atteindre 15 835 en 2009-2010.

En 2010-2011, le nombre total d'inscriptions est de 15 910, toutes formations pédagogiques confondues. Le nombre d'inscriptions en AESS est de 985 et marque un ralentissement de la diminution (-2 % par rapport à 2009-2010 contre -34 % entre 2008-2009 et 2009-2010), qui était due en partie à la création du Master didactique. Le Master didactique voit ses effectifs passer de 310 en 2007-2008 (année de création) à 826 en 2010-2011. Quand on cumule ces deux formations, on constate une baisse de 22 % par rapport à 2007-2008 mais une augmentation de 3 % par rapport à 2009-2010.

Les inscriptions en CAPAES connaissent une relative stabilité : 262 en 2004-2005, 269 en 2010-2011.

Pour les formations des écoles normales, en 2010-2011, les effectifs totaux ont très légèrement augmenté par rapport à 2009-2010 (0,3 %). Ils sont passés de 3 060 à 3 107 inscriptions en normale préscolaire (+2 %), de 5 036 à 4 877 inscriptions en normale primaire (-3 %), de 5 517 à 5 668 inscriptions en normale secondaire (+3 %) et de 175 à 178 en technique moyenne (+2 %).

Nombre d'étudiants inscrits en 1^{re} année des sections normales de 1992-1993 à 2010-2011 (fig. 30.2)

Analyser l'évolution des effectifs de 1^{re} année dans les sections normales entre 1992-1993 et 2010-2011 permet de capter d'une manière plus rapide les variations d'attractivité du domaine de la formation initiale des enseignants à travers l'entrée dans ses différentes filières. Ainsi, par exemple, si en 2005-2006 les effectifs totaux de la section normale primaire (5 809 étudiants) augmentaient encore par rapport à 2004-2005 (3 267 étudiants), les effectifs de 1^{re} année de cette même section, dans ce même temps, diminuaient déjà, passant de 2 902 à 2 666 étudiants. En ce qui concerne les inscriptions en 1^{re} année, les chiffres de 2010-2011 confirment les tendances observées : une augmentation des inscriptions pour les sections normale préscolaire (+8 %) et secondaire (+6 %) et une diminution des inscriptions pour les sections normale primaire (-3 %) ainsi qu'une forte baisse des inscriptions en technique moyenne (-28 %) mais sur un effectif très faible (75). Le nombre total d'inscriptions en 1^{re} année, toutes sections confondues, est en légère augmentation (+3 %).

Nombre de diplômes délivrés en AESS, Master didactique, CAPAES et sections normales de 1992-1993 à 2010-2011 (fig. 30.3)

En 1993 (fin d'année académique 1992-1993), 1 019 AESS et 2 376 graduats avaient été délivrés. Sur la période étudiée, le maximum de d'AESS délivrés a été atteint en 1995 (1 309 AESS) et le maximum de graduats délivrés a été atteint en 1997 (3 308 graduats).

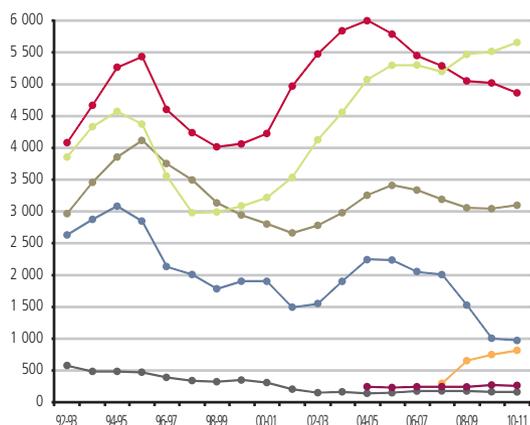
En 2009, 478 AESS, 168 CAPAES et 2 699 titres de bacheliers ont été délivrés. Ce nombre est stable pour les bacheliers en 2010 (2 694), il est en augmentation pour les CAPAES (190), ainsi que pour les diplômés en AESS (510) auxquels il faut encore ajouter les masters à finalité didactique (350). Par rapport aux AESS délivrés en 2006-2007, en 2010, les AESS et masters cumulés limitent la « perte » à 22 %.

Taux de réussite, de redoublement et d'abandon en 1^{er} bac dans les sections normales de 2005-2006 à 2010-2011 (fig. 30.4)

Toutes sections confondues, le taux de réussite en 1^{er} bac diminue légèrement, passant de 46,8 % en 2005-2006 à 46,6 % en 2008-2009. En 2009-2010, le taux de réussite en 1^{er} bac est de 54,8 % en normale préscolaire, 48,2 % en normale primaire, 40,4 % en normale secondaire. Entre 2005-2006 et 2009-2010, le taux d'abandon a augmenté, passant de 25,7 % à 27,9 %, alors que le taux de redoublement a diminué, passant de 27,5 % à 25,6 %.

1 La formation des enseignants en Fédération Wallonie-Bruxelles relève de l'ensemble des institutions organisant l'enseignement supérieur. L'enseignement de niveau universitaire (les universités ainsi que les hautes écoles et les écoles supérieures des arts organisant l'enseignement de type long) organise et délivre l'agrégation de l'enseignement secondaire supérieur (AESS) formant les enseignants du secondaire supérieur et le certificat d'aptitude pédagogique approprié à l'enseignement supérieur (CAPAES). Les universités et les écoles supérieures des arts ont également instauré des masters à finalité didactique. L'enseignement de type court de la catégorie pédagogique des hautes écoles forme les bacheliers instituteurs préscolaires et primaires ainsi que les agrégés de l'enseignement secondaire inférieur (AESI). Les écoles supérieures des arts dispensent également une AESI, dans le domaine de la musique. L'enseignement de promotion sociale du niveau supérieur de type court organise et délivre le certificat d'aptitude pédagogique (CAP) destiné à la formation des enseignants des cours techniques et de pratique professionnelle qui ne sont pas pris en compte dans cet indicateur.

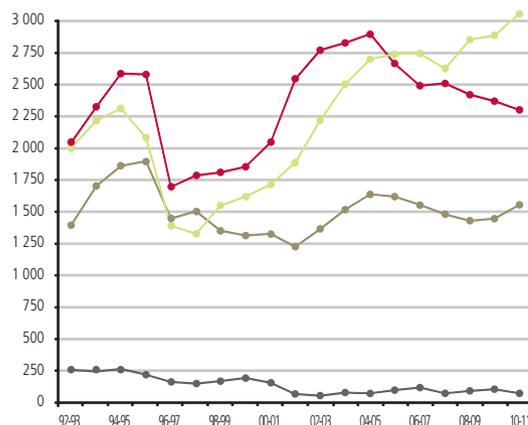
30.1 Nombre total d'étudiants inscrits en AES, Master didactique, CAPAES et sections normales de 1992-1993 à 2010-2011



En 2010-2011, le nombre d'inscriptions dans la section normale secondaire est de 5 668 étudiants alors que ce nombre était de 3 867 étudiants en 1992-1993 et 4 578 étudiants en 1994-1995.

- Normale préscolaire
- Normale primaire
- Normale secondaire
- Normale technique moyenne
- Master en 2 années d'études à finalité didactique
- AES
- CAPAES

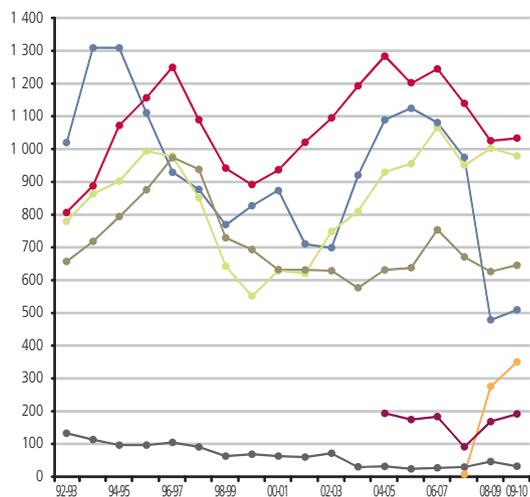
30.2 Nombre d'étudiants inscrits en 1^{re} année des sections normales de 1992-1993 à 2010-2011



Entre 1996-1997 et 2009-2010, le nombre d'inscriptions en 1^{re} année dans la section normale primaire est passé de 1 698 étudiants à 2 372 étudiants. En 2010-2011, ce nombre est de 2 304 étudiants.

- Normale préscolaire
- Normale primaire
- Normale secondaire
- Normale technique moyenne

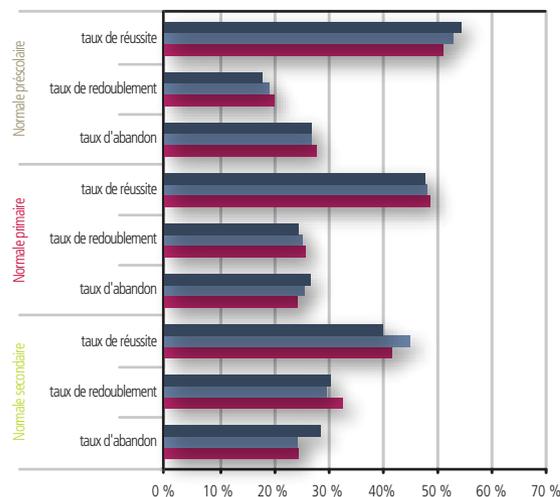
30.3 Nombre de diplômes délivrés en AES, Master didactique, CAPAES et sections normales de 1992-1993 à 2010-2011 (en fin d'année académique)



En fin d'année 2010-2011, le nombre de diplômes d'instituteurs primaires délivrés est de 1 033 ; ce nombre était de 807 diplômés en 1992-1993 et 1 250 diplômés en 1996-1997.

- Normale préscolaire
- Normale primaire
- Normale secondaire
- Normale technique moyenne
- Master en 2 années d'études à finalité didactique
- AES
- CAPAES

30.4 Taux de réussite, de redoublement et d'abandon en 1^{er} bac dans les sections normales de 2005-2006 à 2010-2011 (en fin d'année académique)



En normale primaire, le taux de réussite, en 1^{er} bac, est passé de 49,2 % en 2005-2006 à 48,2 % en 2009-2010 tandis que le taux de redoublement est passé de 26,1 % à 24,8 % et le taux d'abandon de 24,7 % à 27,0 %.

- 2009-2010
- 2007-2008
- 2005-2006

De 1994-1995 à 2010-2011, la population enseignante, exprimée en équivalents temps-plein, a augmenté de 9 % dans l'enseignement fondamental ordinaire et a chuté de 7 % dans l'enseignement secondaire ordinaire. Les décrets portant sur l'amélioration de l'encadrement maternel et primaire, le renforcement de l'encadrement au 1^{er} degré de l'enseignement secondaire, et l'organisation d'un enseignement différencié apportent leurs effets positifs sur l'encadrement dans la mesure où le ratio « élèves/enseignant » a diminué ces six dernières années dans tous les réseaux.

La population étudiée concerne les enseignants dénombrés en « équivalents temps-plein »¹ (ETP), prestés ou non, rémunérés par la Fédération Wallonie-Bruxelles². Les personnes ayant opté pour un départ anticipé à la retraite³ ont été exclues des statistiques. De plus, le rapport « élèves/enseignant » (ETP) proposé ci-dessous ne représente pas le nombre moyen d'élèves par classe. D'abord, l'horaire d'un élève nécessite plus d'un équivalent temps-plein d'enseignant (cette différence d'horaire pouvant sensiblement varier selon le niveau et la forme). Ensuite, la détermination du nombre d'équivalents temps-plein n'est pas issue d'une relation linéaire construite à partir du nombre d'élèves (attributions par palier), ce qui implique des situations assez différentes d'une structure à l'autre. Enfin, une moyenne par niveau d'enseignement peut masquer une grande variabilité de cas de figure.

Évolution du personnel enseignant de l'enseignement fondamental ordinaire par réseau (fig. 31.1)

Pour l'enseignement fondamental ordinaire, tous réseaux confondus, le nombre d'enseignants (ETP) a augmenté de 9 %, passant de 31 040 à 33 698 ETP sur une période de 16 ans (de 1994-1995 à 2010-2011). En revanche, sur cette même période, le réseau de la Fédération Wallonie-Bruxelles a connu une décroissance importante (-19 %) de son personnel enseignant. Ces mêmes effectifs ont augmenté assez légèrement dans le libre (+5 %) et plus significativement dans l'officiel communal et provincial (+18 %).

Évolution du ratio « élèves / enseignants » de l'enseignement fondamental ordinaire par réseau (fig. 31.2)

Pour l'enseignement fondamental ordinaire, l'évolution mettant en regard celle des enseignants (ETP) et celle des élèves fait logiquement apparaître un rapport constant entre ces deux populations, l'encadrement étant réglementé sur base du nombre d'élèves présents dans le système. Ce rapport s'élève à environ 15 élèves par enseignant (ETP) dans le réseau libre et à environ 14 élèves dans les autres réseaux. Cette différence provient du fait que les charges comprennent celles que génèrent les professeurs de cours philosophiques. Dans le libre confessionnel, les deux périodes hebdomadaires de religion sont assurées par un enseignant ; dans l'officiel, elles sont assurées par autant d'enseignants qu'il y a de cours philosophiques demandés par les parents. Par conséquent, six cours philosophiques potentiels peuvent engendrer la présence de six enseignants en parallèle, ce qui a un impact sur le ratio élèves/enseignants. Depuis 2005-2006, une réduction continue du ratio « élèves/enseignant » (ETP) peut être observée, passant de 15,2 en

2004-2005 à 14,3 en 2010-2011, soit une réduction de 6 % en 6 ans. Celle-ci reflète un accroissement du nombre d' « équivalents temps-plein » (+9 %) pour un accroissement de la population scolaire plus modéré (+3 %) et trouve son explication dans les décrets du 20 juillet 2005 portant sur l'amélioration de l'encadrement maternel et primaire et du 30 avril 2009 organisant un encadrement différencié.

Évolution du personnel enseignant de l'enseignement secondaire ordinaire par réseau (fig. 31.3)

L'évolution du nombre d'enseignants (ETP) de l'enseignement secondaire ordinaire par réseau montre des baisses importantes du nombre d'enseignants (de 40 229 à 34 821 ETP) enregistrées jusqu'en 1999-2000. Cependant, une croissance annuelle régulière est à noter dans les réseaux libre et officiel subventionnés (respectivement +10,4 % et +8,4 % de 1999-2000 à 2010-2011). Dans le réseau de la Fédération Wallonie-Bruxelles, la croissance ne s'est observée qu'entre 2000-2001 et 2003-2004 pour revenir en 2010-2011 au niveau de 2000-2001.

Évolution du ratio « élèves / enseignants » de l'enseignement secondaire ordinaire par réseau (fig. 31.4)

La comparaison de l'évolution du nombre d'enseignants (ETP) à celle du nombre d'élèves de l'enseignement secondaire par réseau indique que, contrairement aux années antérieures, les six dernières années sont marquées par une diminution sensible du ratio « élève/enseignant » (ETP), passant de 9,8 à 9,3 (-4,5 %) et reflétant un accroissement du personnel (+2,3 %) conjointement à une diminution de la population scolaire (-2,3 %). Dans le réseau de la Fédération Wallonie-Bruxelles, contrairement aux autres réseaux, une décroissance de 2,3 % en « équivalents temps-plein » accompagne une diminution de 8,2 % de la population scolaire. Aussi, le ratio « élève/enseignant » (ETP) diminue de 6,0 %, passant de 9,7 à 9,1. L'explication réside principalement dans le renforcement de l'encadrement au 1^{er} degré (décret du 12/12/2008) et dans l'introduction de l'encadrement différencié (décret du 30/04/2009). En 2010-2011, ce ratio se situe aux environs de 8 dans l'officiel subventionné, de 9 en Fédération Wallonie-Bruxelles et de 10 dans le libre. La comparaison de ces ratios doit tenir compte ici aussi du poids relatif des charges des professeurs des cours philosophiques par réseau. En outre, l'enseignement officiel subventionné accueille une part d'élèves plus importante dans les sections qualifiantes (25,6 % alors que ce réseau rassemble 15,8 % des élèves de l'enseignement secondaire en 2010-2011⁴) qui bénéficient d'un taux d'encadrement plus favorable.

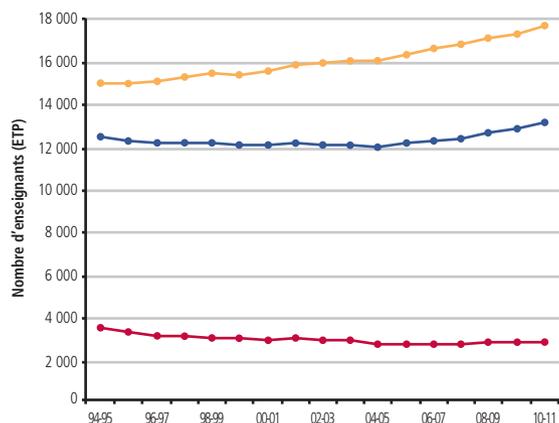
1 Un « équivalent temps-plein » représente l'unité de mesure d'une charge budgétaire.

2 Le nombre d'enseignants « équivalents temps-plein » correspond au nombre de charges « équivalents temps-plein » rémunérées par la Fédération Wallonie-Bruxelles au 15 janvier de l'année scolaire. Il concerne non seulement les enseignants en poste mais également ceux qui sont détachés, en mission, en congé de maternité, etc. ; soit 2 % des enseignants hors DPPR.

3 Ces mesures de fin de carrière sont des mises en disponibilité volontaires pour départ précédant la pension de retraite, telles que le permettent les mesures des articles 7 à 10 de l'Arrêté Royal du 31 mars 1984.

4 Voir l'indicateur 33 : Population scolaire, par réseau, dans l'enseignement fondamental et secondaire.

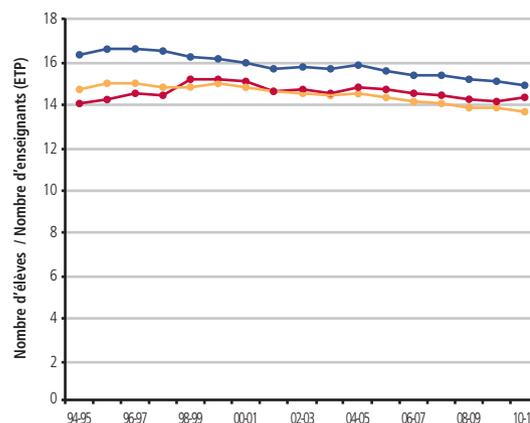
31.1 Évolution du personnel enseignant (ETP) de l'enseignement fondamental ordinaire par réseau Années 1994-1995 à 2010-2011



En 2010-2011, le nombre d'équivalents temps-plein du personnel enseignant s'élève à 2 757 dans le réseau de la Fédération Wallonie-Bruxelles, 17 762 dans le réseau officiel subventionné et 13 180 dans le réseau libre subventionné.

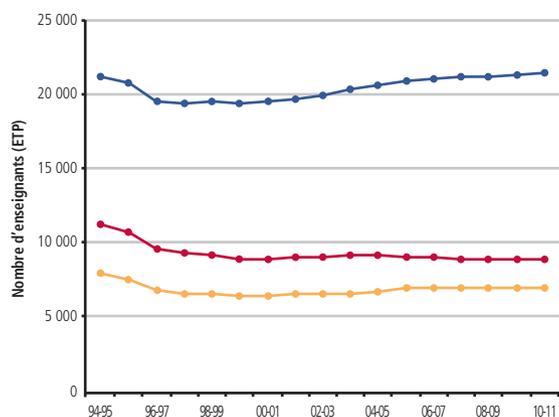
■ Fédération Wallonie-Bruxelles ■ Libre ■ Officiel subventionné

31.2 Évolution du ratio « élèves/enseignants (ETP) » de l'enseignement fondamental ordinaire par réseau Années 1994-1995 à 2010-2011



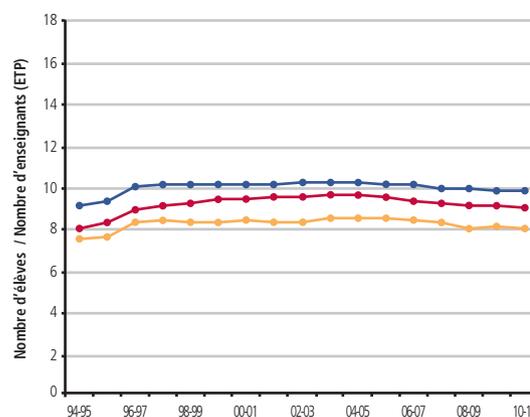
En 2010-2011, le ratio « élève/enseignants (ETP) » s'élève à 14,4 dans le réseau de la Fédération Wallonie-Bruxelles, 13,8 dans le réseau officiel subventionné et 15,0 dans le réseau libre subventionné.

31.3 Évolution du personnel enseignant (ETP) de l'enseignement secondaire ordinaire par réseau Années 1994-1995 à 2010-2011



En 2010-2011, le nombre d'équivalents temps-plein du personnel enseignant s'élève à 8 991 dans le réseau de la Fédération Wallonie-Bruxelles, 6 978 dans le réseau officiel subventionné et 21 401 dans le réseau libre subventionné.

31.4 Évolution du ratio « élèves/enseignants (ETP) » de l'enseignement secondaire ordinaire par réseau Années 1994-1995 à 2010-2011



En 2010-2011, le ratio « élèves/enseignants (ETP) » s'élève à 9,1 dans le réseau de la Fédération Wallonie-Bruxelles, 8,1 dans le réseau officiel subventionné et 9,9 dans le réseau libre subventionné.

32 Âge et féminisation du personnel enseignant de l'enseignement obligatoire

En 2010-2011, le personnel enseignant se caractérise par une prédominance de femmes chez les jeunes et une présence masculine plus importante parmi le personnel plus âgé. L'enseignement poursuit sa féminisation, particulièrement au niveau secondaire, celle-ci étant déjà établie depuis bien longtemps au niveau de l'enseignement fondamental.

Par ailleurs, la plupart des membres du personnel enseignant ont profité du départ anticipé à la retraite à partir de 55 ans (DPPR), quittant ainsi l'enseignement avant l'âge officiel de départ à la retraite et ce, de façon plus prononcée chez les femmes.

Le personnel de l'enseignement pris en considération correspond à l'ensemble des enseignants rémunérés par la Fédération Wallonie-Bruxelles, que la charge d'enseignement soit prestée ou non¹. Toutefois, les personnes ayant opté pour un départ précédant la pension de retraite² (DPPR) ont été exclues des statistiques, leur choix étant irréversible. Dans les années à venir, les constats actuels sur les effectifs du personnel enseignant seront influencés par le fait qu'à partir du 1^{er} janvier 2012, les mesures DPPR deviennent plus restrictives, et les départs à temps plein ne sont plus autorisés qu'à partir de 58 ans (sauf pour les enseignants ayant atteint l'âge de 55 ans au 31/12/2011), les départs à temps partiels restant toutefois possibles dès 55 ans dans les limites d'un « pot » de mois dépendant de l'ancienneté.

Distribution par âge et par sexe du personnel enseignant de l'enseignement obligatoire (fig. 32.1)

En 2010-2011, les distributions par âge³ du personnel enseignant de l'enseignement obligatoire (y compris le maternel) montrent un vieillissement du personnel masculin et un apport de jeune personnel féminin. Le creux qui s'observe entre 41 et 47 ans peut s'expliquer par les différentes réformes des années 90 qui ont réduit le nombre de charges enseignantes et ont conduit à une diminution des redoublements au 1^{er} degré. Ces paramètres, associés à la chute des effectifs des élèves du secondaire apparue simultanément, ont freiné les recrutements. En 2010-2011, le personnel enseignant se caractérise par une prédominance des femmes chez les jeunes et une présence masculine plus importante parmi le personnel plus âgé ; chez les femmes la médiane se situe à 40 ans alors que la moitié des hommes ont plus de 44 ans.

Avec une part plus importante de femmes qui terminent les études menant à cette profession sur l'ensemble des personnes qui terminent les études proposées par les Hautes Écoles (27,3 % des femmes contre 12,5 % des hommes fin de l'année académique 2009-2010), il semble bien que l'enseignement soit devenu un choix professionnel plutôt féminin, phénomène également observé dans de nombreux autres systèmes scolaires européens⁴.

Proportion de femmes dans le personnel enseignant de l'enseignement obligatoire selon l'âge (fig. 32.2)

La distribution par âge de la proportion de femmes parmi le personnel

enseignant dans l'enseignement obligatoire permet de visualiser l'importance de la féminisation qui touche tous les âges au niveau primaire ordinaire. L'enseignement primaire précisément est féminisé à 80,5 % en 2010-2011. Ce taux se situe à 62,7 % dans l'enseignement secondaire ordinaire et à 66,9 % dans l'enseignement spécialisé. Le cas de l'enseignement maternel est toutefois atypique : longtemps exclusivement féminin, il occupe désormais 3 % des hommes (comme en 2009-2010), ce qui est dû surtout à l'engagement de maîtres de psychomotricité depuis 2003.

Dans l'enseignement secondaire ordinaire et dans l'enseignement spécialisé, l'âge avançant, la proportion de femmes décroît, particulièrement à partir de 55 ans. Dans le secondaire ordinaire, de 80 % à 22 ans, cette proportion n'est plus que de 60 % à 55 ans et chute à 35 % à 65 ans. Ces taux montrent que le phénomène de féminisation est encore en cours, d'une part, et que les mesures de fin de carrière sont davantage prisées par les enseignantes, d'autre part.

Maintien, à partir de 54 ans, du nombre d'enseignants de l'enseignement obligatoire, selon le sexe (fig. 32.3)

Le taux de maintien correspond à la proportion des enseignants de 54 ans encore en fonction les années suivantes. La plupart des enseignants ont opté pour le départ précédant la pension de retraite entre 55 et 60 ans, de façon sensiblement plus prononcée chez les femmes et donc au niveau fondamental ordinaire. En effet, tous niveaux confondus, de 55 à 60 ans, elles sont 10 % de plus que les hommes à opter pour un départ anticipé à la retraite. Ainsi, de 100 femmes âgées de 54 ans, il n'en reste plus que 16 à 61 ans ; alors que de 100 hommes âgés de 54 ans, il en reste encore 26 à 61 ans. Après 61 ans, ce constat se poursuit et les femmes ont alors aussi davantage tendance à partir à la retraite.

Maintien, à partir de 54 ans, du nombre d'enseignants de l'enseignement obligatoire, selon le niveau d'enseignement (fig. 32.4)

Dans l'enseignement primaire, sur l'ensemble du personnel enseignant de 54 ans, on peut considérer qu'ils seront 16 % encore en fonction à 61 ans. Dans le secondaire et le spécialisé, ces taux sont respectivement de 20 % et 31 %.

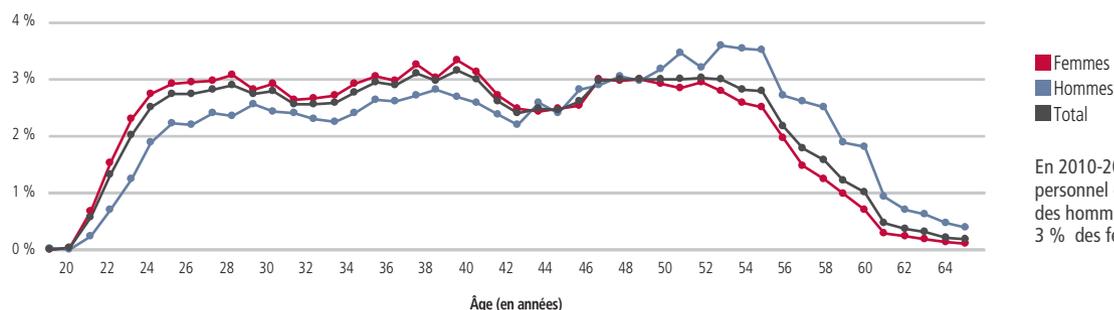
1 Le nombre d'enseignants comptabilisés correspond au nombre de personnes (travaillant à temps plein ou à temps partiel) rémunérées par la Fédération Wallonie-Bruxelles au 15 janvier de l'année scolaire. Il concerne non seulement les enseignants en poste mais également ceux qui sont détachés, en mission, en congé de maternité, etc. ; soit 2 % des enseignants hors DPPR.

2 Ces mesures de fin de carrière sont des mises en disponibilité volontaires pour départ précédant la pension de retraite que permettent les mesures des articles 7 à 10 de l'Arrêté Royal du 31 mars 1984.

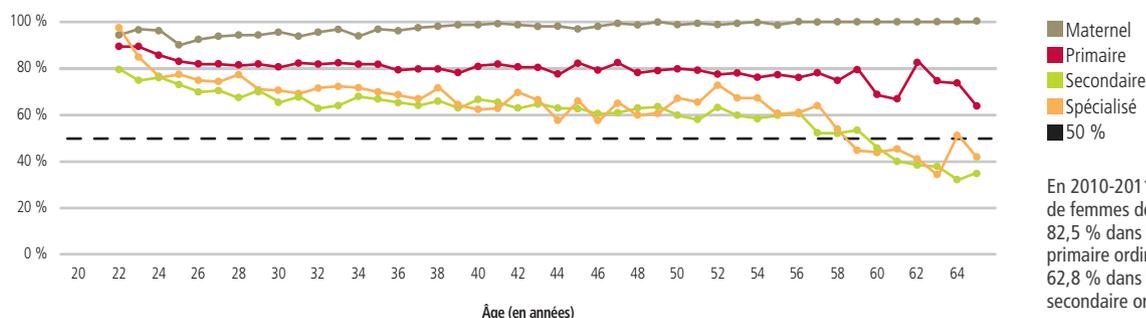
3 L'âge considéré est celui atteint au 31 décembre 2010 pour l'année scolaire 2010-2011, soit, par exemple, 40 ans pour les personnes nées en 1970.

4 En 2009, le taux de féminisation moyen de l'enseignement en Europe était de 84 % dans le fondamental et 63 % dans le secondaire (Source : Eurostat, UOE).

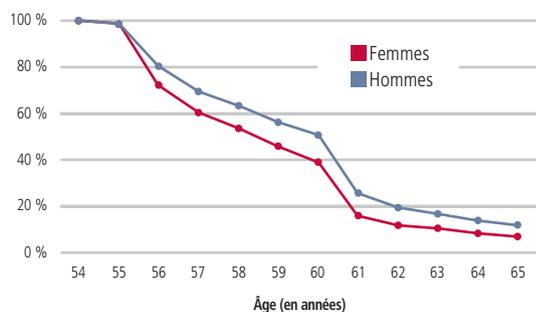
32.1 Distribution par âge du personnel enseignant – hommes et femmes – de l'enseignement obligatoire (y compris le maternel) – Année 2010-2011



32.2 Proportion de femmes dans le personnel enseignant de l'enseignement obligatoire (y compris le maternel) selon l'âge – Années 2010-2011

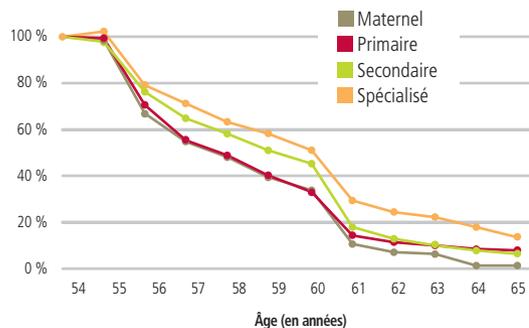


32.3 Maintien, à partir de 54 ans (base 100), du nombre d'enseignants de l'enseignement obligatoire (y compris le maternel), selon le sexe – Année 2010-2011



En 2010-2011, sur 100 enseignantes de 54 ans, 39 seront encore présentes à l'âge de 60 ans.

32.4 Maintien, à partir de 54 ans (base 100), du nombre d'enseignants de l'enseignement obligatoire (y compris le maternel), selon le niveau – Année 2010-2011



En 2010-2011, au niveau du primaire ordinaire, sur 100 enseignants de 54 ans, 34 seront encore présents à l'âge de 60 ans.

33 Population scolaire, par réseau, dans l'enseignement fondamental et secondaire

Depuis 1994-1995, la population scolaire de l'enseignement fondamental et secondaire se répartit à parts quasi égales entre, d'une part, les réseaux officiels (enseignement organisé par Fédération Wallonie-Bruxelles et enseignement officiel subventionné) et, d'autre part, le réseau libre subventionné.

Cette répartition n'est pas identique à tous les niveaux d'enseignement. Ainsi, dans les niveaux maternel et primaire, la part majoritaire du réseau officiel subventionné progresse alors que dans le secondaire, la situation et la tendance sont inversées au profit du réseau libre subventionné.

En Belgique, l'enseignement est une compétence communautaire. La Fédération Wallonie-Bruxelles organise un enseignement et subventionne l'enseignement organisé par différents pouvoirs organisateurs. Ainsi, les pouvoirs organisateurs sont d'une part, la Fédération elle-même, des personnes morales de droit public (les provinces, les communes et la Cocof) qui organisent l'enseignement officiel et d'autre part, des personnes morales de droit privé (associations, congrégations religieuses), qui organisent l'enseignement libre, confessionnel ou non confessionnel. Ce mode d'organisation découle de la liberté d'enseignement inscrite dans la Constitution qui garantit également aux parents le libre choix de l'école dans laquelle ils scolarisent leur enfant.

Évolution de la population et répartition par réseau dans l'enseignement fondamental et secondaire (fig. 33.1)

Concernant l'ensemble de la population scolaire sans distinction de forme et de niveau, en 2010-2011, l'enseignement libre subventionné accueille 49,2 % des élèves, l'enseignement officiel 50,8 % dont 36,0 % dans l'officiel subventionné et 14,8 % dans l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Sur une période de 16 années, la population scolaire de l'enseignement fondamental et secondaire a augmenté de 4,2 % et la répartition des élèves dans les réseaux est restée stable de manière générale. Cependant, au sein de l'enseignement officiel, une baisse de 2,2 points est à noter pour l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles et, dans le même temps, une augmentation de 1,6 point dans le réseau officiel subventionné.

Évolution de la population et répartition par réseau dans l'enseignement ordinaire de plein exercice (fig. 33.2)

Dans l'enseignement fondamental ordinaire, l'enseignement officiel subventionné scolarise plus de la moitié des élèves. Ce réseau a augmenté ses effectifs au niveau maternel de 3,7 points jusqu'en 2006-2007, suivi d'une diminution de 1,2 points pour atteindre 53,3 % en 2010-2011. Au niveau du primaire, il scolarise 49,2 % des élèves, après une augmentation de 4,5 points en 16 ans. Parallèlement, l'enseignement libre subventionné a connu une diminution de 1,5 point dans le maternel jusqu'en 2006-2007, suivi d'une augmentation (plus 1,1 point) pour atteindre 39,4 % en 2010-2011. Concernant le niveau primaire, il a connu une diminution de ses effectifs passant de 44,7 %, en 1994-1995, à 42,3 % pour 2010-2011. La population scolarisée dans l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles a également diminué de 2,0 points dans le maternel et de 2,1 points dans le primaire, sur les 16 dernières années. Dans le secondaire ordinaire de plein exercice, l'enseignement libre subventionné accueille plus de la moitié des élèves : 60,8 % en 2010-2011 (augmentation de 4,2 points depuis 1994-1995). En 2010-2011, l'enseignement officiel subventionné rassemble 15,8 % de la population scolaire (diminution de 1,3 point sur 16 ans) et l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-

Bruxelles 23,4 % (diminution de 2,9 points dans le même temps).

Ces proportions diffèrent lorsqu'on considère uniquement l'enseignement secondaire qualifiant : l'enseignement libre accueille 54,8 % des élèves, l'officiel subventionné 25,6 % et l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles 19,6 % ; l'enseignement officiel subventionné prenant ainsi une part plus importante dans l'enseignement qualifiant que dans l'ensemble de l'enseignement secondaire.

Évolution de la population et répartition par réseau dans l'enseignement ordinaire en alternance (fig. 33.3)

L'enseignement secondaire ordinaire en alternance a vu ses effectifs augmenter de plus de 65 % sur 12 ans. L'enseignement libre subventionné, qui a vu ses effectifs diminuer jusqu'en 2004-2005 puis augmenter jusqu'en 2010-2011, scolarise 49,5 % des élèves. Dans la période considérée, la population scolaire de l'enseignement officiel subventionné augmente de 8,7 points et l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles diminue de 7,9 points.

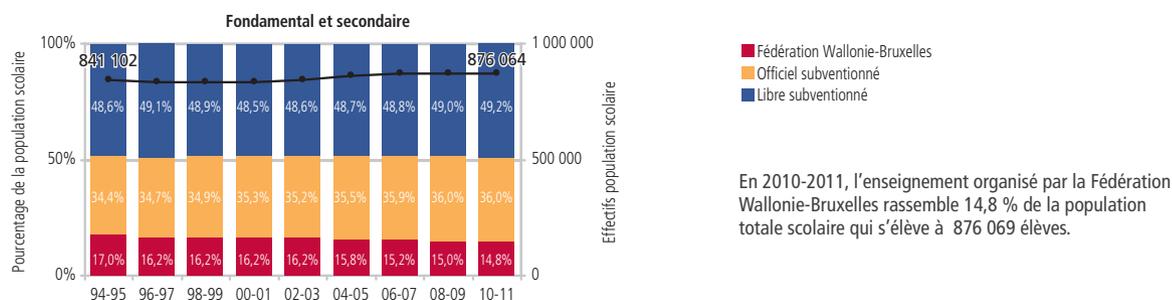
Évolution de la population et répartition par réseau dans l'enseignement spécialisé (fig. 33.4)

Dans l'enseignement spécialisé, la population scolaire a augmenté de 22,3 % en 16 ans et la répartition des élèves entre les réseaux est restée pratiquement stable : 48,2 % dans le réseau libre (diminution de 0,5 point), 25,8 % dans l'officiel subventionné (moins 1,6 point) et 26,0 % dans le réseau organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles (plus 2,1 point).

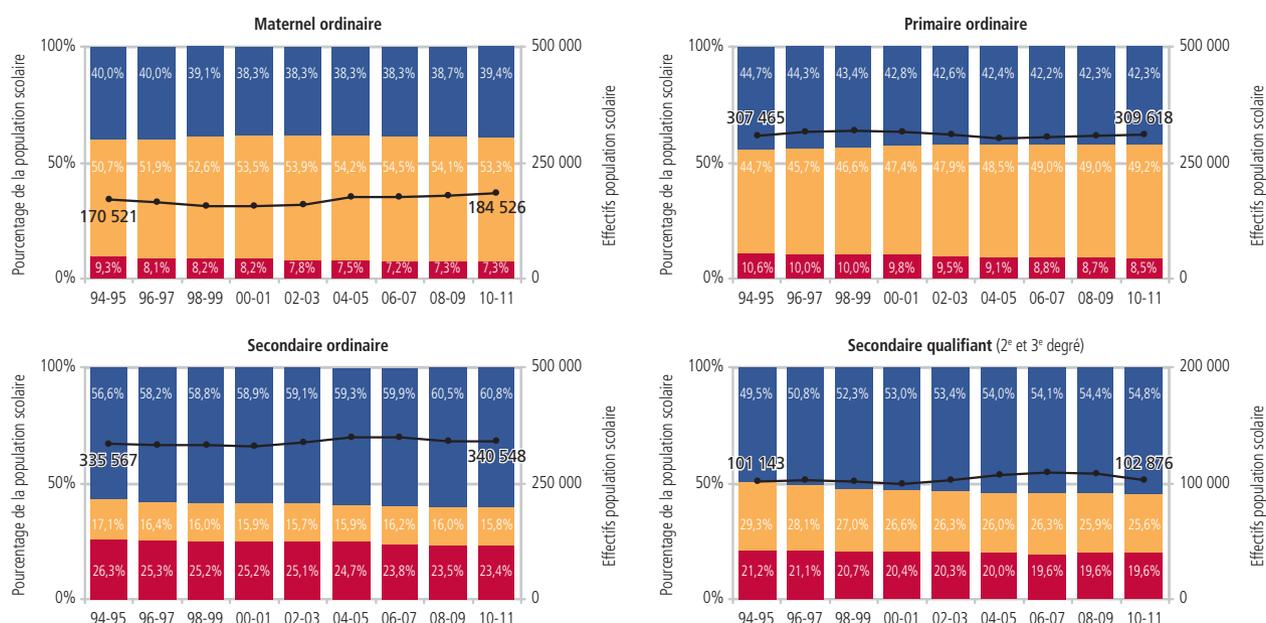
En résumé, la répartition des effectifs scolaires entre les réseaux se caractérise comme suit :

- pour l'ensemble de l'enseignement ordinaire, le réseau de la Fédération Wallonie-Bruxelles compte 1 élève sur 7, l'officiel subventionné 1 sur 3 et le libre subventionné 1 sur 2 ;
- pour l'ensemble de l'enseignement spécialisé, le réseau de la Fédération Wallonie-Bruxelles et l'officiel subventionné accueillent chacun 1 élève sur 4 et le libre 1 sur 2 ;
- le réseau libre subventionné scolarise 3 élèves sur 5 de l'enseignement secondaire ordinaire ;
- le réseau officiel subventionné accueille un peu plus de la moitié des élèves du maternel et se distingue, au niveau secondaire, par une proportion d'élèves plus importante dans l'enseignement de qualification que dans l'ensemble de l'enseignement secondaire ;
- l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles accueille, dans l'enseignement secondaire ordinaire, proportionnellement au moins 3 fois plus d'élèves qu'en maternel ordinaire et ce réseau est plus particulièrement fréquenté dans l'enseignement spécialisé.

33.1 Évolution de la population scolaire et répartition par réseau

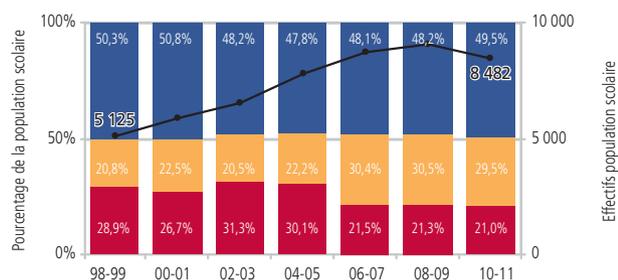


33.2 Évolution de la population scolaire et répartition par réseau dans l'enseignement ordinaire de plein exercice



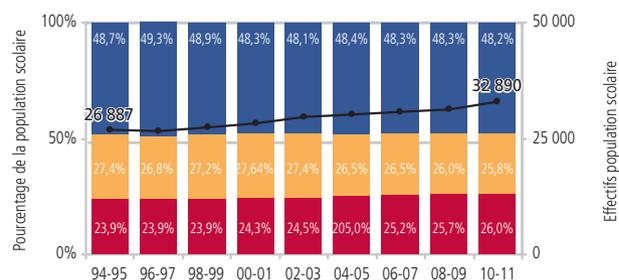
En 2010-2011, l'enseignement primaire ordinaire organisé par le réseau officiel subventionné rassemble 49,2 % des 309 618 élèves inscrits dans ce niveau.

33.3 Évolution de la population scolaire et répartition par réseau dans l'enseignement secondaire ordinaire en alternance



En 2010-2011, l'enseignement secondaire ordinaire en alternance organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles compte 21,0 % des 8 482 élèves scolarisés dans cet enseignement.

33.4 Évolution de la population scolaire et répartition par réseau dans l'enseignement spécialisé



En 2010-2011, l'enseignement spécialisé organisé par le réseau libre compte 48,2 % des 32 890 élèves inscrits dans cette forme d'enseignement.



Sources des indicateurs

SOURCES COMMUNES

Concernant l'enseignement maternel, primaire, secondaire et supérieur non universitaire en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Données statistiques portant sur les années scolaires 1998-1999 à 1993-1994

Service des Statistiques. *Annuaire statistiques*, Bruxelles : Ministère de l'Éducation, de la Recherche et de la Formation, Communauté française de Belgique.

Données statistiques portant sur les années scolaires 1994-1995 à 2003-2004

Service général de l'informatique et des Statistiques. *Annuaire statistiques*, Bruxelles : Ministère de la Communauté française de Belgique.

Données statistiques portant sur les années scolaires 1996-1997 et suivantes

AGERS (DGEO, DGENORS et OES) et ETNIC, Service des Statistiques (<http://www.statistiques.cfwb.be/>)

SOURCES SUPPLÉMENTAIRES PAR INDICATEUR

INDICATEUR 1

Direction générale Statistique et Information économique, *Statistiques démographiques*, Bruxelles, Ministère des Affaires économiques.

OCDE (1997 à 2005). *Regards sur l'Éducation, Les indicateurs de l'OCDE*, OCDE - CERI, Paris : OCDE.

INDICATEUR 2

Direction générale Statistique et Information économique et Bureau fédéral du Plan (Décembre 2011). *Perspectives de population 2010-2060*. Bruxelles.

INDICATEUR 3

Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles (2002-2011). *Budget général des dépenses de la Fédération Wallonie-Bruxelles*.

INDICATEUR 8

DEMEUSE M. (2000). *La politique de discrimination positive en Communauté française de Belgique: une méthode d'attribution des moyens supplémentaires basée sur des indicateurs objectifs*. Les Cahiers du Service de Pédagogie expérimentale, 1-2, 115-135 (<http://www.ulg.ac.be/pedaexpe/cahiers.html>)

INDICATEUR 21

Conseil des recteurs francophones.

INDICATEUR 22

Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche scientifique, Service général du Pilotage du Système éducatif (2012). *Évaluation externe non certificative. Mathématiques. 2^e année de l'enseignement primaire. Résultats et commentaires.* Bruxelles : Auteur.

INDICATEUR 23

Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche scientifique, Service général du Pilotage du Système éducatif (2012). *Évaluation externe non certificative. Mathématiques. 5^e année de l'enseignement primaire. Résultats et commentaires.* Bruxelles : Auteur.

INDICATEUR 24

Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche scientifique, Service général du Pilotage du Système éducatif (2012). *Évaluation externe non certificative. Mathématiques. 2^e année de l'enseignement secondaire. Résultats et commentaires.* Bruxelles : Auteur.

INDICATEUR 25

Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche scientifique, Service général du Pilotage du Système éducatif (2011). *Évaluation externe non certificative. Mathématiques. 4^e année de l'enseignement secondaire. Résultats et commentaires.* Bruxelles : Auteur.

INDICATEUR 26

ETIENNE D. (2011). *Enseigner les langues étrangères. Quels sont nos objectifs et nos priorités ?* Bruxelles : De Boeck, Coll. Action !

INDICATEUR 29

Conseil des recteurs francophones.

INDICATEUR 30

BECKERS J., JASPAR S. et VOOS M.-C. (2003). *Attirer, former et retenir des enseignants de qualité.* Rapport présenté par la Communauté française dans le cadre de l'étude thématique de l'OCDÉ.

INDICATEURS 31 ET 32

ETNIC, Service des Statistiques, fichiers historiques de la cellule de calcul des traitements.



Cette série d'indicateurs de l'enseignement n'aurait pu être réalisée sans la collaboration de nombreuses personnes : les auteurs, les membres du groupe du projet, les relecteurs ainsi que les membres de la Commission de Pilotage du Système éducatif.

AUTEURS DES INDICATEURS

Christiane BLONDIN, Unité d'Analyse des Systèmes et des Pratiques d'Enseignement de l'Université de Liège

Julien DANHIER, Centre de Compétences Business Intelligence, ETNIC

Philippe DIEU, Centre de Compétences Business Intelligence, ETNIC

Béatrice GHAYE, Service général du Pilotage du Système éducatif

Christelle GOFFIN, Unité d'Analyse des Systèmes et des Pratiques d'Enseignement de l'Université de Liège

Catherine LEFEVRE, Centre de Compétences Business Intelligence, ETNIC

Nathalie JAUNIAUX, Observatoire de l'Enseignement Supérieur

Brigitte MORUE, Observatoire de l'Enseignement Supérieur

Bérénice TALBOT, Service général du Pilotage du Système éducatif

Jean TAYMANS, Centre de Compétences Business Intelligence, ETNIC

MEMBRES DU GROUPE DU PROJET

Stéphane CATY, Direction générale de l'Enseignement obligatoire

Pascale GENOT, Service général de l'Inspection

Béatrice GHAYE, Service général du Pilotage du Système éducatif

Martine HERPHELIN, Service général du Pilotage du Système éducatif

Nathalie JAUNIAUX, Observatoire de l'Enseignement Supérieur

Stephan MASSY, Centre de Compétences Business Intelligence, ETNIC

Julien NICAISE, Administration générale des Personnels de l'Enseignement

Bérénice TALBOT, Service général du Pilotage du Système éducatif

Chantal RANDOUR, Service général de l'Inspection

Catriona ROE, Administration générale des Personnels de l'Enseignement

RELECTEURS

Fabrice AERTS-BANKEN, Direction générale de l'Enseignement obligatoire

Sébastien DELATTRE, Service général du Pilotage du Système éducatif

Alain DUFAYS, Administration générale des Personnels de l'Enseignement

Roger GODET, Service général de l'Inspection

Daniel PLAS, Service général de l'Inspection

Arlette VANDERKELEN, Service général de l'Inspection

Paul VIGNERONT, Direction générale de l'Enseignement obligatoire

Vincent WINKIN, Direction générale de l'Enseignement obligatoire

Fédération Wallonie-Bruxelles / Ministère
Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche scientifique
Service général du Pilotage du Système éducatif
Boulevard du Jardin Botanique, 20-22 – 1000 Bruxelles
www.fw-b.be – 0800 20 00
Impression : IPM Printing - ipm@ipmprinting.com
Graphisme : Olivier Vandevelle - olivier.vandevelle@cfwb.be
Novembre 2012

Le Médiateur de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Rue Lucien Namèche, 54 – 5000 NAMUR
0800 / 19 199
courrier@mediateurcf.be

La « Fédération Wallonie-Bruxelles » est l'appellation désignant usuellement la « Communauté française » visée à l'article 2 de la Constitution

